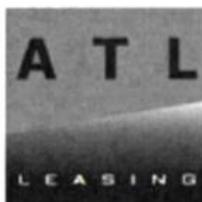


# ARAB TUNISIAN LEASE



Société Anonyme au capital de 32 500 000 dinars  
divisé en 32 500 000 actions de nominal 1 dinar  
Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène  
Registre du Commerce : B157711996  
Tél : 70 135 000 – Fax : 71 767 300

L'ATL est notée BBB- (tun) à long terme avec perspective d'évolution stable et F3 (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings le 21/08/2019

## Document de référence « ATL 2019 »

Ce document de référence a été enregistré par le CMF le **26 AOUT 2019** sous le **N° 19.004 /** en application de l'article 14 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne. Il devra être actualisé régulièrement par les informations périodiques, permanentes et occasionnelles. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

### Responsable de l'information

**M. Raouf HARZI**, Directeur du contrôle de gestion et suivi des risques  
ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082– Mahragène  
Tél : 70 135 036 – Fax: 71 235 050

### Intermédiaire en bourse chargé du document de référence



GRUPE ATB

Carré de l'Or Les Jardins du Lac II- 1053 Les Berges du Lac 2-Tunis  
Tél : (+216) 70 020 260 – Fax : (+216) 70 020 299  
E-mail : [afc@afc.fin.tn](mailto:afc@afc.fin.tn)  
Site web : [www.afc.com.tn](http://www.afc.com.tn)

Le présent document de référence est mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082– Mahragène; de l'AFC intermédiaire en bourse – Carré de l'Or Les Jardins du Lac II- 1053 Les Berges du Lac 2-Tunis et sur les sites Internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et de l'ATL : [www.atl.com.tn](http://www.atl.com.tn)



Août 2019

## **SOMMAIRE**

<b>PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE .....</b>	<b>6</b>
<b>CHAPITRE I : RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES.....</b>	<b>8</b>
I.1 Responsable du document de référence .....	8
I.2 Attestation du responsable du document de référence.....	8
I.3 Responsables du contrôle des comptes.....	8
I.4 Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'élaboration du document de référence ..	11
I.5 Responsable de l'information .....	11
<b>CHAPITRE II : RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL .....</b>	<b>12</b>
II.1 Renseignements de caractère général concernant l'ATL.....	12
II.2 Renseignements de caractère général concernant le capital de la société.....	18
II.3 Evolution du capital social.....	18
II.4 Répartition du capital social et des droits de vote au 15/07/2019.....	19
II.4.1 Structure du capital et des droits de vote au 15/07/2019.....	19
II.4.2 Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital social et des droits de vote au 15/07/2019.....	19
II.4.3 Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 15/07/2019 .....	20
II.4.4 Nombre d'actionnaires au 15/07/2019.....	20
II.5 Description sommaire du groupe ATB au 31/12/2018 .....	21
II.5.1 Présentation générale du groupe ATB .....	21
II.5.2 Relations de l'ATL avec les sociétés du groupe ATB au 31/12/2018.....	28
II.5.3 Relations commerciales entre l'ATL et les autres sociétés du groupe durant l'exercice 2018 .....	32
II.5.4 Relations avec les autres parties liées au 31/12/2018 (autres que les sociétés du groupe).....	34
II.5.5 Transferts de ressources .....	38
II.6 Dividendes.....	40
II.7 Marché des titres.....	40
II.8 Notation de la société .....	42
<b>CHAPITRE III : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ...</b>	<b>47</b>
III.1 Présentation de la société .....	47
III.2 Organisation de la société .....	47
III.2.1 Organigramme et contrôle interne .....	47
III.2.2 Système d'information .....	50

III.3 Description de l'activité.....	51
III.3.1 Activité de la société au 31/12/2018 .....	51
III.3.2 Indicateurs d'activité au 30/06/2018.....	54
III.4 Les facteurs de risque et la nature spéculative de l'activité .....	55
III.5 Dépendance de l'émetteur .....	57
III.6 Matrice SWOT .....	59
III.7 Litige ou arbitrage en cours.....	59
III.8 Evolution de l'effectif de la société .....	60
III.9 Politique d'intéressement et de formation du personnel.....	60
III.10 Politique d'investissement .....	60
<b>CHAPITRE IV : PATRIMOINE- SITUATION FINANCIERE- RESULTAT .....</b>	<b>61</b>
IV.1 Patrimoine de la société au 31/12/2018.....	61
IV.1.1 Etat des immobilisations propres corporelles et incorporelles .....	61
IV.1.2 Immobilisations financières .....	63
IV.1.3 Créances issues d'opérations de leasing.....	63
IV.2 Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 31/12/2018 .....	64
IV.3 Etats financiers comparés au 31 Décembre.....	65
IV.3.1 Bilan comparé arrêté au 31 Décembre .....	66
IV.3.2 Etat des engagements hors bilan comparés arrêté au 31 décembre .....	67
IV.3.3 Etat de résultat comparé arrêté au 31 décembre .....	68
IV.3.4 Etat de flux de trésorerie comparé arrêté au 31 décembre .....	69
IV.3.5 Notes aux états financiers arrêtés au 31 Décembre 2018.....	70
IV.3.6 Rapport général et spécial des commissaires aux comptes.....	126
IV.3.7 Notes complémentaires aux états financiers arrêtés au 31 Décembre 2018.....	139
IV.3.8 Notes rectificatives aux états financiers arrêtés au 31 Décembre 2018 .....	141
IV.4 Les engagements financiers au 31/12/2018 .....	148
IV.5 Encours des emprunts émis par l'ATL au 31/12/2018 .....	149
IV.6 Soldes intermédiaires de gestion comparés au 31 Décembre.....	151
IV.7 Tableau de mouvement des capitaux propres au 31/12/2018.....	152
IV.8 Affectation des résultats des trois derniers exercices .....	153
IV.9 Evolution des produits nets et du résultat d'exploitation .....	153
IV.10 Evolution du bénéfice net .....	153
IV.11 Evolution des dividendes .....	154

IV.12 Evolution de la marge brute d'autofinancement.....	154
IV.13 Indicateurs de gestion et ratios.....	154
IV.14 Comportement boursier de l'action ATL.....	156
<b>CHAPITRE V : ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES.....</b>	<b>157</b>
V.1 Conseil d'administration .....	157
V.1.1 Membres des organes d'Administration.....	157
V.1.2 Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société....	157
V.1.3 Principales activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années par les membres des organes d'administration et de direction .....	157
V.1.4 Mandats des membres des organes d'administrateurs et de direction les plus significatifs dans d'autres sociétés .....	158
V.1.5 Fonctions des représentants permanents des personnes morales administrateurs dans la société ou l'Etablissement qu'ils représentent .....	158
V.2 Intérêts des dirigeants dans la société au 31/12/2018.....	158
V.2.1 Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice 2018 .....	158
V.2.1 Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction au 31/12/2018 .....	159
V.3 Contrôle.....	159
V.4 Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'administration et de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du Conseil d'Administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital .....	159
<b>CHAPITRE VI : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR .....</b>	<b>160</b>
VI.1 Evolution récente et Orientations.....	160
VI.1.1 Evolution récente .....	160
VI.1.2 Orientations .....	160
VI.2 Les perspectives d'avenir .....	160
VI.2.1 Analyse des écarts enregistrés et des modifications effectuées au niveau des prévisions 2018-2022 par rapport aux informations prévisionnels 2019-2023 .....	161
VI.2.2 Analyse des performances réalisées au 30/06/2019 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2019.....	165
VI.2.3 Les hypothèses de prévisions retenues .....	166
VI.2.5 Les états financiers prévisionnels .....	172
VI.2.6 Marge brute d'autofinancement .....	173
VI.2.7 Indicateurs et ratios prévisionnels.....	174

VI.4 Avis des commissaires aux comptes sur les informations prévisionnels ..... 175

## PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE

Arab Tunisian Lease est une société anonyme au capital de 32 500 000 Dinars, créée en 1993 à l'initiative de l'ATB qui détient 39,95% de son capital au 15/07/2019.

Elle a pour objet le financement des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel dans les différents secteurs économiques. Toutefois, son activité est orientée principalement vers les véhicules utilitaires et les camions.

En 1997, l'ATL a été introduite au marché principal de la cote de la bourse par voie de mise en vente à un prix minimal. La diffusion des titres dans le public a porté sur 20% du capital social.

Au 31/12/2018, l'encours financier s'est élevé à 610 MDT pour un total d'encours du secteur de l'ordre de 4 170 MDT, soit une part de marché de 14,6%. Concernant les mises en force, l'ATL détient 15,3% de part de marché avec 306 MDT, pour un total de 1 994 MDT pour le marché.

Durant le premier semestre de l'année 2019, les approbations ont baissé de 37,2% par rapport à la même période de 2018, passant de 204,9 MDT à 128,7 MDT. Les mises en force ont connu une chute de 36,4% par rapport à la même période de 2018, pour s'établir à 120,6 MDT.

Pour le besoin de ses financements, l'ATL a toujours procédé à la levée de capitaux sur le marché financier à travers l'émission des emprunts obligataires. L'encours des emprunts obligataires au 31/12/2018 s'élève à 267,6 MDT.

L'agence de notation Fitch Ratings a maintenu en date du 21 Août 2019 les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : BBB - (tun) ; Perspective : Stable ;
- Note nationale à court terme : F3 (tun) ;

Le ratio des créances douteuses et litigieuses CDL (créances classées / total des engagements sur la clientèle) et le ratio de couverture des créances classées (provisions + produits réservés / CDL) ont évolué comme suit :

	2018	2017	2016
<b>Ratio des créances classées</b>	6,81%	7,41%	7,38%
<b>Ratio de couverture des créances classées</b>	66,21%	67,17%	73,44%

## Mise en conformité de l'ATL par rapport à la Loi Bancaire n°2016-48 du 11 juillet 2016

Seules les dispositions qui régissent le mode de gouvernance (séparation des pouvoirs) du Président du conseil et ceux du Directeur Général et la participation dans le capital de la SARI n'étaient pas conformes à la nouvelle loi.

A cet effet, l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 17/01/2017, a adopté les modifications nécessaires à apporter aux statuts de la société et a procédé à la séparation des fonctions du Président du Conseil et du Directeur Général.

En ce qui concerne la participation dans le capital de la société SARI, le conseil d'administration N° 106 du 10/04/2017 a autorisé la cession de 10% du capital social de la société SARI détenu par ATL à une société du groupe ATB afin de se conformer à la loi N°48 du 11/07/2016.

Toutefois, la cession n'a pas été concrétisée jusqu'à ce jour à cause des difficultés à trouver un acquéreur parmi les sociétés du groupe.

Une lettre a été adressée le 16/07/2019 à la BCT pour demander une prorogation des délais pour régulariser ce dernier point. La BCT n'a toujours pas donné réponse à cette lettre.

## CHAPITRE I : RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

### I.1 Responsable du document de référence

M. Slimene BETTAIEB

Directeur Général de l'Arab Tunisian Lease

### I.2 Attestation du responsable du document de référence

« A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée ».

Arab Tunisian Lease

Directeur Général

M. Slimene BETTAIEB



### I.3 Responsables du contrôle des comptes

#### Etats financiers 2016, 2017 :

- La Générale d'Audit et de Conseil, Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, Membre de CPA International, représentée par M. Chiheb GHANMI  
Adresse: 9, Place Ibn Hafs - Mutuelleville 1002 Tunis
- Financial Audit & Consulting, Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par M. Mohamed Néji HERGLI  
Adresse : 22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 - 2087 Ariana.

#### Etats financiers 2018 :

- FMBZ KPMG, membre de KPMG International, Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI  
Adresse : Immeuble KPMG, Les jardins du lac – Lac II
- Cabinet CMC, membre de DFK International, Société d'expertise comptable Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par M. Cherif BEN ZINA  
Adresse : 2, Rue 7299, El Menzah 9A - El Manar II 1013 Tunis.

#### Extrait de l'opinion des commissaires aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31/12/2016

Les états financiers de l'ATL relatifs à l'exercice 2016 ont fait l'objet d'un audit effectué par la Générale d'Audit et de Conseil représentée par M. Chiheb GHANMI et par Financial Audit & Consulting représentée par

M.Mohamed Neji HERGLI selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés sans réserves.

Toutefois, les commissaires aux comptes ont émis l'observation suivante :

**« Paragraphe d'observation :**

Nous attirons l'attention sur la Note 42 aux états financiers qui décrit deux éventualités dont l'issue finale ne peut actuellement être anticipée et qui indique qu'aucune provision pour risque n'a été, en conséquence, constituée à leur égard. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point. »

**Extrait de l'opinion des commissaires aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31/12/2017 :**

Les états financiers de l'ATL relatifs à l'exercice 2017 ont fait l'objet d'un audit effectué par La Générale d'Audit & Conseil représentée par M. Chiheb GHANMI et par Financial Auditing représentée par M. Mohamed Neji HERGLI selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

« A notre avis, les états financiers de la Société, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie. »

**« Rapport sur les autres obligations légales :**

**« Efficacité du système de contrôle interne :**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la Société. »

**« Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société (actions et obligations) avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes en valeurs mobilières de la Société avec la réglementation en vigueur. »

**Extrait de l'opinion des commissaires aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31/12/2018 :**

Les états financiers de l'ATL relatifs à l'exercice 2018 ont fait l'objet d'un audit effectué par la société FMBZ – KPMG représentée par M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et par CMC – DFK International représenté par M. Cherif BEN ZINA selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'avis suivant :

« A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Arab Tunisian Lease, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. »

**« Rapport sur les autres obligations légales :**

**« Efficacité du système de contrôle interne :**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société. »

**« Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :**

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur. »

**Attestation des commissaires aux comptes**

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées ».

**Les Commissaires aux Comptes**

**La Générale d'Audit & Conseil**

**M. Chiheb GHANMI**



**FMBZ – KPMG**

**M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI**



**Financial Auditing & Consulting**

**M. Mohamed Neji HERGLI**



**CMC – DFK International**

**M. Cherif BEN ZINA**



**I.4 Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'élaboration du document de référence**

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité du document de référence ».

**ARAB FINANCIAL CONSULTANTS**

**Le Directeur Général**

**M. Ferid Ali Ben BRAHIM**



**I.5 Responsable de l'information**

**M. Raouf HARZI**

Directeur du contrôle de gestion et Suivi des risques

Tel : 70 135 036 – Fax : 71 235 050



26 AOUT 2019



## CHAPITRE II : RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL

### II.1 Renseignements de caractère général concernant l'ATL

<b>Dénomination sociale</b>	Arab Tunisian Lease
<b>Siège social</b>	Building Ennour – Centre Urbain Nord – 1082 Mahragène
<b>Téléphone</b>	(+216) 70 135 000 / (+216) 71 767 300
<b>Site Web</b>	www.atl.com.tn
<b>Adresse électronique</b>	atl.lease@atl.com.tn
<b>Forme juridique</b>	Société anonyme
<b>Législation particulière applicable</b>	La société est régie par la loi n°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers. Elle est également régie par les dispositions de la loi 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing et de la loi 94-90 du 26 juillet 1994 portant dispositions fiscales du leasing.
<b>Date de constitution</b>	04/12/1993
<b>Durée de vie</b>	99 ans
<b>Objet social</b>	<p>La société a pour objet principal de réaliser des opérations de leasing (crédit -bail) d'équipements, de matériel ou de biens immobiliers achetés ou réalisés en vue de leurs location par celle-ci tout en demeurant propriétaire.</p> <p>Ces équipements, matériels et/ou biens immobiliers doivent être destinés à être utilisés dans les activités professionnelles, commerciales, industrielles, agricoles, de pêche ou de services.</p> <p>Elle peut également effectuer toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus-</p>
<b>Registre National des Entreprises (Identifiant Unique)</b>	0492439N
<b>Exercice social</b>	Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.
<b>Nationalité</b>	Tunisienne
<b>Capital social</b>	Au 31/07/2019, le capital social de l'ATL s'élève à 32 500 000 dinars, divisé en 32 500 000 actions de nominal 1 dinar entièrement libérées.
<b>Matricule fiscale</b>	492439 N/A/M/000
<b>Régime fiscal</b>	Droit commun et particulièrement les lois 94-89 et 94-90 portant dispositions fiscales relatives au leasing. La loi n° 2000-98 du 25/12/2000 portant la loi de finance pour l'année 2001 notifiant la déduction des amortissements financiers en remplacement des amortissements ordinaires par les sociétés de leasing, ainsi que la loi 2007-70 du 27/12/2007 portant loi des finances pour l'année 2008 notifiant le suppression de la déduction des amortissements financiers pour les entreprises exerçant l'activité de leasing pour les contrats conclus à partir du premier janvier 2008.
<b>Lieux de consultation des documents</b>	<b>Siège de la société :</b> La société est sise à Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 Mahragène
<b>Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et la Tunisie Clearing</b>	<p>M. Raouf HARZI, Directeur du contrôle de gestion et suivi des risques</p> <p>Adresse mail : harzi_r@ATL.com.tn</p> <p>Tél : 70 135 036</p> <p>Fax : 71 235 050</p>

## **Clauses statutaires particulières :**

### **Affectation et répartition des bénéfices (Article 31 des statuts):**

Les bénéfices distribuables sont constitués du résultat comptable net de l'exercice majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs ; et ce après déduction de ce qui suit :

- Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le 1/ 10 du capital.
- La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés.
- Toute somme que l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter à des fonds de réserves généraux ou spéciaux ou de reporter à nouveau.

## **ASSEMBLEES GENERALES**

### **Dispositions communes aux Assemblées Générales (Article 26 des statuts) :**

#### **1. Assemblées Constitutives, Ordinaires et Extraordinaires**

Les Assemblées Générales sont Constitutives, Ordinaires et Extraordinaire. Elles sont convoquées pour délibérer conformément aux dispositions légales et statutaires.

Les délibérations régulièrement prises, obligent tous les actionnaires, même les absents ou incapables.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Elle se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions.

Elle peut avoir les pouvoirs tout à la fois d'une Assemblée Ordinaire et d'une Assemblée Extraordinaire, si elle réunit les conditions nécessaires.

Les Assemblées Générales appelées à délibérer sur la vérification des apports, sur la nomination des premiers administrateurs, sur la sincérité de la déclaration faite par le ou par les fondateurs, sur les avantages particuliers, sont qualifiées d'Assemblées Générales constitutives.

Les délibérations de l'Assemblée, régulièrement prises, obligent tous les actionnaires, même les absents ou incapables.

#### **2. Convocation des Assemblées**

L'Assemblée Générale Ordinaire, doit se réunir, sous convocation du Conseil d'Administration, au moins une fois par année et dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice comptable, et ce pour clôturer les actes de gestion de la société, approuver les comptes de l'exercice écoulé, et prendre les décisions relatives aux résultats à la lumière des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes.

L'Assemblée Générale est convoquée, en cas de nécessité, par :

- 1) Le ou les commissaires aux comptes.
- 2) Un mandataire nommé par le Tribunal sur demande de tout intéressé en cas d'urgence ou à la demande d'un ou de plusieurs actionnaires détenant au moins Trois pour Cent (3%) du capital social.
- 3) Le liquidateur.
- 4) Les actionnaires détenant la majorité du capital social ou des droits de vote, après offre publique de vente ou d'échange ou après cession d'un bloc de contrôle.

Les réunions ont lieu au siège social ou dans tout autre lieu du territoire Tunisien indiqué par l'avis de convocation.

Les convocations sont faites par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe.

Les convocations doivent être faites dans un délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion ainsi que l'ordre du jour.

Les Assemblées peuvent même être réunies verbalement sans délai, si tous les actionnaires sont présents ou représentés.

### **3. Le droit de siéger à une Assemblée Générale**

Les titulaires de dix (10) actions libérées des versements exigibles, peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité. Ils peuvent aussi s'y faire représenter par mandat spécial.

Les actionnaires, ne disposant pas de ce nombre d'actions, peuvent se réunir pour atteindre le minimum prévu à l'alinéa ci-dessus et se faire représenter par l'un d'eux.

Toutefois, les sociétés actionnaires sont valablement représentées, soit par un de leurs gérants ou par un membre de leur Conseil d'Administration, soit par un mandataire muni d'un pouvoir spécial.

La qualité d'actionnaire n'est pas requise pour le gérant, le membre du Conseil ou le mandataire comme personnes physiques.

Le nu-propriétaire est valablement représenté par l'usufruitier et le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les Assemblées Ordinaires et Extraordinaires, sauf, convention contraire.

La forme des pouvoirs, les lieux et délais de leur production est déterminée par le Conseil d'Administration.

### **4. Règlements des Assemblées Générales**

L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou en son absence, par un administrateur délégué spécialement à cet effet, par le Conseil d'Administration et à défaut à l'actionnaire choisi par les actionnaires présents.

Au cas où l'Assemblée est convoquée à la diligence d'une personne étrangère au Conseil d'Administration (commissaire aux comptes, mandataire ou liquidateur), c'est cette personne qui la préside.

Le président de l'assemblée générale est assisté de deux scrutateurs, désignés par les actionnaires présents.

Le bureau désigne le Secrétaire qui peut être choisi en dehors de l'Assemblée.

Il est tenu une feuille de présence laquelle contient les noms et domiciles des actionnaires, présents ou représentés, et indique le nombre des actions possédées par chacun d'eux. Cette feuille est émargée par les actionnaires présents ou leurs mandataires, et certifiée par le bureau ; elle est déposée au siège social et doit être communiquée à tout requérant.

Le bureau de l'Assemblée est composé ainsi, du Président, d'un secrétaire, et des deux scrutateurs.

### **5. Ordre du jour de l'Assemblée**

L'ordre du jour est arrêté par le Conseil d'Administration si la convocation est faite par lui ou par la personne qui a fait la convocation de l'Assemblée.

Il n'est porté à l'ordre du jour que les propositions émanant du Conseil d'Administration, ou qui ont été communiquées au Conseil d'Administration quinze jours au moins avant la convocation, au moyen de demandes revêtues de la signature des actionnaires représentant au moins cinq pour cent du capital social.

Aucune proposition ne peut être soumise à l'Assemblée si elle ne figure pas à son ordre du jour.

## **6. Droit au vote de l'Assemblée Générale**

Chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Le vote a lieu à main levée ou par tout autre moyen public décidé par l'Assemblée Générale. Si l'un des actionnaires exige le scrutin secret, celui-ci devient obligatoire. Le scrutin secret est également obligatoire pour toutes les questions d'ordre personnelles, comme la révocation des Administrateurs ou la mise en cause de leur responsabilité.

Aucun actionnaire ne peut voter, à titre personnel ou par procuration, lorsqu'il s'agit d'une décision lui attribuant un avantage personnel ou de statuer sur un différend entre lui et la société.

Tout actionnaire peut voter par correspondance.

En cas de vote par correspondance, la société doit mettre à la disposition des actionnaires un formulaire spécial à cet effet. Le vote émis de cette manière n'est valable que si la signature apposée sur le formulaire est légalisée.

Le vote par correspondance doit être adressé à la société par lettre recommandée avec accusé de réception.

Il n'est tenu compte que des votes reçus par la société avant l'expiration du jour précédent la réunion de l'Assemblée Générale.

## **7. Procès-verbal de l'Assemblée Générale**

Les délibérations de l'Assemblée Générale sont constatées par des procès-verbaux inscrits ou annexés sur un registre spécial, et signés par les membres composant le bureau, le refus de l'un d'eux doit être mentionné.

Le procès-verbal des délibérations des Assemblées doit contenir les énonciations suivantes :

- ✓ La date et le lieu de sa tenue
- ✓ Le mode de convocation
- ✓ L'ordre du jour
- ✓ La composition du bureau
- ✓ Le nombre d'actions participant au vote et le quorum atteint
- ✓ Les documents et les rapports soumis à l'Assemblée Générale
- ✓ Un résumé des débats, le texte des résolutions soumises au vote et son résultat.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs, sont signés, soit par le Président du Conseil, soit par l'Administrateur temporairement délégué dans les fonctions de Président, soit par deux Administrateurs quelconques.

Après dissolution de la société, et pendant la liquidation, ces copies ou ces extraits sont signés par un liquidateur ou, le cas échéant, par le liquidateur unique.

**La société s'engage à conformer l'article 26 de ses statuts à la réglementation en vigueur.**

### **Assemblée Générale Ordinaire – Assemblée Générale Extraordinaire (Article 27 des statuts) :**

#### **1. Assemblée Générale Ordinaire**

##### **a) Constitution de l'Assemblée Ordinaire**

Les Assemblées Générales Ordinaires (annuelles ou convoquées Extraordinairement) se composent des actionnaires détenteurs de dix (10) actions libérées des versements exigibles.

Pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale Ordinaire doit être composée d'un nombre d'actionnaires représentant au moins le tiers (1/3) des actions donnant droit au vote.

Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale Ordinaire est convoquée à nouveau. Un délai minimum de quinze jours entre les deux assemblées doit être respecté. Dans cette seconde réunion, les délibérations sont valables quel que soit le nombre d'actions représentées, mais elles ne peuvent porter que sur l'ordre du jour de la première réunion.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité des voix présentes ou représentées.

### **b) Pouvoirs de l'Assemblée Générale Ordinaire**

Les Assemblées Générales Ordinaires ont à statuer sur toutes les questions qui excèdent la compétence du Conseil d'Administration.

Elles confèrent à ce dernier, les autorisations nécessaires pour tous les cas où les pouvoirs qui lui sont attribués seraient insuffisants. D'une manière générale, elles règlent les conditions du mandat imparti au Conseil d'Administration et elles déterminent souverainement la conduite des affaires de la société.

L'Assemblée Générale Ordinaire doit notamment prendre connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur les affaires sociales, ainsi que du rapport des commissaires aux comptes.

- 1) Elle discute, approuve ou redresse les comptes d'une façon Générale, examine tous les actes de gestion d'Administration et leur donne quitus.

Les délibérations concernant l'approbation des états financiers doivent être précédées du rapport des commissaires aux comptes à peine de nullité.

- 2) Elle statue sur l'affectation et la répartition des bénéfices.
- 3) Elle décide de l'amortissement ou du rachat des actions par prélèvement sur les bénéfices.
- 4) Elle approuve ou rejette les nominations provisoires d'administrateurs effectuées par le Conseil d'Administration.
- 5) Elle nomme, remplace et réélit les administrateurs et les commissaires aux comptes.
- 6) Elle détermine le montant des jetons de présence alloués annuellement au Conseil d'Administration.
- 7) Elle approuve ou désapprouve les conventions visées aux articles 22 et 24 ci-dessus après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes sur ces opérations.
- 8) Enfin, elle délibère sur toutes les autres propositions portées à son ordre du jour et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

L'Assemblée Générale Ordinaire convoquée Extraordinairement statue sur toutes les questions qui lui sont soumises et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

## **2. Assemblée Générale Extraordinaire :**

### **a) Constitution de l'Assemblée Générale Extraordinaire**

L'Assemblée Générale Extraordinaire se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions pourvues que ces dernières aient été libérées des versements exigibles.

Préalablement à l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie sur première convocation, le texte des résolutions proposées doit être tenu au siège de la société à la disposition des actionnaires, quinze jours au moins avant la date réunion.

Les délibérations de l'assemblée générale ne sont considérées valables que si les actionnaires présents ou représentés détiennent au moins, sur première convocation, la moitié (1/2) du capital et sur deuxième convocation le tiers (1/3) du capital.

A défaut de ce dernier quorum le délai de la tenue de l'assemblée générale extraordinaire peut être prorogé à une date postérieure ne dépassant pas deux mois à partir de la date de la convocation.

Elle statue à la majorité des deux tiers (2/3) des voix des actionnaires présents ou représentés.

Dans le cas où l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de l'augmentation du capital social par majoration de la valeur nominale des actions, cette décision est prise à l'unanimité des actionnaires.

#### **b) Pouvoirs de l'Assemblée Générale Extraordinaire**

L'Assemblée Générale Extraordinaire statue sur toutes les questions visées aux articles 291 à 295, et 300, 307 à 310 du code des sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide ou autorise l'augmentation ou la réduction du capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire délègue au conseil d'administration la réalisation de toute augmentation de capital qu'elle décide.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier toutes les dispositions des statuts de la société, sur proposition du conseil d'administration et conformément à la réglementation en vigueur. Toutefois, les statuts peuvent être modifiés par le directeur général, lorsque cette modification est effectuée en application de dispositions légales ou réglementaires qui la prescrivent. Les statuts sont soumis dans leur version modifiée à l'approbation de la première assemblée générale suivante.

#### **Transmission des actions (Article 10 des statuts) :**

1- La propriété des actions résulte de leur inscription au nom du ou des titulaires sur son compte.

2- La cession des actions est libre.

3- Les actions d'apport ne sont négociables que deux ans après la constitution définitive de la société ou de l'augmentation du capital, si elles proviennent de cette augmentation, les administrateurs doivent mentionner leur nature à la date de la constitution ou de l'augmentation de capital. Le tout sous réserve des exceptions prévues par la législation en vigueur, lorsque les actions sont émises à la suite d'une fusion ou d'un apport partiel d'actifs.

#### **Indivisibilité des actions (Article 11 des statuts) :**

Les actions sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

Les propriétaires indivis ou collectifs d'actions, notamment les héritiers ou ayants – droit d'un actionnaire décédé, sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun, ayant qualité pour assister aux Assemblées Générales . A défaut d'entente, il appartient à la partie la plus diligente de se pourvoir, ainsi que de droit, pour faire désigner par justice un mandataire chargé de représenter tous les copropriétaires.

Les usufruitiers et les nus propriétaires doivent également se faire représenter par l'un d'entre eux. A défaut de convention contraire entre l'usufruitier et le nu-propriétaire signifiée à la société, celle-ci considère que l'usufruitier représente valablement le nu-propriétaire, quelles que soient les décisions à prendre.

#### **Droits de l'action (Article 12 des statuts) :**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social à une part proportionnelle au nombre des actions émises et en outre, à une part dans les bénéfices.

## II.2 Renseignements de caractère général concernant le capital de la société

Capital Social	32 500 000 dinars
Nombre d'actions	32 500 000 actions
Nominal	1 dinar
Forme des actions	nominative
Catégorie	actions ordinaire
Libération	intégrale
Jouissance	1er janvier 2019

## II.3 Evolution du capital social

Décision	Nature de l'opération	Evolution du capital		Capital en circulation		Nominal
		Montant (en dinars)	Nombre d'actions	Montant (en dinars)	Nombre d'actions	
AGE du 04/12/1993	Constitution			6 000 000	60 000	100
AGE du 01/12/1995	Augmentation en numéraire	2 000 000	20 000	8 000 000	80 000	100
AGE du 28/03/1997	Réduction du nominal de l'action	-	720 000	8 000 000	800 000	10
AGE du 28/03/1997	Augmentation en numéraire	2 000 000	200 000	10 000 000	1 000 000	10
AGE du 31/05/2007	Réduction du nominal de l'action	-	9 000 000	10 000 000	10 000 000	1
AGE du 21/05/2008	Augmentation par incorporation de Réserves	2 000 000	2 000 000	12 000 000	12 000 000	1
	Augmentation en numéraire	5 000 000	5000000	17 000 000	17 000 000	1
AGE du 30/06/2012	Augmentation par incorporation de Réserves	2 000 000	2 000 000	19 000 000	19 000 000	1
	Augmentation en numéraire	6 000 000	6 000 000	25 000 000	25 000 000	1
AGE du 25/01/2019	Augmentation en numéraire*	7 500 000	7 500 000	32 500 000	32 500 000	1

*\*L'AGE du 25/01/2019 a décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de 10 000 000 DT. Toutefois, l'augmentation n'a été réalisée que dans la limite de 75% du montant initialement prévu soit la souscription en numéraire à 7 500 000 actions nouvelles.*

## II.4 Répartition du capital social et des droits de vote au 15/07/2019

### II.4.1 Structure du capital et des droits de vote au 15/07/2019

Actionnaires	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions et des droits de vote	Montant En DT	% du capital et des droits de vote
<b>Actionnaires Tunisiens</b>	<b>1 059</b>	<b>32 497 946</b>	<b>32 497 946</b>	<b>99,99%</b>
<b>Personnes morales</b>	<b>70</b>	<b>25 923 980</b>	<b>25 923 980</b>	<b>79,77%</b>
Ayant 3% et plus	4	20 395 827	20 395 827	62,76%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	7	3 212 105	3 212 105	9,88%
Ayant au maximum 0,5%	59	2 316 048	2 316 048	7,13%
<b>Personnes physiques</b>	<b>989</b>	<b>6 573 966</b>	<b>6 573 966</b>	<b>20,23%</b>
Ayant 3% et plus	1	1 163 908	1 163 908	3,58%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	5	2 060 447	2 060 447	6,34%
Ayant au maximum 0,5%	983	3 349 611	3 349 611	10,31%
<b>Actionnaires Etrangers</b>	<b>1</b>	<b>1 900</b>	<b>1 900</b>	<b>0,01%</b>
<b>Personnes morales</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,00%
Ayant au maximum 0,5%	0	0	0	0,00%
<b>Personnes physiques</b>	<b>1</b>	<b>1 900</b>	<b>1 900</b>	<b>0,01%</b>
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,00%
Ayant au maximum 0,5%	1	1 900	1 900	0,01%
<b>Rompus</b>	<b>2</b>	<b>154</b>	<b>154</b>	<b>0,00%</b>
<b>Total</b>	<b>1 060</b>	<b>32 500 000</b>	<b>32 500 000</b>	<b>100,00%</b>

### II.4.2 Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital social et des droits de vote au 15/07/2019

Actionnaires	Nombre d'actions et des droits de vote	Montant En DT	% du capital et des droits de vote
<b>ATB</b>	12 983 766	12 983 766	39,95%
<b>BNA</b>	3 500 000	3 500 000	10,77%
<b>ENNAKL Automobiles</b>	2 666 921	2 666 921	8,21%
<b>SEFINA SICAF</b>	1 245 140	1 245 140	3,83%
<b>DRISS MOHAMED SADOK</b>	1 163 908	1 163 908	3,58%
<b>Total</b>	<b>21 559 735</b>	<b>21 559 735</b>	<b>66,34%</b>

### II.4.3 Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 15/07/2019

Actionnaires	Nombre d'actions et des droits de vote	Montant En DT	% du capital et des droits de vote
<b><u>Président</u></b>			
M. Ferid ABBES	600	600	0,002%
<b><u>Directeur Général</u></b>			
M. Slimene BETTAIEB	2 211	2 211	0,007%
<b><u>Directeur Général adjoint</u></b>			
M. Zouheir TANBOURA	3 092	3 092	0,010%
<b><u>Administrateurs</u></b>			
Arab Tunisian Bank	12 983 766	12 983 766	39,950%
Mme. Maha Najjar TAJINA (mandatée par l'ATB)	0	0	0,000%
M. Riadh HAJJEJ (mandaté par l'ATB)	0	0	0,000%
M. Lassad JAZIRI (mandaté par l'ATB)	0	0	0,000%
ATI SICAF	42 000	42 000	0,129%
ENNAKL Automobiles	2 666 921	2 666 921	8,206%
BNA	3 500 000	3 500 000	10,769%
Mme. Arbia ALAYA (mandatée par la BNA)	0	0	0,000%
Mme Golsem KSONTINI JAZIRI (membre indépendant)	0	0	0,000%
M. Mohamed Hédi DRIDI (membre indépendant)	0	0	0,000%
M. Ammar TLILI (membre représentant les actionnaires minoritaires)	0	0	0,000%

### II.4.4 Nombre d'actionnaires au 15/07/2019

Le capital de l'ATL est réparti entre 1 061 actionnaires, dont :

- 70 personnes morales
- 990 personnes physiques

## II.5 Description sommaire du groupe ATB au 31/12/2018

### II.5.1 Présentation générale du groupe ATB

Dénomination sociale	Capital social au 31/12/2018 (en Dinars)	Nombre d'actions constituant le capital	Participation ATB (en Nombre d'actions)	Taux de participation de l'ATB
Arab Tunisian Bank - ATB	100 000 000	100 000 000		
Arab Financial Consultants - AFC	4 000 000	800 000	240 000	30,00%
Arab Tunisian Development - ATD SICAR	2 187 500	218 750	89 999	41,14%
Arab Tunisian Invest - ATI SICAF	5 775 000	1 155 000	486 425	42,11%
Arab Tunisian Lease - ATL	25 000 000	25 000 000	8 154 021	32,62%
Union de Factoring – UNIFACTOR	15 000 000	3 000 000	209 243	6,97%
Computer Distribution - CODIS	2 200 000	22 000	3 059	13,90%
ARABIA SICAV	5 666 409	93 666	82 340	87,91%
SANADETT SICAV	89 455 768	858 056	900	0,10%
AXIS TRESORERIE SICAV	29 119 250	281 306	2 000	0,71%
FCP AXIS CAPITAL Prudent	6 131 217	3 636	30	0,83%
FCP IRADETT 20	75 887	7 237	7 000	96,73%
FCP IRADETT 50	887 702	77 645	7 000	9,02%
FCP IRADETT 100	102 890	7 000	7 000	100,00%
FCP IRADETT CEA	360 220	25 231	7 000	27,74%
FCP SALAMETT PLUS	4 027 974	393 723	7 000	1,78%
FCP SALAMETT CAP	70 897 260	4 663 043	7 000	0,15%

Le groupe ATB est composé de dix-sept (17) sociétés dont seize (16) exercent dans le secteur de la finance et une (01) exerce dans le secteur commercial.

#### L'ATB : (La société mère)

Créée en juin 1982, l'Arab Tunisian Bank est une société anonyme au capital actuel de 100 000 000 DT divisé en 100 000 000 actions de nominal 1 DT, dont 64,2% est détenu par Arab Bank Plc, Banque de nationalité Jordanienne. L'objet social de l'ATB est l'exercice de la profession bancaire et notamment la mobilisation de l'épargne et l'octroi de crédits. L'introduction de l'ATB à la cote de la bourse a eu lieu en Octobre 1990.

#### L'AFC :

Créée en 1985, avec comme objet social la réalisation des opérations financières de gestion de fortune et de conseils. En 1994, l'AFC a obtenu l'agrément d'Intermédiaire en Bourse et a changé son objet social qui se consacre à la négociation des valeurs mobilières et la gestion des portefeuilles titres. Son capital actuel est de 4 000 000 de dinars, divisé en 800 000 actions de nominal 5 Dinars.

Au 31/12/2018, le capital de l'AFC est détenu à hauteur de 30% par l'ATB et 10% par l'ATI SICAF.

#### L'ATD SICAR :

Créée en 2001, l'Arab Tunisian Development SICAR est une société anonyme au capital de 2 187 500 DT divisé en 218 750 actions de 10 dinars chacune. Son objet social est la participation pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises et notamment des entreprises promues par les nouveaux promoteurs.

Au 31/12/2018, le capital de l'ATD SICAR est détenu à hauteur de 41,14% par l'ATB et 6,86% par l'ATI SICAF.

### **L'ATI SICAF :**

Créée en 1994, l'Arab Tunisian Invest SICAF est une société anonyme au capital de 5 775 000 dinars, divisé en 1 155 000 actions de 5 dinars chacune. C'est une société d'investissement à capital fixe régie par la loi n° 88-92 du 2 Août 1988 telle que modifiée par les textes subséquents. Son objet social est la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses propres fonds. Au 31/12/2018, le capital de l'ATI SICAF est détenu à hauteur de 42,11% par l'ATB, 1,73% par l'ATL et 0,28% par l'AFC.

### **L'ATL :**

Créée en Décembre 1993 à l'initiative de l'ATB et de la BNA, l'Arab Tunisian Lease est une société anonyme au capital de 25 000 000 dinars divisé en 25 000 000 d'actions de 1 dinar chacune.

L'ATL est un établissement financier spécialisé dans le financement en leasing des investissements mobiliers et immobiliers.

L'ATL concentre son activité sur le leasing mobilier en intervenant dans le financement de matériel de Bâtiment et Travaux Publics, d'équipements touristiques, de matériel roulant et de matériel médical. Le leasing « véhicules légers » est entrain de connaître une forte expansion et l'ATL projette son développement sur ce créneau car il assure les marges les plus élevées tout en présentant un faible niveau de risque. Au 31/12/2018, le capital de l'ATL est détenu à hauteur de 32,62% par l'ATB.

### **UNION DE FACTORING :**

Union de Factoring est une société anonyme créée en avril 2000. Son capital actuel est de 15 000 000 DT, divisé en 3 000 000 actions de nominal 5 Dinars.

Union de Factoring est une société d'affacturage régie par la loi 2016-48 du 15 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers, ayant pour objet l'exécution des opérations de Factoring qui englobent les encaissements et le recouvrement des créances et l'octroi d'avances ou de garanties de bonne fin sur les créances en question. Au 31/12/2018, le capital de l'UNION DE FACTORING est détenu à hauteur de 6,97% par l'ATB, 11,33% par l'ATL et 3,94% par l'ATI SICAF.

### **CODIS :**

Créée en 1998, la Computer Distribution est une société anonyme au capital de 2 200 00 DT divisé en 22 000 actions de 100 dinars chacune. Son objet social est l'achat localement ou l'importation et la commercialisation, le tout en gros, de tout matériel et autre produit informatique, en particulier les ordinateurs, les accessoires, les fournitures, le matériel de télécommunication, ainsi que tous logiciels, services, conseils et assistance, se rattachant directement ou indirectement à la création ou à la gestion et au transport en local et à distance de l'information et des données sous toutes ses formes.

A partir de janvier 2004, CODIS fait partie du groupe IBM. Au 31/12/2018, le capital de CODIS est détenu à hauteur de 13,9% par l'ATB.

### **ARABIA SICAV :**

Créée en 1994, ARABIA SICAV est une société d'investissement à capital variable ayant pour objet social la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds propres.

Au 31/12/2018, le montant des actifs gérés par ARABIA SICAV était de 5,7 MDT. A cette même date, l'ATB détenait 87,91% de ARABIA SICAV. Elle est aussi dépositaire de ladite SICAV.

### **SANADETT SICAV :**

Créée en 2000, SANADETT SICAV est une société d'investissement à capital variable ayant pour objet social la constitution et la gestion d'un portefeuille obligataire par l'utilisation de ses fonds propres.

Au 31/12/2018, le montant des actifs gérés par SANADETT SICAV était de 89,5 MDT et l'ATB détenait 0,10% du capital de SANADETT SICAV. Elle est aussi dépositaire de ladite SICAV.

#### **AXIS TRÉSORERIE SICAV :**

Créée en 2003, Axis Trésorerie SICAV est une société d'investissement à capital variable. La société opère dans le secteur financier et elle a pour objet la gestion d'un portefeuille obligataire. Les ressources de la société sont constituées de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Au 31/12/2018, le montant des actifs gérés par Axis Trésorerie SICAV était de 29,1 MDT et l'ATB détenait 0,71% du capital d'Axis Trésorerie SICAV. Elle est aussi dépositaire de la SICAV.

#### **FCP AXIS CAPITAL Prudent :**

Créé en 2005, FCP Axis Capital Protégé est un fonds commun de placement de type mixte.

Au 31/12/2018, le montant des actifs gérés par le FCP était de 6,1 MDT. A cette même date, l'ATB détenait 0,83% du FCP Axis Capital Protégé. Elle est aussi dépositaire du FCP.

#### **FCP IRADETT 20 :**

Créé à la fin de 2006, FCP IRADETT 20 est un fonds commun de placement de type mixte.

Au 31/12/2018, le montant des actifs gérés par le FCP est de 75,9 mDT. A cette même date, l'ATB détenait 96,73% du FCP IRADETT 20. Elle est aussi dépositaire du FCP.

#### **FCP IRADETT 50 :**

Créé à la fin de 2006, FCP IRADETT 50 est un fonds commun de placement de type mixte.

Au 31/12/2018, le montant des actifs gérés par le FCP était de 887,7 mDT. A cette même date, l'ATB détenait 9,02% du FCP IRADETT 50. Elle aussi dépositaire du FCP.

#### **FCP IRADETT 100 :**

Créé à la fin de 2006, FCP IRADETT 100 est un fonds commun de placement de type dynamique (100% actions).

Au 31/12/2018, le montant des actifs gérés par le FCP était de 102,9 mDT. A cette même date, l'ATB détenait 100,00% du FCP IRADETT 100. Elle aussi dépositaire du FCP.

#### **FCP IRADETT CEA :**

Créé à la fin de 2006, FCP IRADETT CEA est un fonds commun de placement de type mixte dédié aux Comptes Epargne Actions.

Au 31/12/2018, le montant des actifs gérés par le FCP était de 360,2 mDT. A cette même date, l'ATB détenait 27,74% du FCP IRADETT CEA. Elle aussi dépositaire du FCP.

#### **FCP SALAMETT PLUS :**

Créé à la fin de 2006, FCP SALAMETT PLUS est un fonds commun de placement de type obligataire.

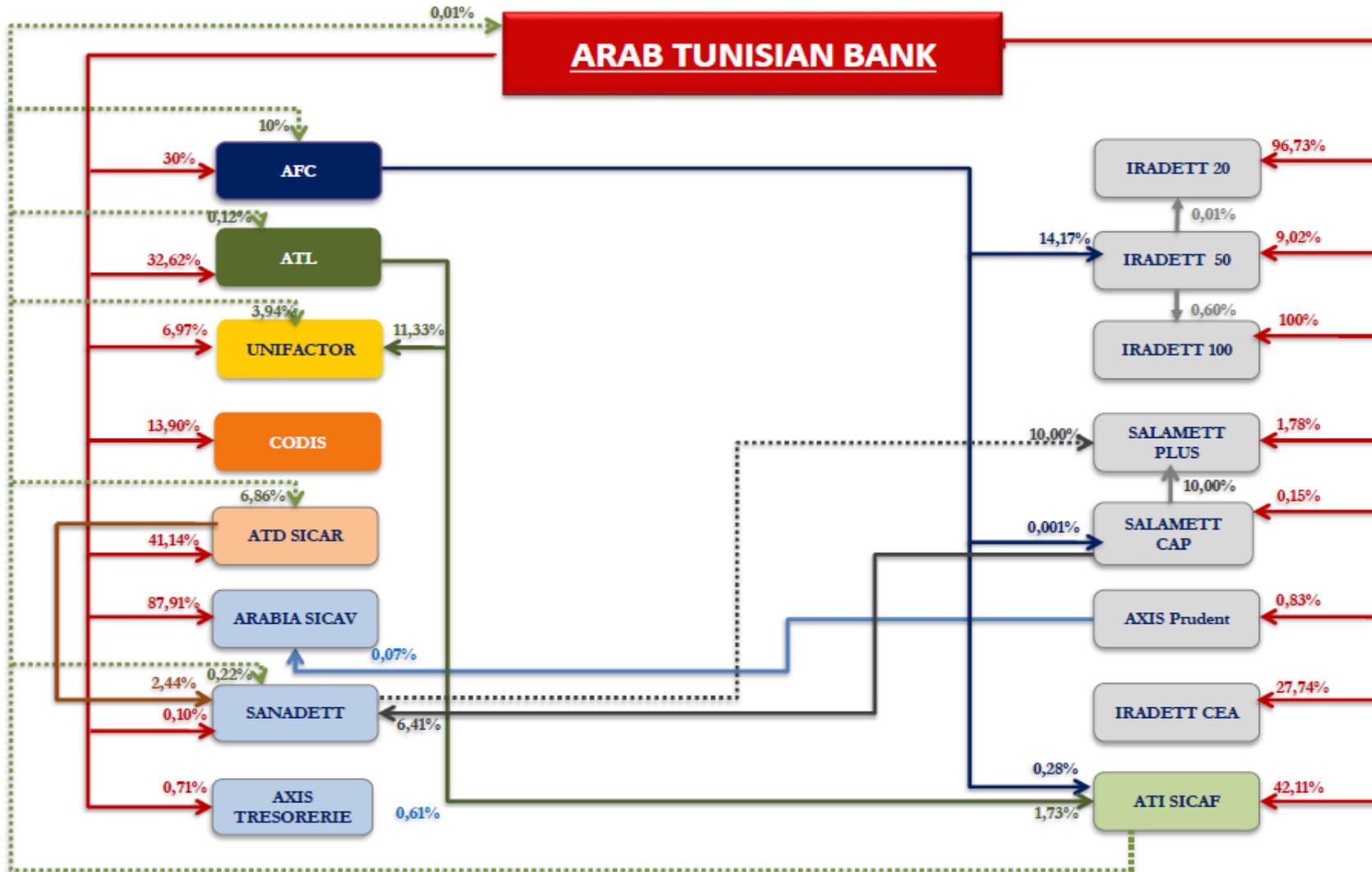
Au 31/12/2018, le montant des actifs gérés par le FCP était de 4,0 MDT. A cette même date, l'ATB détenait 1,78% du FCP SALAMETT PLUS. Elle est aussi dépositaire du FCP.

#### **FCP SALAMETT CAP :**

Créé à la fin de 2006, FCP SALAMETT CAP est un fonds commun de placement de type obligataire à capitalisation, donc sans distribution de dividendes.

Au 31/12/2018, le montant des actifs gérés par le FCP était de 70,9 MDT. A cette même date, l'ATB détenait 0,15% du FCP SALAMETT CAP. Elle aussi dépositaire du FCP.

II.5.1.1 Schéma financier du groupe au 31/12/2018



II.5.1.2 Etat des participations entre les sociétés du groupe ATB arrêté au 31/12/2018

	ATB	AFC	ATI SICAF	ATD SICAR	ATL	UNIFACTOR	CODIS	ARABIA SICAV	SANADETT SICAV	Axis Trésorerie SICAV	FCP Axis Capital Prudent	IRADETT 20	IRADETT 50	IRADETT 100	IRADETT CEA	SALAMETT PLUS	SALAMETT CAP
<b>ATB</b>		30,00%	42,11%	41,14%	32,62%	6,97%	13,90%	87,91%	0,10%	0,71%	0,83%	96,73%	9,02%	100%	27,74%	1,78%	0,15%
<b>AFC</b>			0,28%										14,17%				0,001%
<b>ATI SICAF</b>	0,01%	10%		6,86%	0,12%	3,94%			0,22%								
<b>ATD SICAR</b>									2,44%								0,00006%
<b>ATL</b>			1,73%			11,33%											
<b>UNIFACTOR</b>																	
<b>CODIS</b>																	
<b>ARABIA SICAV</b>																	
<b>SANADETT SICAV</b>																10,00%	
<b>Axis Trésorerie SICAV</b>																	
<b>FCP Axis Capital Prudent</b>								0,07%									
<b>IRADETT 20</b>																	
<b>IRADETT 50</b>												0,01%		0,60%			
<b>IRADETT 100</b>																	
<b>IRADETT CEA</b>																	
<b>SALAMETT PLUS</b>																	
<b>SALAMETT CAP</b>									6,41%							10,00%	

### II.5.1.3 Chiffres clés des sociétés du groupe au 31/12/2018

(En mDT)

Dénomination sociale	Capitaux propres avant affectation	Chiffres d'affaires (Produits d'exploitation)	Résultat d'exploitation	Résultat net	Dettes globales (total passif)	Charges financières
ATB	546 454	522 448	9 669	7 318	5 862 713	263 244**
AFC	4 553	2 738	589	15	3 235	2
ATI SICAF	7 091	1 110	806	548	460	0
ATD SICAR	19 724	5 637	1 717	1 601	391 500	28
ATL	83 890	67 287	12 853	9 039	617 755	40 758
UNIFACTOR	31 349	20 544	5 925	4 513	142 347	8 321
CODIS	4 064	35 249	3 624	1 141	12 043	1 886
SANADETT SICAV	93 918*	6 385	5 445	5 470	153	0
ARABIA SICAV	5 743*	185	77	136	86	0
AXIS TRESORERIE SICAV	30 386*	1 959	1 556	1 576	67	0
FCP AXIS CAPITAL Prudent	7 910*	422	242	-509	32	0
IRADETT 20	78*	15	10	5	0,4	0
IRADETT 50	908*	28	15	-15	6	0
IRADETT 100	105*	7	2	9	0,3	0
IRADETT CEA	369*	14	9	42	19	0
SALAMETT PLUS	4 220*	285	242	252	9	0
SALAMETT CAP	74 439*	4 677	3 849	3 557	83	0

\* Actif Net

\*\* Intérêts encourus et charges assimilées

II.5.1.4 Engagements financiers des sociétés du groupe ATB au 31/12/2018

En mDT

Sociétés	ATB	AFC	ATI SICAF	ATD SICAR	ATL	UNIFACTOR	CODIS	SANADETT SICAV	ARABIA SICAV	AXIS TRESORERIE SICAV	FCP AXIS CAPITAL Prudent	IRADETT 20	IRADETT 50	IRADETT 100	IRADETT CEA	SALAMETT PLUS	SALAMETT CAP	Total	
Crédits bancaires locaux	785 000			506	133 756	15 000	74												934 335
Crédits extérieurs	153 107				124 465														277 572
Emprunts obligataires	86 635				267 584	17 148													371 367
Fonds gérés				380 662															380 662
Ressources spéciales	2 084																		2 084
Découverts		52			4	24 897	5 258												30 210
Certificats de dépôts						23 450													23 450
Leasing																			0
Fonds de garantie						30 142													30 142
Mobilisation Créances						8 684													8 684
<b>TOTAL</b>	<b>1 026 826</b>	<b>52</b>	<b>0</b>	<b>381 168</b>	<b>525 809</b>	<b>119 320</b>	<b>5 332</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 058 506</b>

### *II.5.1.5 Politique actuelle et future de financement inter-société du groupe*

Afin de répondre à leurs besoins de financement, les sociétés du groupe recourent généralement aux banques et au marché financier et peuvent émettre des billets de trésorerie souscrits par les sociétés du groupe.

#### II.5.2 Relations de l'ATL avec les sociétés du groupe ATB au 31/12/2018

##### *II.5.2.1 Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe*

###### **Crédits reçus :**

- L'ATL a contracté un emprunt à moyen terme de 10 000 000 DT auprès de l'ATB, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré de 2,2 points de pourcentage. Cette convention a donné lieu au prélèvement, par l'ATB, d'une commission de montage et de mise en place fixée à 0,25% flat du montant du crédit, soit 25 000 DT. Les intérêts conventionnels supportés au titre de cet emprunt ont totalisé, en 2018, la somme de 455 000 DT.
- La convention de crédit à moyen terme de 6 000 000 DT contractée par la société ATL auprès de l'ATB, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré 2,3 points de pourcentage. Cette convention a donné lieu au prélèvement, par l'ATB, d'une commission de montage et de mis en place fixée à 0,25% flat du montant du crédit, soit 15 000 DT. Les intérêts conventionnels supportés au titre de cet emprunt ont totalisé, en 2018, la somme de 445 000 DT.
- L'ATL a réalisé, en 2018, des opérations de financement sous forme d'émission de deux billets de trésorerie souscrits par la société **FCP SALAMETT CAP**, suivant les modalités suivantes :

<b>Nature de la convention</b>	<b>Période</b>	<b>Montant</b>	<b>Taux facial</b>	<b>Charge d'intérêts 2018</b>
Emission de billet de trésorerie	du 18/07/2018 au 07/08/2018	5 000 mDT	9,15%	25 mDT
Emission de billet de trésorerie	du 07/08/2018 au 17/08/2018	5 000 mDT	9,15%	13 mDT
			<b>Total</b>	<b>38 mDT</b>

- L'encours des opérations réalisées avec les parties liées se présente au 31 décembre 2018 comme suit :

*En DT*

<b>Soldes à la fin de l'exercice</b>	<b>ATB</b>	<b>ATD SICAR</b>	<b>SANADETT SICAV</b>
Échéances, en principal, à plus d'un an sur emprunts bancaires	(10 473 339)		
Échéances, en principal, à moins d'un an sur emprunts bancaires	(3 726 661)		
Intérêts courus et non échus sur emprunts bancaires	(524 096)		
Échéances à plus d'un an sur emprunts obligataires	(11 075 815)		(7 317 042)
Échéances à moins d'un an sur emprunts obligataires	(4 479 080)		(3 305 838)
Intérêts courus et non échus sur emprunts obligataires	(576 805)		
Commissions de gestion de fonds à capital risque à payer		(103 500)	
Solde net des comptes de trésorerie	8 625 402		

- Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, certaines transactions ont été conclues par l'A.T.L avec les parties liées sus-indiquées. Le détail de ces opérations est récapitulé dans le tableau suivant :

*En DT*

<b>Opérations de l'exercice</b>	<b>ATB</b>	<b>ATD SICAR</b>	<b>AFC</b>	<b>FCP SALAMETT CAP</b>
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2018/1			127 053	
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2017/3			48 500	
Honoraires sur note d'opérations de l'emprunt ATL 2018/1			2 500	
Commissions de montage et de mise en place de crédits bancaires à moyen terme	25 000			
Commissions de gestion des fonds à capital risque		103 500		
Commissions sur opérations bancaires	(7 176)			
Intérêts sur découverts bancaires	(2 286)			
Intérêts perçus sur placements à court terme en certificats de dépôts	208 202			
Intérêts sur emprunts obligataires	(1 045 619)			
Intérêts sur crédits bancaires à moyen terme	900 468			
Intérêts sur billets de trésorerie				38 128

### Prêts octroyés :

- Le placement des excédents de liquidité auprès de l'ATB sous forme de certificats de dépôt à intérêts précomptés. Les intérêts courus, en 2018, et constatés parmi les revenus de placement se sont élevés à 208 000 DT, détaillés comme suit :

Nature de la convention	Période	Montant	Taux facial	Revenus de placement 2018
Placement en certificats de dépôt	du 15/12/2017 au 04/01/2018	7 000 mDT	7,33	3 mDT
Placement en certificats de dépôt	du 30/08/2018 au 10/09/2018	8 000 mDT	9,75	22 mDT
Placement en certificats de dépôt	du 10/09/2018 au 01/10/2018	7 000 mDT	9,75	37 mDT
Placement en certificats de dépôt	du 27/09/2018 au 08/10/2018	7 000 mDT	9,75	19 mDT
Placement en certificats de dépôt	du 08/10/2018 au 26/10/2018	4 000 mDT	9,75	22 mDT
Placement en certificats de dépôt	du 01/10/2018 au 26/10/2018	8 000 mDT	9,75	65 mDT
Placement en certificats de dépôt	du 01/11/2018 au 12/11/2018	9 000 mDT	9,75	24 mDT
Placement en certificats de dépôt	du 28/11/2018 au 08/12/2018	6 000 mDT	9,75	16 mDT
<b>Total</b>				<b>208 mDT</b>

- Au 31/12/2018, les comptes courants de l'ATL ouverts auprès de l'ATB présentent un solde créditeur de 8 625 402 DT. Les intérêts perçus sur compte courant bancaires s'élèvent au 31/12/2018 à 45 285 DT.

### *II.5.2.2 Les dividendes encaissés par l'ATL et distribués par les sociétés du groupe*

#### Dividendes encaissés par l'ATL en 2018 au titre de l'exercice 2017

Dénomination sociale	Nombre d'actions* détenues par l'ATL	Dividende par action	Dividendes encaissés par l'ATL
ATI SICAF**	20 000	-	-
UNIFACTOR **	340 000	0,45	153 000
<b>TOTAL</b>	<b>360 000</b>		<b>153 000</b>

\* Nombre d'actions détenues le jour de distribution de dividendes.

\*\* L'ATL détient 1,73% du capital de l'ATI SICAF et en détient 11,33% du capital d'UNIFACTOR

#### Dividendes encaissés par l'ATL en 2019 au titre de l'exercice 2018

Dénomination sociale	Nombre d'actions* détenues par l'ATL	Dividende par action	Dividendes encaissés par l'ATL
ATI SICAF**	20 000	-	-
UNIFACTOR **	340 000	0,500	170 000
<b>TOTAL</b>	<b>360 000</b>		<b>170 000</b>

\* Nombre d'actions détenues le jour de distribution de dividendes.

\*\* L'ATL détient 1,73% du capital de l'ATI SICAF et en détient 11,33% du capital d'UNIFACTOR

### *II.5.2.3 Les dividendes distribués par l'ATL aux sociétés du groupe*

#### **Dividendes distribués par l'ATL en 2018 au titre de l'exercice 2017**

Dénomination sociale	Nombre d'actions* détenues par les sociétés du groupe	Dividende par action	Total dividendes distribués par l'ATL
ATB	8 154 021	0,250	2 038 505
ATI SICAF	50 000	0,250	12 500
<b>TOTAL</b>			<b>1 802 685</b>

\* Nombre d'actions détenues le jour de distribution de dividendes.

#### **Dividendes distribués par l'ATL en 2019 au titre de l'exercice 2018**

Dénomination sociale	Nombre d'actions* détenues par les sociétés du groupe	Dividende par action	Total dividendes distribués par l'ATL
ATB	8 154 021	0,200	1 630 804
ATI SICAF	30 000	0,200	6 000
<b>TOTAL</b>			<b>1 636 804</b>

### *II.5.2.4 Les créances et dettes commerciales avec les sociétés du groupe*

Néant.

### *II.5.2.5 Les apports en capitaux en 2018 avec les sociétés du groupe*

Reçus : Néant.

Donnés : Néant.

### *II.5.2.6 Garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe ATB*

#### **Garanties et sûretés réelles**

Reçues : Néant.

Données : Néant.

#### **Cautions**

Reçues : Néant.

Données : Néant.

## **II.5.3 Relations commerciales entre l'ATL et les autres sociétés du groupe durant l'exercice 2018**

### *II.5.3.1 Chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du groupe*

La société n'a pas réalisé de chiffre d'affaires avec les sociétés du groupe.

### *II.5.3.2 Achats ou ventes d'immobilisations corporelles ou incorporelles ou autres éléments d'actifs*

Néant.

### II.5.3.3 Prestations de services reçues ou données

#### Reçues :

- La convention de collaboration commerciale conclue avec l'**ATB**, portant sur la commercialisation des produits leasing. En contrepartie, l'**ATB** et ses agents perçoivent une commission au taux de 0,3% de la base locative par dossier mis en force. En 2018, l'**ATL** n'a supportée aucune charge au titre de cette convention.
- L'émission par l'**ATL**, en 2018, de l'emprunt obligataire 2018/1 a rendu exigible au profit de l'intermédiaire en bourse **AFC**, les honoraires sur note d'opération de 3.000 DT.
- L'émission par l'**ATL**, en 2018, de l'emprunt obligataire 2018/1 ainsi que la clôture de l'emprunt 2017/2 ont rendu exigible, au profit de l'intermédiaire en bourse **AFC** des rémunérations (en hors TVA) suivantes:

Nature des rémunérations	AFC
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2018/1	127 000 DT
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2017/2	49 000 DT

- L'**ATB** a souscrit en date de 02 Mars 2018 des obligations émises par l'**ATL** pour un montant de 2 000 KDT. Les intérêts constatés à ce titre au cours de l'exercice 2018 s'élèvent à 152 mDT.
- L'encours des emprunts obligataires émis par l'**ATL** et souscrits par l'**ATB** s'élève au 31 décembre 2018 à 14 110 mDT. Le total des intérêts perçus à ce titre par l'**ATB** au cours de l'exercice 2018 s'élèvent à 1 340 mDT.

**Données :** Néant

### II.5.3.4 Contrats de gestion

Néant

### II.5.3.5 Contrats de location

Néant

### II.5.3.6 Fonds gérés

- Les conventions conclues avec la société **ATD SICAR**, et relatives à la gestion de cinq fonds à capital risque, selon les modalités suivantes :
  - ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 2) de 1.420.000 DT, objet de la convention du 23 mars 2007, la société **ATD SICAR** perçoit une commission annuelle de gestion de 1,25% (hors TVA) assise sur le montant initial du fonds. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société **ATD SICAR** d'une commission égale à 10% (hors TVA) des produits des participations et autres placements.
  - ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 3) de 1.400.000 DT, objet de la convention du 25 mars 2008, la société **ATD SICAR** perçoit une commission annuelle de gestion de 1,25% (hors TVA) assise sur le montant initial du fonds. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société **ATD SICAR** d'une commission égale à 10% (hors TVA) des produits des participations et autres placements.
  - ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 4) de 2.500.000 DT, objet de la convention du 25 mars 2009, la société **ATD SICAR** perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors

TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :

- Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
  - Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.
- ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 5) de 4.100.000 DT, objet de la convention du 25 mars 2010, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :
- Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
  - Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.
- ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 6) de 3.450.000 DT, objet de la convention du 20 avril 2011, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :
- Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
  - Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.

Les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de ces conventions se sont élevées, en 2018, à 104.000 DT hors TVA.

## II.5.4 Relations avec les autres parties liées au 31/12/2018 (autres que les sociétés du groupe)

### II.5.4.1 Prêts octroyés et crédits reçus autres que les sociétés du groupe

#### Prêts octroyés :

- Le placement des excédents de liquidité auprès de la **BNA** sous forme de certificats de dépôt à intérêts précomptés. Les intérêts courus, en 2018, et constatés parmi les revenus de placement se sont élevés à 8 KDT, détaillés comme suit :

Nature de la convention	Période	Montant	Taux facial	Revenus de placement 2018
Placement en certificats de dépôt	du 25/12/2017 au 03/01/2018	3 000 mDT	7,33	2 mDT
Placement en certificats de dépôt	du 05/01/2018 au 15/01/2018	3 000 mDT	7,33	6 mDT
			<b>Total</b>	<b>8 mDT</b>

- Au 31/12/2018, les comptes courants de l'ATL ouverts auprès de la **BNA** présentent un solde créditeur de 4 958 797 DT. Les intérêts perçus sur compte courant bancaires s'élèvent au 31/12/2018 à 30 026 DT.

### Crédits reçus :

- La convention de crédit à moyen terme de 15 000 000 DT contractée par la société ATL auprès de la **BNA**, administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré 2,5 points de pourcentage. Cette convention a donné lieu au prélèvement, par la BNA, d'une commission de montage et de mis en place fixée à 0,1% flat du montant du crédit, soit 15 000 DT. Les intérêts conventionnels supportés au titre de cet emprunt ont totalisé, en 2018, la somme de 1 050 KDT.
- En 2018, **PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV**, dont le **BNA** est administrateur, a souscrit un billet de trésorerie suivant les modalités suivantes :

Nature de la convention	Période	Montant	Taux facial	Charge d'intérêts 2018
Emission de billet de trésorerie	du 06/04/2018 au 04/07/2018	5 000 mDT	8,60%	107 mDT
			<b>Total</b>	<b>107 mDT</b>

- La mise en force de deux (2) conventions de crédit-bail conclues avec des sociétés apparentées au Président du Conseil d'Administration de l'ATL selon les modalités suivantes :

Bénéficiaire	Date de mise en force	Financement en KDT	Maturité en mois	Taux d'intérêt	Valeur résiduelle en KDT
SOCIETE SETCAR	05/02/2018	55	36	9,50%	1
SOCIETE BITUMED	20/01/2018	50	36	9,75%	1

- L'encours des opérations réalisées avec les autres parties liées se présente au 31 décembre 2018 comme suit :

*En DT*

<b>Soldes à la fin de l'exercice</b>	<b>BNA</b>	<b>SICAR INVEST</b>	<b>ENNAKL</b>
Échéances, en principal, à plus d'un an sur emprunts bancaires	(6 750 000)		
Échéances, en principal, à moins d'un an sur emprunts bancaires	(3 000 000)		
Intérêts courus et non échus sur emprunts bancaires	(62 787)		
Échéances à plus d'un an sur emprunts obligataires	(10 133 712)		
Échéances à moins d'un an sur emprunts obligataires	(3 823 256)		
Intérêts courus et non échus sur emprunts obligataires	(619 884)		
Commissions de gestion de fonds à capital risque à payer		(16 600)	
Fournisseurs de biens donnés en leasing			(986)
Effets à payer sur biens donnés en leasing			(18 620 557)
Solde net des comptes de trésorerie	4 958 797		

- Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, certaines transactions ont été conclues par l'A.T.L avec les autres parties liées sus-indiquées. Le détail de ces opérations est récapitulé dans le tableau suivant :

*En DT*

Opérations de l'exercice	BNA	SICAR INVEST	BNA CAPITAUX	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	ENNAKL
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2018/1			127 053		
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2017/3			26 500		
Honoraires sur note d'opérations de l'emprunt ATL 2018/1			2 500		
Commissions sur tenue des registres des valeurs mobilières			(6 000)		
Commissions de gestion des fonds à capital risque		16 600			
Commissions sur opérations bancaires	(9 034)				
Intérêts sur découverts bancaires	(11 615)				
Intérêts perçus sur placements à court terme en certificats de dépôts	8 013				
Intérêts sur emprunts obligataires	(1 216 614)				
Intérêts sur crédits bancaires à moyen terme	1 050 109				
Intérêts sur billets de trésorerie				106 313	
Acquisition d'immobilisations corporelles (Hors taxes)					
Acquisition de biens donnés en leasing/contrats mis en force					29 939 258

#### *II.5.4.2 Créances et dettes commerciales autres que les sociétés du groupe*

Néant.

#### *II.5.4.3 Les apports en capitaux en 2016 autres que les sociétés du groupe*

Néant.

#### *II.5.4.4 Les dividendes encaissés par l'ATL et distribués par les autres parties liées autres que les sociétés du groupe*

Néant.

#### *II.5.4.5 Les dividendes décaissés par l'ATL et distribués par les autres parties liées autres que les sociétés du groupe*

Néant.

#### *II.5.4.6 Garanties et suretés*

**Reçues** : Néant.

**Données** : Néant.

#### II.5.5 Transferts de ressources

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération de Monsieur Slimane BETTAIEB (Directeur Général) a été fixée par décisions du Conseil d'Administration du 28 avril 2006 et du 20 avril 2010. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1er mai de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM) et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 20 avril 2010. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1er Mai de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM) et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.
- L'ATL a souscrit au profit de ses employés une assurance groupe. Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient des avantages découlant de ce régime.
- L'ATL a, en outre, souscrit au profit de ses employés une assurance complément de retraite et une assurance couvrant l'indemnité de départ à la retraite fixée par l'article 53 de la convention collective des banques et des établissements financiers à six mois du dernier salaire brut. Le Directeur Général Adjoint bénéficie des avantages découlant de ces régimes d'assurance.

- Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, se présentent comme suit (en mDT) :

Nature de la rémunération	Président du conseil d'administration		DG		DGA		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018
Avantages à court terme	45	45	477	247	342	160	175	175
Avantages postérieurs à l'emploi					62			
<b>Total</b>	<b>45</b>	<b>45</b>	<b>477</b>	<b>247</b>	<b>404</b>	<b>160</b>	<b>175</b>	<b>175</b>

#### *II.5.5.1 Chiffres d'affaires réalisés*

La société **ENNAKL** a réalisé un chiffre d'affaires de 29 939 258 DT avec l'ATL relatif à l'acquisition de biens donnés en leasing.

#### *II.5.5.2 Achat ou vente d'immobilisations*

Néant.

#### *II.5.5.3 Prestations de service*

**Reçues :**

- L'émission par l'ATL, en 2018, de l'emprunt obligataire 2018/1 a rendu exigible au profit de l'intermédiaire en bourse **BNA Capitaux**, les Honoraires sur note d'opération de 3.000 DT.
- L'émission par l'ATL, en 2018, de l'emprunt obligataire 2018/1 ainsi que la clôture de l'emprunt 2017/2 ont rendu exigible, au profit de l'intermédiaire en bourse **BNA Capitaux** des rémunérations (en hors TVA) suivantes :

Nature des rémunérations	BNA CAPITAUX
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2018/1	127 000 DT
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2017/2	27 000 DT

- La convention de tenue des registres des titres de capital et des obligations émis par l'ATL ainsi que des droits qui leurs sont attachés conclue avec la société **BNA capitaux**, dont la BNA est administrateur. En contrepartie, la société BNA Capitaux perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de 6 000 DT. L'ATL a, ainsi, supporté, en 2018, une charge d'égal montant.

**Données :** Néant.

#### *II.5.5.4 Contrats de gestion*

Néant.

#### *II.5.5.5 Contrats de location*

Néant.

### II.5.5.6 Fonds gérés

- Les conventions conclues avec la société **SICAR INVEST**, dont la BNA est administrateur, et relatives à la gestion de deux fonds à capital risque, selon les modalités suivantes :
  - ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 2) de 500.000 DT, objet de la convention du 24 novembre 2008, la société SICAR INVEST perçoit une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) prélevée sur les actifs du fonds valorisés à la fin de chaque exercice. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société SICAR INVEST d'une commission égale à 10% des plus-values de rétrocession réalisées ou toute autre forme de produits de placements.
  - ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 3) de 2.000.000 DT, objet de la convention du 8 juin 2012, la société SICAR INVEST perçoit une commission annuelle de gestion de 0,5% (hors TVA) de l'encours des fonds confiés avec un plafond de 200.000 DT. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société SICAR INVEST d'une commission égale à 5% (hors TVA) sur les produits perçus et d'une commission de recouvrement assise sur le montant encaissé des titres cédés en capital selon le barème suivant :
    - 1% si l'ancienneté de l'échéance est inférieure à 3 mois ;
    - 2% si l'ancienneté de l'échéance est comprise entre 3 mois et un an ;
    - 3% si l'ancienneté de l'échéance est supérieure à un an.

Les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de ces conventions se sont élevées, en 2018, à 17.000 DT hors TVA.

## II.6 Dividendes

	2016	2017	2018
Capital (en Dinars)	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Nombre d'actions	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Dividende global (en Dinars)	6 000 000	6 250 000	5 000 000
Dividende par action (en Dinars)	0,240	0,250	0,200
% du nominal	24%	25%	20%

## II.7 Marché des titres

Les titres de créance de l'ATL sont négociés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Au 30/06/2019, il existe 13 emprunts obligataires en cours, émis par l'ATL et cotés sur le marché obligataire sur 33 lignes de cotation.

Il s'agit de :

Emprunt	Montant de l'emprunt	Notation	Date de jouissance	Échéance annuelle	Encours (en DT) au 31/12/2018	Au 30/06/2019
ATL 2011 – 7 ans* - Taux: 6,25%	30 000 000					
ATL 2011 - 7 ans* - Taux: TMM +1,25%	0	BBB	13/02/2012	13-févr.	6 000 000	0
ATL 2013/1 - 7 ans* - Taux: 6,8%	29 800 000					
ATL 2013/1 - 7 ans* - Taux: TMM +1,9%	200 000	BBB	22/04/2013	23-avr.	12 000 000	6 000 000
ATL 2013/2 - 7 ans* - Taux: 7,2%	26 000 000					
ATL 2013/2 - 7 ans* - Taux: TMM +1,9%	10 000 000	BBB	15/11/2013	15-nov.	14 400 000	14 400 000
ATL 2014/1 - 5 ans - Taux: 7,3%	20 000 000					
ATL 2014/1 - 5 ans - Taux: TMM +1,9%	0	BBB	17/03/2014	17-mars	4 000 000	0
ATL 2014/2 - 5 ans - Taux: 7,2%	6 570 000					
ATL 2014/2 - 5 ans - Taux: TMM +1,9%	4 000 000	BBB	19/05/2014	19-mai	7 772 000	3 772 000
ATL 2014/2 - 7 ans* - Taux: 7,35%	9 430 000					
ATL 2014/3 - 5 ans - Taux: 7,60%	19 920 000					
ATL 2014/3 - 5 ans - Taux: TMM + 2,30%	0	BBB	09/02/2015	9-févr.	24 032 000	16 032 000
ATL 2014/3 - 7 ans* - Taux: 7,80%	20 080 000					
ATL 2015/1 - 5 ans - Taux: 7,65%	2 500 000					
ATL 2015/1 - 5 ans - Taux: TMM + 2,30%	6 000 000	BBB	13/07/2015	13-juil.	28 600 000	28 600 000
ATL 2015/1 - 7 ans* - Taux: 7,85%	31 500 000					
ATL 2015/2 - 5 ans - Taux: 7,5%	11 200 000					
ATL 2015/2 - 5 ans - Taux: TMM + 2,35%	2 850 000	BBB	25/02/2016	25-févr.	34 380 000	26 380 000
ATL 2015/2 - 7 ans* - Taux: 7,75%	25 950 000					
ATL 2016/1 - 5 ans - Taux: 7,5%	9 300 000					
ATL 2016/1 - 5 ans - Taux: TMM + 2,35%	0	BBB	27/06/2016	27-juin	26 280 000	20 280 000
ATL 2016/1 - 7 ans* - Taux: 7,75%	20 700 000					
ATL 2017/1 - 5 ans - Taux: 7,55%	10 454 000					
ATL 2017/1 - 5 ans - Taux: TMM + 2,35%	5 000 000	BBB	15/03/2017	15-mars	46 909 200	43 818 400
ATL 2017/1 - 7 ans* - Taux: 7,8%	34 546 000					
ATL subordonné 2017 – 7ans* - Taux: 7,9%	20 000 000	BB	16/10/2017	16-oct.	20 000 000	20 000 000
ATL 2017/2 - 5 ans - Taux: 7,65%	3 150 000					
ATL 2017/2 - 5 ans - Taux: TMM + 2,35%	3 750 000	BBB-	02/03/2018	2-mars	17 800 000	16 420 000
ATL 2017/2 - 7 ans* - Taux: 7,95%	10 900 000					
ATL 2018/1 - 5 ans - Taux: 8,30%	5 781 000					
ATL 2018/1 - 5 ans - Taux: TMM + 2,20%	15 378 500	BB	17/07/2018	17-juil.	25 410 500	25 410 500
ATL 2018/1 - 7 ans* - Taux: 8,50%	4 251 000					
<b>Total</b>					<b>267 583 700</b>	<b>221 112 900</b>

## II.8 Notation de la société

L'agence de notation Fitch Ratings a maintenu en date du 21 Août 2019 les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : BBB - (tun) ; Perspective : Stable ;
- Note nationale à court terme : F3 (tun) ;

## LETTRE DE NOTATION

Paris, le 21 août 2019

Fitch ("Fitch") (voir définition ci-dessous) vérifie les notes suivantes :

Société :	Arab Tunisian Lease
Note Nationale Long-Terme :	BBB-(tun)
Perspective :	Stable
Note Nationale Court-Terme :	F3 (tun)

Ces notes sont publiées et mises à jour sur le site web public de Fitch : [www.fitchratings.com](http://www.fitchratings.com)

Les notes attribuées par Fitch reposent sur les documents et informations fournis par l'émetteur et les tiers, sous réserve de la réception des documents définitifs de l'émission de titres. Pour établir et assurer le suivi de ses notes, Fitch s'appuie sur les informations factuelles qu'elle reçoit des émetteurs et des garants, ainsi que de toute autre source qu'elle juge crédible. Fitch procède à un examen raisonnable des informations factuelles qu'elle utilise, conformément à sa méthodologie de notation, et vérifie de manière raisonnable ces informations auprès de sources indépendantes, dans la mesure où de telles sources existent pour un titre donné ou une juridiction précise.

La nature de l'examen factuel de Fitch et l'ampleur des vérifications obtenues auprès de tiers varient en fonction du titre noté et de son émetteur, et d'un ensemble d'autres facteurs tels que les obligations et pratiques en vigueur dans la juridiction dans laquelle le titre noté est offert et vendu et/ou dans laquelle l'émetteur est domicilié, la disponibilité et la nature des informations publiques existantes, l'accès à l'équipe dirigeante de l'émetteur et ses conseillers, la disponibilité des vérifications déjà effectuées par des tiers, telles que rapports d'audit, lettres de procédures convenues, évaluations, rapports actuariels, rapports d'ingénierie, avis juridiques et autres rapports fournis par des tiers, et la disponibilité de sources de vérification par des tiers indépendantes et compétentes, pour le titre spécifique ou dans la juridiction spécifique de l'émetteur.

Les utilisateurs des notes de Fitch doivent comprendre que ni une enquête approfondie sur les points de fait, ni un contrôle effectué par des tiers ne peuvent garantir que toutes les informations sur lesquelles Fitch se fonde pour établir sa notation seront précises et complètes. En fin de compte, l'émetteur et ses conseillers assument la responsabilité de l'exactitude des informations qu'ils fournissent à Fitch et au marché en transmettant leurs documents et autres rapports. Pour émettre ses notes, Fitch doit s'appuyer sur le travail des experts, notamment des auditeurs indépendants pour les états financiers, et des avocats pour les aspects juridiques et fiscaux. Par ailleurs, les notes sont par nature prévisionnelles et intègrent des hypothèses et des pronostics sur des événements futurs, par nature

impossibles à vérifier en tant que faits. En conséquence, malgré les vérifications menées sur les faits existants, les notes peuvent être affectées par des événements futurs ou des conditions qui n'étaient pas attendus au moment de leur émission ou de leur confirmation.

Fitch s'emploie à continuellement améliorer ses critères et méthodologies de notation, des mises à jour périodiques sont ainsi effectuées sur son site web des descriptions des critères et méthodologies applicables aux différents types de titres. Les critères et méthodologies utilisées pour déterminer une action sur une note sont ceux en vigueur au moment où cette action sur la note est réalisée, soit à la date du commentaire de Fitch de cette action sur la note. Chaque commentaire d'action sur une note fournit des informations sur les critères et méthodologies utilisés pour aboutir à la note considérée, ces critères et méthodologies pouvant éventuellement différer des critères et méthodologies généraux applicables à ce type de titre tel qu'apparaissant sur le site web à ce moment. Pour cette raison, vous êtes invités à toujours consulter le commentaire de l'action sur une note pour être précisément informés des fondements de cette note.

En aucune façon les notes ne peuvent être assimilées à une recommandation ou une suggestion directe ou indirecte d'acheter, de vendre, de réaliser ou de conserver tout investissement, prêt ou titre ; de même, elles ne recommandent pas, ni ne suggèrent, la mise en place d'une stratégie d'investissement à l'égard de tout investissement, prêt, titre, ou tout émetteur. Les notes n'expriment aucun avis sur l'adéquation du prix du marché, la pertinence de tout investissement, prêt ou titre pour un investisseur particulier (incluant, sans limitation, tout traitement comptable et/ou réglementaire) ou la fiscalité (exonération ou imposition) des paiements réalisés au titre de tout investissement, prêt ou titre. Fitch n'est pas votre conseiller et ne vous fournit, ni ne fournit à aucun tiers, aucun conseil financier ni services juridiques, d'audit, comptables, d'expertise, d'évaluation ou actuariels. En aucun cas une confirmation de note ne saurait se substituer à de tels conseils ou services.

Les notes sont fondées sur des méthodes et des critères établis, soumis par Fitch à des évaluations et des mises à jour permanentes. Dans ce contexte, les notes sont le fruit d'un travail collectif de Fitch et aucun individu ni groupe d'individus ne saurait en être tenu pour seul responsable. Tous les auteurs des rapports de Fitch sont collectifs. Les individus identifiés dans un rapport de Fitch ont contribué aux opinions qu'il contient, mais sans en être les seuls responsables. Ils ne sont nommés qu'à des fins de contact.

L'attribution d'une note par Fitch n'équivaut pas à un consentement pour l'utilisation de son nom comme expert dans le cadre de toute déclaration d'inscription ou autre production de documents imposés par les lois américaines, britanniques, ou toute autre législation pertinente sur les valeurs mobilières. Fitch n'autorise pas la mention de sa note ni la reproduction de la lettre faisant état de sa décision sur la note dans un document en vue d'un investissement, quel qu'il soit.

Fitch demande à l'émetteur et aux autres parties de lui communiquer rapidement toute information susceptible d'affecter les notes, afin que ces dernières demeurent appropriées. Les notes peuvent être relevées, abaissées, supprimées ou placées sous surveillance suite à une modification des informations, la survenue de nouvelles informations, un changement

# FitchRatings

dans leur exactitude ou leur inadéquation, ou pour toute autre raison jugée suffisante par Fitch.

Rien dans la présente lettre ne vise à créer une relation fiduciaire entre Fitch et vous, ou entre Fitch et tout utilisateur de ses notes, et elle ne saurait être interprétée dans ce sens.

Dans cette lettre, « Fitch » désigne Fitch France ainsi que tous ses ayants droit.

Sincères salutations,



Redmond Ramsdale (Senior Director), on behalf of Eric Dupont (Senior Director, Fitch France)

## DEFINITION DES NOTES NATIONALES

<b>NOTES COURT TERME (échéance inférieure à 12 mois)</b>	
<b>F1+(xxx)</b> <b>F1(xxx)</b>	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dette dans le pays. Dans le cas où les émetteurs présentent une solvabilité particulièrement forte, un signe "+" peut compléter la note F1.
<b>F2(xxx)</b>	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.
<b>F3(xxx)</b>	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.
<b>B(xxx)</b>	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.
<b>C(xxx)</b>	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables.
<b>D(xxx)</b>	Créances dont le défaut de paiement est constaté ou imminent.

<b>NOTES LONG TERME (échéance supérieure à 12 mois)</b>	
<b>AAA(xxx)</b>	Créances auxquelles on attribue la note la plus élevée. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cette note est habituellement attribuée aux émissions de l'Etat ou garanties par lui.
<b>AA+(xxx)</b> <b>AA(xxx)</b> <b>AA-(xxx)</b>	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est très forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le risque de défaut lié à ces créances ne présente pas de différence significative avec celui des créances notées "AAA". Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
<b>A+(xxx)</b> <b>A(xxx)</b> <b>A-(xxx)</b>	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances des catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
<b>BBB+(xxx)</b> <b>BBB(xxx)</b> <b>BBB-(xxx)</b>	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
<b>BB+(xxx)</b> <b>BB(xxx)</b> <b>BB-(xxx)</b>	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.
<b>B+(xxx)</b> <b>B(xxx)</b> <b>B-(xxx)</b>	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payés en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
<b>CCC+(xxx)</b> <b>CCC(xxx)</b> <b>CCC-(xxx)</b> <b>CC(xxx)</b> <b>C(xxx)</b>	Créances pour lesquelles la possibilité d'un défaut de paiement est perceptible, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le paiement en temps et en heure du principal et des intérêts repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" dans la catégorie de notes CCC marquent des nuances de qualité.
<b>DDD(xxx)</b> <b>DD(xxx)</b> <b>D(xxx)</b>	Créances dont le défaut de paiement est constaté.

**Mise sous surveillance :** La mise sous surveillance d'une note a pour objet de signaler aux investisseurs qu'il existe une forte possibilité de changement de cette note et d'indiquer le sens probable de ce changement : la surveillance est qualifiée de "positive" pour signaler la possibilité d'un relèvement de la note, de "négative" pour indiquer un abaissement probable. La mise sous surveillance a vocation à être temporaire.

**(xxx) :** Suffixe attaché à la note et indiquant le pays dans lequel cette note nationale est attribuée. Exemple : (tun) pour la Tunisie, (mar) pour le Maroc ou (dza) pour l'Algérie.

Les notes n'expriment que l'appréciation de Fitch sur la capacité de la société à honorer en temps et en heure les échéances de remboursement de sa dette et ne comportent aucune appréciation sur le rendement dont les porteurs de titres de dette sont susceptibles de bénéficier. Ces notes sont formulées à partir des informations qui lui sont communiquées par la société et dont Fitch ne garantit ni l'exactitude ni le caractère complet. A tout moment, Fitch pourra si elle le juge fondé à partir des informations dont elle dispose, modifier les notes à la hausse ou à la baisse, cette modification pouvant être précédée d'une mise sous surveillance accompagnée ou non d'une indication de tendance.

## CHAPITRE III : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

### III.1 Présentation de la société

L'ATL est un établissement financier créé en décembre 1993 et spécialisé dans le financement par le leasing (crédit-bail) de biens mobiliers ou immobiliers à usage professionnel.

Elle a pour objet le financement des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel dans les différents secteurs économiques. Toutefois, son activité est orientée principalement vers les véhicules utilitaires et les camions.

### III.2 Organisation de la société

#### III.2.1 Organigramme et contrôle interne

Le mode de gouvernance adopté par l'ATL s'articule autour d'un conseil d'administration, qui supervise et gouverne toute la structure administrative, assisté par la direction "Audit" (Responsable Audit : M. Raouf LAKHOUA), le responsable du contrôle conformité (M. Semy BEN AMARA) et cinq comités directement liés au conseil d'administration à savoir :

Comité	Composition*	Attributions
Comité exécutif du crédit	<u>Président</u> : M. Slimene BETTAIEB	- Proposer la politique de financement
	<u>Membres</u> : Mme. Maha NAJJAR TAJINA	- Suivre l'activité de financement
	M. Ammar TLILI	
Comité permanent d'audit interne	<u>Président</u> : Mme. Golcem KSONTINI JAZIRI	- Piloter l'activité de l'audit interne
	<u>Membres</u> : M. Abdelwahed GOUIDER	- Veiller au bon fonctionnement du système de contrôle interne
	M. Ahmed BEN MOULEHEM M. Riadh HAJJEJ	
Comité des risques	<u>Président</u> : M. Mohamed Hedi DRIDI	
	<u>Membres</u> : M. Kais MARRAKCHI Mme. Arbia ALAYA	- Piloter l'activité de mesure et surveillance des risques et suivre le système management des risques
	Assisté par : M. Ramzi BOUGUERRA	

*\*Approuvée par le Conseil d'Administration du 07/05/2018*

Par ailleurs, la Direction Générale qui est directement supervisée par le Président du conseil d'administration de la société, veille à assurer au mieux la continuité de l'exploitation et la conformité des procédures aux lois et règles régissant l'activité. La Direction Générale est assistée dans cette mission par des comités qui lui sont directement attachés, à savoir :

Comité	Composition	Attributions
Comité de financement	<u>Président</u> : Directeur Général <u>Membres</u> : - DGA - Directeur des engagements - Directeur commercial	Approuve les dossiers inférieurs à 1 MDT au profit de client dont l'engagement est inférieur à 2,5 MD
Comité de recouvrement	<u>Président</u> : Directeur Général <u>Membres</u> : - DGA - Directeur commercial - Responsable central du recouvrement - Directeur juridique et contentieux - Chef d'agence et chargé du recouvrement	Procéder à l'arrangement, évènements exceptionnels et passage en contentieux
Comité d'approvisionnement	<u>Président</u> : DGA <u>Membres</u> : - Directeur administratif et financier - Chef service administratif - Chef service informatique pour les achats informatiques <u>Superviseur</u> : responsable conformité	Statue sur l'engagement des dépenses administratives conformément au budget de fonctionnement et d'investissement
Comité de remplacement	<u>Président</u> : DGA <u>Membres</u> : - Conseiller en gestion du patrimoine - Directeur juridique et contentieux - Directeur administratif et financier <u>Superviseur</u> : responsable conformité	Statue sur les offres de vente et de remplacement du matériel récupéré
Comité informatique	<u>Président</u> : DG <u>Membres</u> : - Directeur de la comptabilité et de l'informatique et du patrimoine - Directeur administratif et financier - Directeur du contrôle de gestion et surveillance des risques - <u>Rapporteur</u> : chef service informatique	Examine les projets de développement informatique

L'organisation de l'ATL est bien adaptée pour le cheminement normal du dossier client qui passe par trois étapes et trois interlocuteurs : Approbation – Réalisation – Recouvrement.

Une 4ème étape non obligatoire est subie par le mauvais client : le contentieux.

Cette organisation est complétée par une logistique : la comptabilité, l'administratif et le financier. L'ensemble étant contrôlé et suivi au niveau régularité et efficacité par un contrôle de gestion et par un audit interne.

Toutefois, dans leur rapport sur le Contrôle Interne relatif à l'exercice à l'exercice 2018, les commissaires aux comptes ont relevé des faiblesses au niveau de l'évaluation du système du Contrôle Interne de l'ATL dont notamment :

- Système de notation interne : les travaux de mise en place du système de notation interne ne sont pas encore achevés.
- Cartographie des risques : l'ATL ne dispose pas d'une cartographie des risques afin d'appréhender l'ensemble des facteurs susceptibles d'affecter ses activités et sa performance.



### III.2.2 Système d'information

Au cours de l'exercice 2018, l'ATL a accentué son effort d'amélioration de son système d'information.

En effet, les développements réalisés concernent les sujets suivants :

- La mise en place d'un PCA (Plan de Continuité d'Activité) ;
- La mise en place d'une plateforme de secours qui est hébergée dans le Datacenter de Tunisie Télécom, qui représente un site de secours pour le SI d'ATL en cas d'indisponibilité du site principal ;
- Le développement d'un logiciel de Customer Relationship Management (CRM) et d'un centre d'appel pour améliorer la qualité des services d'ATL ;
- Le maintien et renforcement de la plateforme informatique existante (Virtualisation, Cluster, Téléphonie IP, MPLS) ;
- Le remplacement des équipements de gestion de la plateforme de production (les baies de stockage, les serveurs) et leur mise à niveau avec les dernières versions ;
- Le maintien d'un niveau de sécurité élevé par des logiciels de sécurités puissants et à jour (TM Office Scan, TM Protection de la Vulnérabilité, serveur anti-spam, filtrage web, etc.) :
  - Le niveau élevé de sécurité du SI de l'ATL est toujours maintenu grâce au renouvellement des licences antivirus, mise à jour du Firewall, l'application des Best Practices de Microsoft en termes de mise à jour des systèmes d'exploitation, des patchs et des correctifs.
  - La signature d'une convention avec une société spécialisée en sécurité des systèmes informatique et réseau, afin de faire des missions périodiques de scan de vulnérabilité et de diagnostic de l'état des systèmes en production.

### III.3 Description de l'activité

#### III.3.1 Activité de la société au 31/12/2018

Les parts de marché de l'ATL en termes d'approbations, des mises en force et de l'encours se sont élevées au 31/12/2018 respectivement à 14,2%, 15,3% et 14,6%.

#### Situation de l'ATL par rapport au secteur au 31/12/2018

En MDT	Ensemble du Secteur*			ATL			Part de l'ATL		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Approbations	2418	3049	2294	315,2	394,4	326,0	13,0%	12,9%	14,2%
Mises en force	1862	2433	1994	268,9	350,0	306,0	14,4%	14,4%	15,3%
Encours	3339	4085	4170	495,0	597,6	610,0	14,8%	14,6%	14,6%

\*Source : CIL

#### ■ Approbation

La répartition des approbations par type de produit se présente comme suit :

#### Evolution des approbations

En MDT	2016		2017		2018		Evolution 2016/2017	Evolution 2017/2018
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part		
Approbations mobilières	297,8	94,5%	386,5	98,0%	315,0	96,6%	29,8%	-18,5%
Approbations Immobilières	17,4	5,5%	7,9	2,0%	11,0	3,4%	-54,6%	39,2%
<b>Total</b>	<b>315,2</b>	<b>100%</b>	<b>394,4</b>	<b>100%</b>	<b>326,0</b>	<b>100%</b>	<b>25,1%</b>	<b>-17,3%</b>

#### Répartition sectorielle des approbations

En MDT	2016		2017		2018		Evolution 2016/2017	Evolution 2017/2018
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part		
Agriculture	34,5	10,9%	38,6	9,8%	36,0	11,0%	11,9%	-6,7%
BTP	59,7	18,9%	71,1	18,0%	56,0	17,2%	19,1%	-21,2%
Industrie	42,5	13,5%	60,4	15,3%	32,0	9,8%	42,1%	-47,0%
Service	164,0	52,0%	190,6	48,3%	162,0	49,7%	16,2%	-15,0%
Tourisme	14,5	4,6%	33,7	8,5%	40,0	12,3%	132,4%	18,7%
<b>Total</b>	<b>315,2</b>	<b>100%</b>	<b>394,4</b>	<b>100%</b>	<b>326,0</b>	<b>100%</b>	<b>25,1%</b>	<b>-17,3%</b>

#### Répartition des approbations par type d'équipement

En MDT	2016		2017		2018		Evolution 2016/2017	Evolution 2017/2018
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part		
<b>MOBILIER</b>								
Matériel de transport lourd	57,1	18,1%	81,7	20,7%	54,0	16,6%	43,1%	-33,9%
Matériel de transport léger	149,3	47,4%	193,3	49,0%	188,0	57,7%	29,5%	-2,7%
Matériel industriel	23,4	7,4%	42,3	10,7%	12,0	3,7%	80,8%	-71,6%
Matériel médical	19,3	6,1%	21,3	5,4%	13,0	4,0%	10,4%	-39,0%
Matériel de BTP	48,7	15,5%	47,9	12,1%	48,0	14,7%	-1,6%	0,2%
Autres								
<b>Sous-total</b>	<b>297,8</b>	<b>94,5%</b>	<b>386,5</b>	<b>98,0%</b>	<b>315,0</b>	<b>96,6%</b>	<b>29,8%</b>	<b>-18,5%</b>
<b>IMMOBILIER</b>								
Immobilier	17,4	5,5%	7,9	2,0%	11,0	3,4%	-54,6%	39,2%
<b>Sous-total</b>	<b>17,4</b>	<b>5,5%</b>	<b>7,9</b>	<b>2,0%</b>	<b>11,0</b>	<b>3,4%</b>	<b>-54,6%</b>	<b>39,2%</b>
<b>Total</b>	<b>315,2</b>	<b>100%</b>	<b>394,4</b>	<b>100%</b>	<b>326,0</b>	<b>100%</b>	<b>25,1%</b>	<b>-17,3%</b>

▪ **Les mises en force**

Au 31/12/2018, le montant des mises en force a enregistré une baisse de 12,6% par rapport à l'année 2017, passant de 350 MDT à 306 MDT.

La structure des mises en force par type de matériel se présente comme suit :

**Répartition sectorielle des mises en force**

En MDT	2016		2017		2018		Evolution	Evolution
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	2016/2017	2017/2018
Agriculture	32,1	11,9%	36,8	10,5%	35,0	11,4%	14,6%	-4,9%
BTP	46	17,1%	59,1	16,9%	54,0	17,6%	28,5%	-8,6%
Industrie	38,6	14,4%	53,7	15,3%	34,0	11,1%	39,1%	-36,7%
Service	140,2	52,1%	173	49,4%	147,0	48,0%	23,4%	-15,0%
Tourisme	12	4,5%	27,4	7,8%	36,0	11,8%	128,3%	31,4%
<b>Total</b>	<b>268,9</b>	<b>100%</b>	<b>350</b>	<b>100%</b>	<b>306,0</b>	<b>100%</b>	<b>30,2%</b>	<b>-12,6%</b>

**Répartition des mises en force par type d'équipement**

En MDT	2016		2017		2018		Evolution	Evolution
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	2016/2017	2017/2018
<b>MOBILIER</b>								
Matériel de transport lourd	48	17,9%	67,5	19,3%	45,0	14,7%	40,6%	-33,3%
Matériel de transport léger	138,5	51,5%	179	51,1%	181,0	59,2%	29,2%	1,1%
Matériel industriel	11,1	4,1%	34,6	9,9%	15,0	4,9%	211,7%	-56,6%
Matériel médical	16,4	6,1%	21,7	6,2%	13,0	4,2%	32,3%	-40,1%
Matériel de BTP	40,5	15,1%	39	11,1%	47,0	15,4%	-3,7%	20,5%
<b>Sous-total</b>	<b>254,5</b>	<b>94,6%</b>	<b>341,8</b>	<b>97,7%</b>	<b>301,0</b>	<b>98,4%</b>	<b>34,3%</b>	<b>-11,9%</b>
<b>IMMOBILIER</b>								
Immobilier	14,4	5,4%	8,2	2,3%	5,0	1,6%	-43,1%	-39,0%
<b>Sous-total</b>	<b>14,4</b>	<b>5,4%</b>	<b>8,2</b>	<b>2,3%</b>	<b>5,0</b>	<b>1,6%</b>	<b>-43,1%</b>	<b>-39,0%</b>
<b>Total</b>	<b>268,9</b>	<b>100%</b>	<b>350</b>	<b>100%</b>	<b>306,0</b>	<b>100%</b>	<b>30,2%</b>	<b>-12,6%</b>

▪ **Evolution de l'encours financier**

**Répartition de l'encours financier par secteur**

En MDT	2016		2017		2018		Evolution	Evolution
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	2016/2017	2017/2018
Agriculture	50,8	10,3%	56,5	9,5%	59,0	9,7%	11,2%	4,4%
BTP	82,2	16,6%	99,8	16,7%	104,0	17,0%	21,4%	4,2%
Industrie	72,1	14,6%	89	14,9%	88,0	14,4%	23,4%	-1,1%
Service	269,7	54,5%	320,7	53,7%	348,0	57,0%	18,9%	8,5%
Tourisme	20,2	4,1%	31,6	5,3%	11,0	1,8%	56,4%	-65,2%
<b>Total</b>	<b>495</b>	<b>100%</b>	<b>597,6</b>	<b>100%</b>	<b>610,0</b>	<b>100%</b>	<b>20,7%</b>	<b>2,1%</b>

### Répartition de l'encours financier par type d'équipement

En MDT	2016		2017		2018		Evolution	Evolution
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Montant	Part	Montant
<b>MOBILIER</b>								
Matériel de transport lourd	82,5	16,7%	94,3	15,8%	98,0	16,1%	14,3%	3,9%
Matériel de transport léger	229,3	46,3%	284,6	47,6%	298,0	48,9%	24,1%	4,7%
Matériel industriel	29	5,9%	36	6,0%	46,0	7,5%	24,1%	27,8%
Matériel médical	46,8	9,5%	45,3	7,6%	53,0	8,7%	-3,2%	17,0%
Matériel de BTP	76,4	15,4%	97,3	16,3%	85,0	13,9%	27,4%	-12,6%
<b>Sous-total</b>	<b>464</b>	<b>93,7%</b>	<b>557,5</b>	<b>93,3%</b>	<b>580,0</b>	<b>95,1%</b>	<b>20,2%</b>	<b>4,0%</b>
<b>IMMOBILIER</b>								
Immobilier	31	6,3%	40,1	6,7%	30,0	4,9%	29,4%	-25,2%
<b>Sous-total</b>	<b>31</b>	<b>6,3%</b>	<b>40,1</b>	<b>6,7%</b>	<b>30,0</b>	<b>4,9%</b>	<b>29,4%</b>	<b>-25,2%</b>
<b>Total</b>	<b>495</b>	<b>100%</b>	<b>597,6</b>	<b>100%</b>	<b>610,0</b>	<b>100%</b>	<b>20,7%</b>	<b>2,1%</b>

### Rapprochement entre l'encours comptable et l'encours financier

En MDT	2016	2017	2018
Encours financiers	495	597,6	610,0
Réajustement de l'encours financier	-3,4	-6,8	0,0
<b>Encours comptable</b>	<b>491,6</b>	<b>590,8</b>	<b>610,0</b>

### Evolution des engagements de la société entre 2016, 2017 et 2018

En MDT	2018	2017	2016
Créances courantes (classe 0 et 1) (Bilan et Hors Bilan)*	633 153 240	611 998 233	520 239 820
<b>Créances classées (1)*</b>	<b>44 707 101</b>	<b>46 934 312</b>	<b>38 747 932</b>
<i>Classe 2</i>	5 871 889	6 678 005	6 825 639
<i>Classe 3</i>	2 140 838	4 067 338	2 312 383
<i>Classe 4</i>	36 694 374	36 188 969	29 609 910
<b>Total des engagements (Bilan et Hors Bilan) (2)*</b>	<b>677 860 341</b>	<b>658 932 545</b>	<b>558 987 752</b>
<b>Total brut des créances (Bilan) (3)*</b>	<b>656 162 760</b>	<b>633 211 084</b>	<b>525 021 794</b>
<b>Provisions et agios réservés sur créances classées (4)</b>	<b>29 602 791</b>	<b>31 526 873</b>	<b>28 456 927</b>
<i>Provisions affectées</i>	25 764 032	27 236 424	25 105 449
<i>Produits réservés</i>	3 802 695	4 215 596	3 117 290
<i>Provisions additionnelles</i>	36 064	74 853	234 188
<b>Provisions collectives (5)</b>	<b>3 960 316</b>	<b>3 191 367</b>	<b>3 080 521</b>
<b>Engagements nets (2)-(4)-(5)</b>	<b>644 297 234</b>	<b>624 214 305</b>	<b>527 450 304</b>
<b>Ratio des créances classées (1)/(3)</b>	<b>6,81%</b>	<b>7,41%</b>	<b>7,38%</b>
<b>Ratio de couverture des créances classées (le cumul des produits réservés et des provisions sur créances classées) (4)/(1)</b>	<b>66,21%</b>	<b>67,17%</b>	<b>73,44%</b>

\*En tenant compte des avances reçues

### III.3.2 Indicateurs d'activité au 30/06/2018

	deuxième trimestre			cumul à la fin du 2ème trimestre			exercice 2018(1)
	2 019	2 018	variation	2 019	2018	variation	
<b>Total Approbations</b>	<b>51 302</b>	<b>88 278</b>	<b>-41,9%</b>	<b>128 669</b>	<b>204 866</b>	<b>-37,2%</b>	<b>326 162</b>
<i>sous total Approbations Mobilières</i>	<i>49 812</i>	<i>87 075</i>	<i>-42,8%</i>	<i>124 363</i>	<i>198 286</i>	<i>-37,3%</i>	<i>314 907</i>
Agriculture	2 662	8 095	-67,1%	9 931	21 036	-52,8%	35 718
Batiments & travaux publics	4 869	10 295	-52,7%	13 789	38 353	-64,0%	55 815
Industrie	6 443	7 930	-18,8%	16 435	16 230	1,3%	30 729
Service et commerce	22 950	43 222	-46,9%	56 043	88 024	-36,3%	152 904
Tourisme	12 888	17 533	-26,5%	28 165	34 643	-18,7%	39 741
<i>sous total Approbations Immobilières</i>	<i>1 490</i>	<i>1 203</i>	<i>23,9%</i>	<i>4 306</i>	<i>6 580</i>	<i>-34,6%</i>	<b>11 255</b>
Agriculture	0	0			0		0
Batiments & travaux publics	0	181			506		506
Industrie	-107	336	-131,8%	185	2 741	-93,3%	1 591
Service et commerce	1 597	686	132,8%	3 641	3 333	9,2%	9 158
Tourisme	0	0		480	0		0
<b>Total Mises en Force</b>	<b>52 007</b>	<b>86 076</b>	<b>-39,6%</b>	<b>120 644</b>	<b>189 651</b>	<b>-36,4%</b>	<b>306 358</b>
<i>Sous total Mises en Force Mobilières</i>	<i>49 718</i>	<i>85 678</i>	<i>-42,0%</i>	<i>111 754</i>	<i>186 395</i>	<i>-40,0%</i>	<b>301 818</b>
Agriculture	3 095	8 187	-62,2%	9 712	20 102	-51,7%	35 273
Batiments & travaux publics	6 150	15 242	-59,7%	12 698	35 257	-64,0%	53 607
Industrie	4 970	7 880	-36,9%	11 593	21 170	-45,2%	33 991
Service et commerce	21 700	37 240	-41,7%	54 109	83 670	-35,3%	143 183
Tourisme	13 803	17 129	-19,4%	23 642	26 196	-9,7%	35 764
<i>sous total Mises en Force Immobilières</i>	<i>2 289</i>	<i>398</i>	<i>475,1%</i>	<i>8 890</i>	<i>3 256</i>	<i>173,0%</i>	<b>4 540</b>
Agriculture	0	0			0		0
Batiments & travaux publics	0	0			325		505
Industrie	185	0	0,0%	185	310	-40,3%	402
Service et commerce	1 624	398	308,0%	8 225	2 621	213,8%	3 633
Tourisme	480	0		480	0		0
<b>Total des engagements</b>				<b>633 292</b>	<b>660 988</b>	<b>-4,2%</b>	<b>656 163</b>
Engagements courants				573 326	603 741	-5,0%	611 456
Engagements classés				59 966	57 247	4,7%	44 707
Trésorerie nette				13 013	14 248	-8,7%	18 564
Ressources d'emprunts (2)				504 144	541 924	-7,0%	525 804
Capitaux propres (3)				78 890	74 852	5,4%	74 851
Revenus Bruts de leasing	60 070	80 171	-25,1%	141 622	154 095	-8,1%	322 204
Revenus Nets de leasing	16 270	15 141	7,5%	33 535	31 752	5,6%	67 287
Produits Nets de leasing (4)	6 065	7 000	-13,4%	13 327	13 070	2,0%	27 058
Total des charges d'exploitation	2 935	3 053	-3,9%	5 664	5 306	6,7%	11 127

(1) Données auditées

(2) Les ressources d'emprunts sont constituées de l'encours en principal des emprunts courants et non courants.

(3) Les capitaux propres sont déterminés compte non tenu du résultat de la période

(4) Les produits nets de leasing sont les revenus nets de leasing majorés des autres produits d'exploitation et des produits des placements et diminués des charges financières nettes.

### III.4 Les facteurs de risque et la nature spéculative de l'activité

En tant qu'établissement financier, ATL est confrontée aux risques suivants :

#### ➤ *Le risque de crédit :*

L'article 22 de la circulaire de la BCT n°2006-19 le définit comme étant le risque encourus en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérés comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur.

Afin de maîtriser ce risque, la société procède à un suivi rigoureux des contre parties et à la couverture systématique des pertes probables selon les termes prédéfinis par les normes prudentielles définies par la BCT.

Un comité des risque a été institué depuis Août 2012 conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°2011-06 et a commencé par la revue des procédures d'approbation et d'études notamment l'efficacité et la fiabilité du système de WORK-FLOW utilisé par la société, les délégations et les niveaux des pouvoirs d'approbation, ainsi que les critères d'appréciation et d'évaluation du risque de crédit en termes de classement et de provisionnement individuel et collectif. Un système de SCORING a été mis en place. Avant la fin de l'année 2017, un système de notation interne ainsi qu'une batterie de limites d'engagement par profil et par catégorie de clientèle seront mis en place conformément à la circulaire BCT n°2016-06.

Les spécifications fonctionnelles du modèle de notation ont été arrêtées et seront soumises à l'approbation du conseil au cours du deuxième semestre de 2019.

Toutefois, dans leur rapport destiné à la BCT relatif à l'exercice 2018, les commissaires aux comptes ont formulé les remarques suivantes :

« - Nous avons constaté que l'ATL ne dispose pas des états financiers pour toutes les relations visées par l'article 7 de la circulaire n° 91-24 ;

- L'ATL n'a pas exigé une notation récente pour ses clients non cotés en Bourse et dont les engagements auprès du système financier dépassent 25 MDT. »

#### ➤ *Le risque de marché :*

L'article 31 de la circulaire BCT n°2006-19 définit le risque de marché comme étant les risques de pertes qui peuvent résulter :

- ✓ des fluctuations des prix sur les titres de transaction et de placement tels que définis par les normes comptables et sur tout autre instrument financier prévu par la réglementation en vigueur ;
- ✓ des positions susceptibles d'engendrer un risque de change, notamment les opérations de change au comptant ou à terme.

Les lignes de crédit extérieures contractées par l'ATL sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Re" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts extérieurs est accordée contre le versement par l'ATL d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, la société n'est pas exposée au risque de marché.

➤ ***Le risque de liquidité :***

L'article 38 de la circulaire de la BCT n°2006-19 le définit comme étant le risque pour l'établissement de crédit de ne pas pouvoir s'acquitter, dans les conditions normales, de leurs engagements à leur échéance.

Le comité des risques a mis en place un système de mesure et surveillance de ce risque et a proposé au conseil d'administration de veiller à réduire au maximum l'exposition de la société à ce type de risque, par la recherche active des ressources à long et moyen terme.

Face à une amplification de ce type de risque sur le marché de capitaux, l'ATL s'est stratégiquement orienté vers le renforcement de ces ressources à long terme par le recours aux lignes de crédits extérieures.

En 2019, l'ATL a signé un contrat de prêt en TND avec la BERD pour l'équivalent de 13 Millions d'Euro et a été sélectionnée par le bailleur de fond allemand KFW pour le bénéfice d'un crédit garanti par l'Etat Tunisien.

➤ ***Le risque de règlement :***

Selon l'article 42 de la circulaire de la BCT n°2006-19, le risque de règlement s'entend comme le risque de survenance, au cours du délai nécessaire pour le dénouement de l'opération de règlement, d'une défaillance ou de difficultés qui empêchent la contrepartie d'un établissement de crédit de lui livrer des instruments financiers ou les fonds convenus, alors que ledit établissement de crédit a déjà honoré ses engagements à l'égard de ladite contrepartie.

L'ATL ne s'adonne pas aux activités de marché ce qui lui évite d'être exposée au risque de règlement.

➤ ***Le risque de taux :***

L'article 35 de la circulaire BCT n°2006-19 définit le risque de taux comme étant le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt, mesurée sur l'ensemble des opérations de bilan et hors bilan.

Les emplois de la société sont à taux fixes. Par ailleurs, certaines ressources ayant un encours à la clôture de l'exercice 2018 de 104 MDT, sont indexées au Taux du Marché Monétaire. A titre indicatif, une augmentation (diminution) du taux de marché monétaire de 25 points de base, aurait pour effet une charge additionnelle (en moins) de l'ordre de 180 mDT sur l'exercice 2019.

➤ ***Le risque opérationnel :***

L'article 45 de la circulaire de la BCT n°2006-19 définit le risque opérationnel comme étant le risque de pertes résultant de défaillance attribuables à la conception, l'organisation et la mise en œuvre de procédures, aux erreurs humaines ou techniques ainsi qu'aux événements extérieurs.

L'activité de la société est organisée en procédures et tâches précises qui limitent les marges d'erreur. En effet, l'accent a été mis sur les risques les plus importants qui touchent principalement à la sécurité informatique (sauvegarde des données, plan de reprise de l'activité et sécurisation du logiciel métier) et la mise à jour du manuel des procédures.

En 2018, l'ATL a engagé un cabinet spécialisé pour la mise en place d'un système de gestion des risques opérationnels qui va aboutir à une cartographie des risques et à la mise en place d'un système déclaratif d'incidents. Ce système va être décrit dans un manuel descriptif des procédures de gestion et sera soumis à l'approbation du conseil avant la fin de l'année 2019.

➤ ***Le risque de blanchiment d'argent :***

Conformément aux dispositions de l'article 54 de la circulaire n°2017-08 du 19 août 2017, les commissaires aux comptes ont examiné le dispositif de contrôle interne pour la gestion du risque Blanchiment d'Argent et de Financement du Terrorisme (LAB/FT) prévu par la législation et la réglementation en vigueur et ont déduit que l'ATL s'est doté d'un dispositif LAB/FT comprenant :

- Des procédures formalisées en matière LAB/FT ;
  - Un système de filtrage des clients à l'entrée en relation afin de détecter les relations black-listées ou les personnes politiquement exposées (PPE) ;
  - Un système de profilage des opérations suspectes ou nécessitant une vigilance renforcée, propres au secteur du leasing, en s'appuyant sur la typologie figurant à l'annexe 4 de la circulaire BCT n° 2017-08 du 19 août 2017 ; à savoir :
    - ✓ Les avances importantes dépassant le seuil de 50% du montant financé ;
    - ✓ Les encaissements espèces dépassant un montant de 10.000 DT ;
    - ✓ Les opérations de rachat anticipé jugées précoces (c'est-à-dire intervenant dans les 12 mois qui suivent la date de mise en force) ;
    - ✓ Les différences de plus de 20% entre le prix de vente du matériel récupéré et la valeur de l'expertise;
    - ✓ Les ventes répétitives du matériel récupéré à la même personne ;
  - Une formation continue du personnel du front office dans le domaine de LAB/FT notamment, la connaissance du client, les indices de suspicion, la déclaration de soupçons et la remontée de l'information ainsi que les mesures de vigilances renforcées.
  - Un système de documentation des opérations et d'archivage physique et électronique (mise à jour de la procédure en cours).
  - L'approbation des procédures LAB/FT et archivage par le Conseil d'Administration ; L'audit externalisé du dispositif LAB/FT.
  - L'acquisition d'une solution informatique de filtrage des clients
- Pour 2019, la structure chargée du contrôle de conformité au sein de l'ATL, s'est fixée les objectifs suivants en matière de LAB/FT :
- Mise à jour de la procédure de connaissance des clients
  - Automatisation de l'évaluation du risque client en matière de LAB/FT

Toutefois, dans leur rapport sur le Contrôle Interne relatif à l'exercice 2018, les commissaires aux comptes ont relevé un cumul de tâches incompatibles au niveau du dispositif LAB/FT. En effet, le directeur de l'audit interne, de l'inspection et du contrôle permanent assure la responsabilité de l'OPCC

➤ **Risque juridique :**

- Le rapport spécial relatif à l'exercice 2018 indique que certaines conventions conclues par l'ATL n'ont pas été autorisées au préalable par le conseil d'administration et ce, contrairement aux dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers.
- Le rapport spécial relatif à l'exercice 2018 indique qu'il y a eu émission de billets de trésorerie par l'ATL. Dans ce cadre, il est à rappeler que l'émission de billets de trésorerie ne peut être effectuée que par des sociétés et entreprises autres que les établissements de crédit et ce, conformément aux dispositions de l'article 5 de la circulaire des établissements de crédit n°2005-9.

### III.5 Dépendance de l'émetteur

La dépendance de l'ATL s'apprécie principalement par le degré de respect des règles prudentielles prévues par la circulaire de la BCT n°2018-06 du 05/06/2018.

#### Article 50 :

Conformément à l'article 50 de la circulaire BCT n°2018-06 du 05/06/2018, le montant total des risques encourus ne doit pas excéder :

- 3 fois les fonds propres nets de l'établissement financier, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent pour chacun d'entre eux à 5% ou plus desdits fonds propres nets.

**Aucune relation ne présente un risque dépassant 5% des fonds propres nets de l'ATL.**

- 1,5 fois les fonds propres nets de l'établissement financier, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus des dits fonds propres nets.

**Aucune relation ne présente un risque dépassant 15% des fonds propres nets de l'ATL.**

**L'article 50 est respecté.**

**Article 51 :**

Les risques encourus sur un même bénéficiaire, au sens de l'article 51 de la circulaire BCT n°2018-06 du 05/06/2018, ne doivent pas excéder 25 % des fonds propres nets de l'établissement.

**L'article 51 est respecté.**

**Article 52 :**

Conformément à l'article 52 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2018-06 du 05/06/2018, le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement financier au sens de l'article 43 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financier, ne doit pas excéder 25% des fonds propres nets de l'établissement financier.

**L'article 52 est respecté.**

**Article 9 :**

Conformément à l'article 9 de la circulaire BCT n°2018-06 du 05/06/2018, les fonds propres nets de l'établissement financier doivent représenter au moins 10% du total des risques encourus pondérés.

De même, les fonds propres nets de base doivent représenter au moins 7% des risques encourus pondérés.

***Le montant des fonds propres nets représente environ 13,93% du total des actifs pondérés.***

***Le montant des fonds propres nets de base représente environ 10,57% du total des actifs pondérés.***

Fonds propres nets = 99 375 KDT

Fonds propres nets de base = 75 415 KDT

Risques encourus = 713 227 KDT

**L'article 9 est respecté.**

### III.6 Matrice SWOT

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ L'ATL est parmi les pionniers du secteur du leasing en Tunisie, avec une expérience de plus de 20 ans et s'accapare 14,6% de l'encours financier du secteur en 2018.</li> <li>✓ L'ATL dispose d'un important réseau d'agences par rapport à ses concurrentes et bénéficie de la synergie de plusieurs institutions financières, présentes dans son actionnariat, dont deux banques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Un niveau important de créances classées.</li> <li>✓ Une sensibilité, à l'instar du secteur du leasing et du secteur financier en général, à la situation sociopolitique du pays.</li> </ul>
OPPORTUNITÉES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Perspectives de stabilisation de la situation sociopolitique du pays.</li> <li>✓ Perspectives de reprise de l'activité économique par l'impulsion de la stabilisation du dinar et du coût des investissements.</li> <li>✓ Confiance des bailleurs de fonds étrangers dans la situation financière de l'ATL et renforcement de leur soutien financier à travers la mise en place en 2020 de nouvelles lignes de crédits</li> <li>✓ Support financier des actionnaires de référence</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Conjoncture économique difficile du pays</li> <li>✓ Baisse de la demande sur le produit leasing</li> <li>✓ Resserrement de la liquidité sur le marché financier et monétaire et renchérissement du coût de refinancement</li> </ul>

### III.7 Litige ou arbitrage en cours

- La société ATL a subi, du 13 mars au 18 juin 2017, un contrôle social approfondi mené par les services compétents de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et couvrant la période allant du 1er avril 2014 au 31 décembre 2016.

La notification des résultats de la vérification parvenue à la société le 19 juin et le 1er août 2017, fait état d'un redressement des cotisations dues au titre du régime légal, du régime complémentaire et du régime de réparation des préjudices résultant des accidents de travail de 552 880 DT outre les pénalités de retard. Suivant jugement en date du 19/02/2019, la cour d'appel a annulé les certificats de contrainte émis à l'encontre de la société pour vice de procédure commis par la CNSS. Le pourvoi en cassation restant toujours possible, une provision pour la somme de 283 600 DT a été constituée pour couvrir ce risque. Le jugement a été notifié à la CNSS en date du 03/04/2019. A ce jour, la CNSS ne s'est pas pourvue en cassation contre les dits jugements.

- La société a été soumise à un contrôle fiscal pour la période allant du 01 Janvier 2014 au 31 Décembre 2017 pour différents impôts. Le 26 décembre 2018, l'administration fiscale a notifié les résultats du contrôle fiscal. Le montant de la taxation s'élève à 660 782 DT.

La société a constitué une provision pour risques et charges pour la totalité du montant de la taxation, soit 660.782 DT.

Au 25/04/2019, le dossier du contrôle fiscal a été clôturé par le paiement de 656 752 DT.

- Une société de recouvrement de créances mandatée par l'ATL, depuis 2008, pour procéder au recouvrement d'un lot de créances radiées a enclenché en date du 10 avril 2017 une procédure arbitrale auprès du Centre de Conciliation et d'Arbitrage de Tunis suite à un litige opposant les deux parties au sujet des modalités de rémunération de la première.  
Le dossier a été clôturé par le paiement en Décembre 2018 de 332 mille DT représentant l'indemnité, les frais des arbitres et les frais engagés par ADR.
- La société Zarzis de transport a intenté une action pour indemnité devant le tribunal de première instance de Tunis en demandant des dommages et intérêts suite à sa dépossession du matériel par une tierce personne en exécution d'un jugement rendu en faveur de cette dernière.  
Le tribunal de 1ère instance de Tunis a ordonné l'ATL de payer un montant de 222 mille DT.  
La cour d'appel a confirmé le jugement de première instance.  
En 2019, La cour de cassation a également confirmé ledit jugement.

### III.8 Evolution de l'effectif de la société

	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018
Personnel de direction	2	2	2
Cadres supérieurs	64	63	61
Cadres moyens	34	36	36
Agents de service	1	1	2
Total	101	102	101

### III.9 Politique d'intéressement et de formation du personnel

L'ATL applique la convention nationale du personnel des banques au personnel de la société.

Une gratification est servie aux commerciaux et aux recouvreurs en fonction des résultats dégagés et de la réalisation des objectifs assignés.

Par ailleurs, un programme de formation est fixé annuellement en fonction des besoins recensés pour développer les compétences nécessaires à la réalisation des objectifs de la société. Les dépenses de formation pour l'année 2018 ont atteint 38,8 mDT. Pour l'année 2019, le budget alloué à la formation est de 40 mDT.

### III.10 Politique d'investissement

L'investissement annuel en immobilisations corporelles et incorporelles propres est estimé à 103 mDT pour 2019, à 450 mDT pour 2020 et à 300 mDT à partir de 2021.

	(En mDT)				
	2019	2020	2021	2022	2023
Investissement en immobilisations corporelles et incorporelles	103	450	300	300	300

L'investissement en immobilisations financières est présenté dans le tableau suivant :

	(En mDT)				
	2019	2020	2021	2022	2023
Participations	4 000	5 000	5 000	5 000	5 000

## CHAPITRE IV : PATRIMOINE- SITUATION FINANCIERE- RESULTAT

### IV.1 Patrimoine de la société au 31/12/2018

#### IV.1.1 Etat des immobilisations propres corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles totalisent, au 31 décembre 2018, une valeur nette comptable de 4 825 851 DT contre 5 208 307 DT au 31 décembre 2017. Le tableau des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents, se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions/Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/Retraits	Fin de l'exercice	
Terrains		14 250			14 250					14 250
Constructions	2% & 5%	4 315 806			4 315 806	1 325 745	94 529		1 420 275	2 895 532
Matériel de transport *	20%	1 920 789	72 199	251 198	1 741 789	590 522	351 509	167 604	774 427	967 362
Equipements de bureau	10%	548 766	27 406		576 172	399 608	26 253		425 861	150 311
Matériel informatique	33%	728 538	172 272		900 810	605 410	89 510		694 920	205 890
Installations générales	10%	1 248 736	74 836	5 894	1 317 677	657 190	91 980		749 171	568 506
Immobilisations en cours		9 900	14 100		24 000				0	24 000
<b>TOTAUX</b>		<b>8 786 784</b>	<b>360 812</b>	<b>257 093</b>	<b>8 890 503</b>	<b>3 578 476</b>	<b>653 781</b>	<b>167 604</b>	<b>4 064 653</b>	<b>4 825 851</b>

(\*) Parmi les éléments de la rubrique "Matériel de transport" figurent des véhicules exploités dans le cadre de contrats de location financement. La valeur brute, les amortissements cumulés et la valeur nette comptable de ces actifs se détaillent, comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 018	2 017
+ Valeur Brute	556 655	556 655
- Amortissements antérieurs	(206 865)	(95 534)
- Amortissements de l'exercice	(111 331)	(111 331)
<b>= Valeur nette comptable</b>	<b>238 459</b>	<b>349 790</b>

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Elles totalisent, au 31 décembre 2018, une valeur nette comptable de 96 977 DT contre 32 749 DT au 31 décembre 2017. Le tableau des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions/Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/Retraits	Fin de l'exercice	
Logiciel	33%	260 268	81 077		341 345	227 519	16 850		244 369	96 977
<b>TOTAUX</b>		<b>260 268</b>	<b>81 077</b>	<b>0</b>	<b>341 345</b>	<b>227 519</b>	<b>16 850</b>	<b>0</b>	<b>244 369</b>	<b>96 977</b>

#### IV.1.2 Immobilisations financières

Le portefeuille investissement net des provisions corrélatives s'élève, au 31 décembre 2018, à 22 550 327 DT. Il se détaille comme suit :

DESIGNATION	Nombre de titres	valeur nominale	Coût unitaire	% part.	Montant brut	Provisions	Montant net
<b>PARTICIPATIONS DIRECTES :</b>					<b>17 292 862</b>	<b>(276 577)</b>	<b>17 016 284</b>
- ARAB TUNISIAN INVEST - SICAF	20 000	5	8,303	1,73%	166 055	(45 613)	120 442
- SARI	9 900	100	115,531	30,00%	1 143 756	-	1 143 756
- PHENICIA SEED FUND	500	848	826,101	5,04%	413 051	(165 118)	247 933
- PHENICIA FUND	500	1 000	1 000	8,88%	500 000	(15 846)	484 154
- SENED SICAR	-	-	-	-	50 000	(50 000)	0
- UNIFACTOR	340 000	5	5	11,33%	1 700 000	-	1 700 000
- SICAR INVEST (*)	30 000	10	10	3,00%	300 000	-	300 000
- CLINIQUE INTERNATIONALE LES PINS	100 000	10	10	6,71%	1 000 000	-	1 000 000
- POLYCLINIQUE SYPHAX	10 000	100	100	9,15%	1 000 000	-	1 000 000
- BRIQUETERIE DJBEL OUEST	20 000	100	100	5,23%	2 000 000	-	2 000 000
- CARTHAGO SANITAIRE	30 000	100	100	5,00%	3 000 000	-	3 000 000
- FCP MAXULA	-	-	-	-	1 000 000	-	1 000 000
- CAPITAL LEASE FUND	-	-	-	-	1 020 000	-	1 020 000
- BRIQUETTERIE BIR MCHARGUA	-	-	-	-	4 000 000	-	4 000 000
<b>PARTICIPATIONS EN PORTAGE :</b>					<b>217 244</b>	<b>(217 244)</b>	<b>-</b>
- SOCIETE NOUR EL KANTAOUI	1 518	100	100	-	151 800	(151 800)	-
- SOCIETE DINDY	16 000	10	4	-	65 444	(65 444)	-
<b>FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE : (*)</b>					<b>10 094 336</b>	<b>(4 620 293)</b>	<b>5 474 043</b>
- FG 1 SICAR INVEST	-	-	-	-	-	-	-
- FG 2 SICAR INVEST	-	-	-	-	34 930	-	34 930
- FG 3 SICAR INVEST	-	-	-	-	2 000 000	(375 000)	1 625 000
- FG 1 ATD SICAR	-	-	-	-	-	-	-
- FG 2 ATD SICAR	-	-	-	-	0	-	0
- FG 3 ATD SICAR	-	-	-	-	460 000	(242 650)	217 350
- FG 4 ATD SICAR	-	-	-	-	1 500 006	(937 909)	562 097
- FG 5 ATD SICAR	-	-	-	-	3 021 900	(2 181 950)	839 950
- FG 6 ATD SICAR	-	-	-	-	3 077 500	(882 784)	2 194 716
<b>OBLIGATIONS :</b>					<b>60 000</b>	<b>-</b>	<b>60 000</b>
- EMPRUNT NATIONAL 2014 (Catégorie B)	1 000	100	-	-	60 000	-	60 000
<b>TOTAL EN DT</b>					<b>27 664 441</b>	<b>(5 114 114)</b>	<b>22 550 327</b>

#### IV.1.3 Créances issues d'opérations de leasing

Au 31 décembre 2018, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 626 330 480 DT contre un solde net de 602 479 257 DT au 31 décembre 2017.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 018	2 017
<b>Créances sur contrats mis en force</b>	<b>653 348 448</b>	<b>628 258 401</b>
+ Encours financiers	610 274 523	590 786 883
+ Impayés	45 218 803	39 226 500
+ Créances- assurance matériel en leasing	-351	107 481
+ Créances- factures à établir	887 417	1 072 281
+ Valeurs à l'encaissement	1 877	139 083
- Intérêts échus différés	-3 033 820	-3 073 828
<b>Créances sur contrats en instance de mise en force</b>	<b>6 437 658</b>	<b>8 939 096</b>
<b>Total brut des créances leasing</b>	<b>659 893 586</b>	<b>637 197 496</b>
<b>A déduire couverture</b>		
Provisions à base individuelle et additionnelles	-25 800 096	-27 311 277
Provisions collectives	-3 960 316	-3 191 367
Produits réservés	-3 802 695	-4 215 596
<b>Total net des créances leasing</b>	<b>626 330 480</b>	<b>602 479 257</b>

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 31 décembre 2018 la somme de 610 274 523 DT contre 590 786 883 DT au 31 décembre 2017.

Par rapport au 31 décembre 2017, les encours financiers ont enregistré un accroissement net de 19 487 640 DT expliqué comme suit :

	Financement	Capital amorti	Encours financier
<b>Soldes au 31 décembre 2017</b>	<b>1 448 667 556</b>	<b>857 880 673</b>	<b>590 786 883</b>
<b>Capital amorti des anciens contrats</b>	<b>0</b>	<b>186 364 202</b>	<b>-186 364 202</b>
<b>Ajouts de la période</b>	<b>307 658 882</b>	<b>68 473 978</b>	<b>239 184 904</b>
Investissements (Nouveaux contrats)	290 906 948	65 982 417	224 924 532
Relocations	16 751 933	2 491 561	14 260 372
<b>Retraits de la période</b>	<b>-206 058 525</b>	<b>-172 725 463</b>	<b>-33 333 062</b>
Cessions à la valeur résiduelle	-124 639 773	-124 600 042	-39 732
Cessions anticipées	-29 979 767	-20 891 994	-9 087 773
Transferts (cessions)	-25 757 003	-16 134 148	-9 622 855
Radiations	-1 403 040	-1 384 529	-18 511
Relocations	-24 278 942	-9 714 751	-14 564 191
<b>Soldes au 31 décembre 2018</b>	<b>1 550 267 912</b>	<b>939 993 389</b>	<b>610 274 523</b>

#### IV.2 Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 31/12/2018

(en DT)	Acquisitions	Cessions
<b><u>Immobilisation corporelle et incorporelle</u></b>	<b><u>469 052</u></b>	<b><u>184 000</u></b>
Logiciel	0	0
Matériel de transport	432 514	184 000
Agencements, Aménagements & Installations	0	0
Mobilier et Matériel de Bureau	5 730	0
Matériel Informatique	30 809	0
<b><u>Immobilisation financière</u></b>	<b><u>2 000 000</u></b>	<b><u>839 200</u></b>
Briqueterie djbel ouest	2 000 000	
fonds gérés 2007		346 700
fonds gérés 2008		120 000
fonds gérés 2011		372 500

### IV.3 Etats financiers comparés au 31 Décembre

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2018, ne s'accrochent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne les notes aux états financiers qui ne renferment pas toutes les notes obligatoires telles que :

- Une note portant sur les Immobilisations corporelles- Matériel de transport exploité dans le cadre de contrat de location financement comportant les informations prévues par les dispositions du paragraphe 28 de la NC 41 relative aux contrats de location et notamment :
  - ✓ Un rapprochement entre le total des paiements minimaux au titre de la location à la clôture et leur valeur actualisée.
  - ✓ A la date de clôture, le total des paiements minimaux futurs au titre de la location et leur valeur actualisée, pour chacune des périodes suivantes : (i) à moins d'un an ; (ii) à plus d'un an et moins de cinq ans ; (iii) à plus de cinq ans ;
  - ✓ Les loyers conditionnels inclus dans les charges de la période,
  - ✓ Le total, à la date de clôture, des futurs paiements minimaux de contrats de sous-location que l'on s'attend à recevoir au titre de sous-location non résiliables ;
  - ✓ Une description générale des dispositions significatives des contrats de location.
  
- Une note portant sur les Immobilisations corporelles- Immobilisations en cours conformément au paragraphe 49 de la NC05 relative aux immobilisations corporelles précisant le montant des dépenses engagées pour les immobilisations corporelles en cours.

La société s'engage à se conformer aux dispositions du Système Comptable des Entreprises et ce, pour l'établissement des états financiers arrêtés au 31/12/2019.

#### IV.3.1 Bilan comparé arrêté au 31 Décembre

<i>En DT</i>	Notes	Au 31 Décembre		
		2 018	2 017	2 016
<b>A C T I F</b>				
Liquidités et équivalents de liquidités	5	18 567 460	8 882 257	11 491 357
Placements à court terme	6	0	14 489 311	-
Créances issues d'opérations de leasing	7	626 330 480	602 479 257	496 698 324
Placements à long terme	8	22 648 601	17 627 709	14 180 056
<b>Valeurs immobilisées</b>				
<i>a- Immobilisations incorporelles</i>	8	96 977	32 749	9 060
<i>b- Immobilisations corporelles</i>	10	4 825 851	5 208 307	4 861 169
Autres actifs	11	29 175 402	19 307 056	5 269 482
<b>Total de l'actif</b>		<b>701 644 771</b>	<b>668 026 646</b>	<b>532 509 448</b>
<b>P A S S I F</b>				
Concours bancaires et dettes rattachées	12	3 756	77 211	-
Emprunts et dettes rattachées	13	542 892 943	512 129 402	413 755 762
Dettes envers la clientèle	14	3 730 827	3 986 412	3 213 978
Fournisseurs et comptes rattachés	15	64 477 727	64 296 407	34 922 441
Autres passifs	16	6 649 270	6 435 652	4 170 849
<b>Total du passif</b>		<b>617 754 522</b>	<b>586 925 085</b>	<b>456 063 030</b>
<b>C A P I T A U X P R O P R E S</b>				
Capital		25 000 000	25 000 000	25 000 000
Réserves		49 211 286	45 159 756	41 552 656
Résultats reportés		640 275	286 662	1 884 533
Résultat de l'exercice		9 038 687	10 655 143	8 009 229
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>83 890 248</b>	<b>81 101 561</b>	<b>76 446 418</b>
<b>Total passif et capitaux propres</b>		<b>701 644 771</b>	<b>668 026 646</b>	<b>532 509 448</b>

#### IV.3.2 Etat des engagements hors bilan comparés arrêté au 31 décembre

<i>En DT</i>	Notes	Au 31 Décembre		
		2 018	2 017	2 016
<b>1. PASSIFS EVENTUELS</b>		-	-	-
<i>Total en DT</i>		-	-	-
<b>2. ENGAGEMENTS DONNES</b>				
- Accords de financement prêt à mettre en force		10 521 076	13 335 328	14 342 969
- Autres Engagements donnés	<b>43.1</b>	26 213 375	18 792 953	21 461 734
- Traités de garanties sur crédit CITIBANK		21 000 000	37 000 000	30 000 000
<i>Total en DT</i>		<b>57 734 451</b>	<b>69 128 281</b>	<b>65 804 703</b>
<b>3. ENGAGEMENTS RECUS</b>				
- Hypothèques reçues		18 274 463	21 147 725	20 138 897
- Garanties reçues d'établissements bancaires	<b>43.2</b>	26 213 375	18 792 953	21 461 734
- Intérêts à échoir sur crédits leasing	<b>7.1</b>	106 225 369	107 312 143	87 493 247
<i>Total en DT</i>		<b>150 713 208</b>	<b>147 252 820</b>	<b>129 093 878</b>
<b>4. ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>				
- Emprunts obtenus non encore encaissés		0	0	31 599 700
- Crédits consentis non encore versés		11 176 504	12 386 133	19 622 989
- Opérations de portage	<b>8.1</b>	217 244	217 244	217 244
<i>Total en DT</i>		<b>11 393 748</b>	<b>12 603 378</b>	<b>51 439 933</b>

### IV.3.3 Etat de résultat comparé arrêté au 31 décembre

<i>En DT</i>	Notes	Au 31 Décembre		
		2 018	2 017	2 016
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		64 441 764	56 628 070	49 089 737
Autres produits sur opérations de leasing		2 845 186	2 435 030	1 664 558
<b><i>TOTAL DES PRODUITS DE LEASING</i></b>	<b>18</b>	<b>67 286 950</b>	<b>59 063 099</b>	<b>50 754 294</b>
Charges financières nettes	19	(40 757 839)	(31 872 385)	(26 896 562)
Produits des placements	20	529 218	831 198	482 381
<b><i>PRODUIT NET DE LEASING</i></b>		<b>27 058 328</b>	<b>28 021 913</b>	<b>24 340 113</b>
Autres produits d'exploitation	21	489 803	478 284	300 406
Charges de personnel	22	(7 220 176)	(6 310 241)	(5 295 612)
Autres charges d'exploitation	23	(3 236 136)	(3 198 262)	(2 995 155)
Dotations aux amortissements et aux résorptions	24	(670 630)	(616 821)	(470 544)
<b><i>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</i></b>		<b>16 421 189</b>	<b>18 374 873</b>	<b>15 879 208</b>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	25	(2 935 111)	(2 556 375)	(2 585 288)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	26	(632 647)	(500 127)	(1 218 208)
<b><i>RESULTAT D'EXPLOITATION</i></b>		<b>12 853 430</b>	<b>15 318 372</b>	<b>12 075 712</b>
Autres gains ordinaires		418 618	179 481	349 369
Autres pertes ordinaires		(383 392)	(5 993)	(22 995)
<b><i>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</i></b>		<b>12 888 656</b>	<b>15 491 860</b>	<b>12 402 086</b>
Impôt sur les bénéfices	27	(3 368 723)	(4 232 128)	(3 370 588)
<b><i>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</i></b>		<b>9 519 933</b>	<b>11 259 732</b>	<b>9 031 498</b>
Eléments extraordinaires	27.1	(481 246)	(604 590)	(1 022 269)
<b><i>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</i></b>		<b>9 038 687</b>	<b>10 655 143</b>	<b>8 009 229</b>

#### IV.3.4 Etat de flux de trésorerie comparé arrêté au 31 décembre

<i>En DT</i>	Notes	Au 31 décembre		
		2 018	2 017	2 016
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</u></b>				
Encaissements provenant des clients de leasing		387 907 415	344 689 536	294 284 594
Décaissements aux fournisseurs de biens donnés en leasing		(334 275 471)	(362 801 115)	(294 380 479)
Encaissements autres que leasing	28	579 139	516 809	141 339
Décaissements autres que leasing		(6 711 675)	(5 065 310)	(4 553 350)
Décaissements au personnel		(3 550 722)	(4 249 010)	(2 756 021)
Impôts et taxes payés (autres que l'I.S)		(7 189 887)	(7 828 309)	(6 448 690)
Acquisition/Cession de placements à court terme		14 500 000	(14 500 000)	
Intérêts perçus	29	392 500	747 406	176 704
Intérêts payés	30	(40 273 006)	(27 756 615)	(23 817 101)
Impôts sur le résultat payés	31	(5 529 427)	(2 773 807)	(4 244 949)
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</i>		<b>5 848 866</b>	<b>(79 020 414)</b>	<b>(41 597 953)</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u></b>				
Dividendes reçus sur placements à long terme	32	439	185 916	249 192
Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	33	35 261	206 033	275 123
Décaissements sur acquisition de placements à long terme	34	(6 020 000)	(5 000 000)	(2 000 000)
Encaissements provenant de la cession de placements à long terme	35	319 370	968 470	1 534 900
Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres	36	(644 958)	(1 065 512)	(844 181)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres	37	227 923	202 617	282 778
<i>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</i>		<b>(6 081 965)</b>	<b>(4 502 475)</b>	<b>(502 188)</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u></b>				
Dividendes versés	38	(6 249 953)	(5 999 947)	(5 499 943)
Encaissements provenant des emprunts	39	77 960 500	172 593 285	89 244 010
Remboursement des emprunts	40	(61 718 790)	(85 756 760)	(55 570 469)
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>		<b>9 991 757</b>	<b>80 836 578</b>	<b>28 173 597</b>
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		<b>9 758 658</b>	<b>(2 686 311)</b>	<b>(13 926 544)</b>
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		<b>8 805 046</b>	<b>11 491 357</b>	<b>25 417 901</b>
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice		<b>41</b>	<b>18 563 704</b>	<b>8 805 046</b>

#### IV.3.5 Notes aux états financiers arrêtés au 31 Décembre 2018

##### Note 1. Présentation de la société et de son régime fiscal :

###### (a) Présentation de la société

L'Arab Tunisian Lease (ATL) est un établissement financier créé sous forme de société anonyme de droit tunisien le 04 décembre 1993.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing le 18 janvier 1993.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

L'ATL a été introduite au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT), le 19 décembre 1997, par voie de mise en vente à un prix minimal. La diffusion des titres dans le public a porté sur 20% du capital social.

Son siège social, est sis à Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène.

Le capital social fixé initialement à 10.000.000 DT a été porté à 17.000.000 DT suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2008 puis à 25.000.000 DT par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2012. Le capital est divisé en 25.000.000 actions de valeur nominale égale à 1 DT chacune.

La structure du capital se présente, au 31 Décembre 2018, comme suit :

	Nombre d'actions et de droits de vote	Participation en DT	% du capital et des droits de vote
ARAB TUNISIAN BANK "ATB"	8 154 021	8 154 021	32,62%
ENNAKL	2 666 921	2 666 921	10,67%
BANQUE NATIONALE AGRICOLE "BNA"	2 500 000	2 500 000	10,00%
DRISS MOHAMED SADOK	1 163 908	1 163 908	4,66%
SEFINA SICAF	936 900	936 900	3,75%
PIRECO	750 000	750 000	3,00%
FOUNDERS CAPITAL PARTNERS	500 000	500 000	2,00%
KAMOUN HABIB	466 819	466 819	1,87%
DRISS BEN SADOK MOHAMED	414 373	414 373	1,66%
FCP OPTIMA	400 000	400 000	1,60%
FCP SECURITE	300 000	300 000	1,20%
BEN AMMAR CHEDLI	255 538	255 538	1,02%
AUTRES ACTIONNAIRES	6 491 520	6 491 520	25,97%
<b>Total Général</b>	<b>25 000 000</b>	<b>25 000 000</b>	<b>100,00%</b>

***(b) Régime fiscal de la société***

*(b-1)- Impôt sur les sociétés :*

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

*(b-2)- Taxe sur la valeur ajoutée :*

De par son statut d'établissement financier de leasing, l'ATL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

L'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007.
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

*(b-3)-Autres impôts et taxes :*

L'ATL est, essentiellement, soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L), conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale. Pour les contrats de leasing conclus avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008, la taxe est assise sur les redevances de crédit-bail TVA incluse. Pour ceux conclus après ladite date, la taxe est assise uniquement sur les marges financières TVA incluse. L'article 50 de la loi n° 2012-01 du 16 mai 2012 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2012 a supprimé le plafond de 100.000 DT prévu par l'article 38 III du code de la fiscalité locale et ce à partir du 1<sup>er</sup> janvier de la même année.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.
- La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.

## Note 2. Référentiel d'élaboration des états financiers individuels

### (a) Déclaration de conformité

Les états financiers de l'ATL, arrêtés au 31 décembre 2018, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

Les dits principes s'appuient sur :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par les circulaires n° 2016-03 du 29 juillet 2016 et 2018-06 du 05 Juin 2018, n° 2013-21 du 30 décembre 2013 et n° 2012-09 du 29 juin 2012, ainsi que les circulaires de la BCT, n° 2011-04 du 12 avril 2011 et n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

L'ATL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- *LAS 19* – Avantages au personnel.
- *LAS 21* – Effets des variations des cours des monnaies étrangères.
- *LAS 33* – Résultat par action.
- *LAS 39* – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.

L'ATL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, des relations de couverture contre le risque de change ainsi que du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, l'ATL ne recourt pas aux modèles annexés à la norme générale NCT 01.

En effet, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, l'ATL a adopté, depuis l'exercice clos le 31 décembre 2009, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

### *(b) Utilisation d'hypothèses et estimations*

Le processus d'établissement des états financiers annuels en conformité avec le référentiel comptable appliqué, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers, qu'il s'agisse de la valorisation de certains actifs et passifs ou de certains produits et charges.

Ces estimations, construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes subséquentes éventuellement affectées par le changement.

Dans le cadre de la préparation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2018, l'utilisation d'hypothèses et d'estimations a porté principalement, comme lors de l'établissement des états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, sur les éléments suivants :

- Dépréciation des créances issues des opérations de leasing : La Direction procède à la fin du premier semestre de chaque année à un test de dépréciation, à base individuelle, des créances issues des opérations de leasing conformément à la démarche décrite au niveau de la note 3 (c-2).
- Dépréciation des placements à long terme : les provisions pour dépréciation des placements à long terme sont réexaminées par la Direction à l'issue de chaque arrêté semestriel.

### *(c) Utilisation du jugement*

Outre l'utilisation d'estimations, la direction de l'ATL a fait usage de jugements pour définir le traitement comptable adéquat de certaines transactions notamment lorsque le Système Comptable des Entreprises en vigueur ne traite pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Cela a été le cas, en particulier, pour la comptabilisation des relations de couverture contre le risque de change [Cf. note 3 (c-7)], pour la comptabilisation des avantages au personnel [Cf. note 3 (c-9)] et pour le calcul du résultat de base par action [Cf. note 3 (c-12)].

### *(d) Saisonnalité*

L'activité de l'ATL n'est pas saisonnière.

## **Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :**

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par l'ATL pour l'établissement de ses états financiers annuels peuvent être résumés comme suit :

### *(a) Bases de mesure*

Les états financiers annuels ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

*(b) Unité monétaire*

Les états financiers annuels de l'ATL sont libellés en Dinar Tunisien.

*(c) Sommaire des principales méthodes comptables*

*(c-1)- Créances issues d'opérations de leasing :*

Les contrats de leasing conclus par l'ATL portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Conformément à la norme NCT 41 relative aux contrats de location, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- La somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- La valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location, et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de l'ATL :

- c- La valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- d- Les coûts directs initiaux (frais de dossier, enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat

L'ATL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

*(c-2)- Dépréciation des créances issues d'opérations de leasing :*

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

#### **Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :**

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- L'octroi au preneur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à des difficultés financières de restructurations qu'il n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances.
- Le transfert à contentieux.

Le test de dépréciation, à base individuelle, repose sur la démarche suivante :

1- Classification, de tous les actifs de l'établissement en vue de distinguer les engagements "non douteux" relevant des classes A et B1 et les engagements "douteux" relevant des classes B2, B3 et B4. (*Article 8 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991*)

2- Estimation *individualisée* et régulière des provisions pour dépréciation requises sur les engagements douteux pris individuellement, sur la base des taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

<b>B2-</b> Actifs incertains	20%
<b>B3-</b> Actifs préoccupants	50%
<b>B4-</b> Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut (encours financier majoré des impayés, des intérêts de retard et des autres facturations par note de débit des frais de déplacement, des frais de rejet, etc.) déduction faite :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),

- de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing adossés aux actifs incertains (classe B2) et préoccupants (classe B3),
- de la valeur d'expertise du matériel récupéré ou la valeur de remboursement de l'assurance du matériel volé ou en état d'épave pour tous les concours douteux (classes B2, B3 et B4), et
- de la valeur de réalisation attendue des hypothèques inscrites consenties par les relations dont les engagements sont devenus douteux en 2014 ou ultérieurement.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués adossés aux engagements classés en B2 et en B3, sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% ou 60% par an d'âge selon le degré de vétusté
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les garanties comprenant les cautionnements bancaires, les actifs financiers affectés, les dépôts de garantie ainsi que les hypothèques consenties par les relations dont les engagements ont été classés parmi les concours douteux antérieurement à 2014, n'ont pas été prises en compte en déduction pour le calcul des provisions requises.

En ce qui concerne les créances rééchelonnées en 2011, et en application de la circulaire de la BCT n° 2011-04 du 12 avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements de l'époque, ces créances ont été considérées comme de nouveaux financements et sont classées à ce titre conformément aux critères usuels précités.

Les produits et intérêts demeurés impayés à la date de rééchelonnement ont été réservés conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012, et ce, indépendamment de la classification de la créance rééchelonnée.

**3- Constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :**

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante :  $A=N-M+1$  tel que :

- **A** : Ancienneté dans la classe B4 ;
- **N** : Année d'arrêt des états financiers ;
- **M** : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Le risque net correspond à la valeur de l'actif après déduction :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit,
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée, et
- des provisions constituées conformément au paragraphe 2 supra.

#### **Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :**

Les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes A et B1, font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes combinant les couples (secteur d'activité – nature du bien donné en leasing) et ce conformément aux dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de la

circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 tel qu'ajouté par l'article 4 de la circulaire de la BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012.

Cette analyse s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la société ATL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

*(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :*

Le revenu net de l'opération de leasing pour l'ATL correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts (marge financière) de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les préloyers sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force. Ils correspondent, aussi, aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés périodiquement.

Les marges financières et intérêts de retard courus et demeurant impayés à la date de clôture et relatives aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

Les autres marges financières sont portées au résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios relatifs aux impayés compensés par les plus-values de remplacement sont généralement réservés pour la partie non couverte par les règlements des nouveaux repreneurs.

*(c-4)- Placements et des revenus y afférents :*

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

#### **Placements à court terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

#### **Placements à long terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ainsi que les fonds à capital risque confiés à des SICAR en gestion pour compte dans le cadre de la stratégie d'optimisation fiscale de la société.

Les placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme, figurent, en outre, parmi les éléments de cette rubrique.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme, autres que les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ou indirect (imputées sur les ressources propres ou sur les fonds à capital risque confiés en gestion pour compte) sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré qui, en substance, établissent une relation de créancier-débiteur entre la société et l'entité émettrice, sont évalués, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux dispositions de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, en considérant l'antériorité des échéances impayées pour la détermination du taux de provisionnement applicable à l'engagement brut (principal à échoir majoré du principal impayé) réduit à hauteur de la valeur mathématique de la participation.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.

- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

### **Revenus des placements**

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

#### *(c-5)- Emprunts et les charges y afférentes*

Initialement, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique "Emprunts et dettes rattachées" et sont valorisés à leur coût initial. Les coûts de transaction y afférents tels que les commissions de placement et de mise en place versés aux intermédiaires sont, initialement, imputés en charges reportées parmi les autres postes d'actif, et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés, aux taux faciaux contractuels, parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Ultérieurement, les intérêts courus et non échus calculés aux taux faciaux contractuels figurent au passif du bilan en tant que dettes rattachées parmi les éléments de la même rubrique abritant le principal dû.

#### *(c-6)- Conversion des emprunts libellés en monnaies étrangères*

Initialement, les emprunts libellés en monnaies étrangères sont convertis en dinars selon le taux de change en vigueur à la date de déblocage.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ces emprunts sont actualisés sur la base du cours de change de clôture. Les différences de change (pertes ou profits), en découlant, sont imputées en résultat conformément à la norme internationale d'information financière, IAS 21 *-Effets des variations des cours des monnaies étrangères*.

*(c-7)- Relations de couverture contre le risque de change*

Les lignes de crédit extérieures contractées par l'ATL sont admises à la garantie du "Fonds de Péréquation des Changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis-Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts extérieurs est accordée contre le versement par l'ATL d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

La fraction encourue, à la date de reporting, desdites contributions est rapportée au résultat, prorata temporis, et figure parmi les éléments de la rubrique "charges financières nettes".

Au sens de la norme internationale d'information financière, IAS 39 –*Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, la garantie du fonds constitue, en substance, un instrument financier dérivé (instrument de couverture) destiné à neutraliser l'impact de la fluctuation du cours de change sur le solde monétaire des emprunts extérieurs et des dettes rattachées (élément couvert).

L'instrument de couverture est initialement comptabilisé à sa juste valeur nulle, en raison de l'absence d'un déboursé à la notification de l'accord de garantie. Ultérieurement, il est réévalué au bilan à sa juste valeur, correspondant au risque de change encouru et estimé à la date de reporting, par le biais du compte de résultat "Gains et pertes nets sur instruments de couverture". Symétriquement, cette réévaluation neutralise l'impact sur le résultat de l'actualisation des éléments couverts pour le risque de change considéré.

*(c-8)- Immobilisations incorporelles et corporelles :*

Les immobilisations incorporelles acquises ou créées sont constituées d'actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Les immobilisations corporelles, comprennent les éléments physiques et tangibles durables susceptibles de générer, au profit de la société, des avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont initialement comptabilisées au coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles est constaté, à partir de leur date de mise en service selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous (en années et converties en taux d'amortissement).

• Logiciels	3 ans	33,3%
• Constructions	20 ans & 50 ans	5% & 2%
• Matériel de transport	5 ans	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,0%
• Matériel informatique	3 ans	33,3%
• Agencements, aménagements et installations	10 ans	10,0%

(c-9)- *Avantages bénéficiant au personnel* :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de l'ATL sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les cotisations aux régimes de retraite de base et de retraite complémentaire ainsi que par les compléments de retraite et l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective sectorielle du personnel des banques et des établissements financiers.

#### **Avantages à court terme**

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

#### **Avantages postérieurs à l'emploi**

Conformément la norme internationale d'information financière IAS 19 – *avantages au personnel*, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations ou des primes d'assurance appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "*régimes à prestations définies*" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société nécessitant évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Pour le personnel de l'ATL, les avantages postérieurs à l'emploi relèvent, exclusivement, de régimes à cotisations définies. En effet, l'ATL cotise à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. En outre, l'ATL, a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance vie, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un capital ou d'une rente viagère venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs l'ATL a souscrit au profit de son personnel une assurance de départ à la retraite pour couvrir le versement d'une indemnité de départ à la retraite égale à huit fois le dernier salaire mensuel brut.

*(c-10)- Frais préliminaires engagés ultérieurement à la création de la société :*

Les frais préliminaires engagés par la société ultérieurement à sa création, notamment ceux encourus à l'occasion d'une augmentation de capital sont portés à l'actif du bilan sous l'intitulé "charges reportées", dans la mesure où les conditions suivantes sont remplies :

- Les frais sont nécessaires à l'action de développement envisagée ;
- Les frais sont de nature marginale (autrement dit, ils peuvent être individualisés et se rattachent entièrement et uniquement à l'action de développement envisagée) ;
- Il est probable que les activités futures de la société, y compris celles résultant de l'action de développement envisagée, permettront de récupérer les frais engagés.

La résorption des frais d'augmentation de capital, prend effet à compter de l'exercice de leur engagement selon le mode linéaire et sur une durée de trois ans.

*(c-11)- Impôt sur les bénéfices :*

La charge d'impôt sur les bénéfices, comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

*(c-12)- Résultat de base par action :*

L'objectif du résultat de base par action est de fournir une mesure de la quote-part de chaque porteur d'action ordinaire en circulation dans la performance de l'entité au cours d'une période comptable.

Conformément à la norme internationale d'information financière IAS 33 – *Résultat par action*, le résultat de base par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période diminué des actions propres, ajusté des actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période en pondérant par un facteur temps.

Le facteur de pondération est égal au nombre de jours où les actions sont en circulation par rapport au nombre total de jours de la période, une approximation de la moyenne pondérée étant toutefois autorisée.

Les actions ordinaires sont prises en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à compter de la date à laquelle la contrepartie est recouvrable (généralement la date d'émission, en tenant compte des modalités de leur émission et de la substance de tout contrat associé à l'émission).

Lorsque des actions gratuites sont émises, le nombre d'actions ordinaires en circulation augmente sans augmentation des ressources. En conséquence, le nombre d'actions ordinaires en circulation avant l'événement est ajusté au prorata de la modification du nombre d'actions

ordinaires en circulation comme si l'événement s'était produit à l'ouverture de la première période présentée.

*(c-13)- Etat des flux de trésorerie :*

Le solde des comptes de liquidités et équivalents de liquidités est constitué des soldes des comptes de caisse, des soldes nets des comptes courants bancaires, des soldes des comptes espèces ouverts auprès des intermédiaires en bourse ainsi que des placements liquides en titres d'OPCVM de distribution obligatoire soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les variations de la trésorerie générées par les activités d'exploitation incluent, notamment, les entrées et sorties de trésorerie liées au leasing mobilier et immobilier ainsi que celles relatives aux immeubles donnés en location simple et aux prêts accordés au personnel.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent, notamment, des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de placements à long terme ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent, notamment, les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et aux autres emprunts matérialisés ou non par un titre.

Les intérêts payés et reçus figurent parmi les flux liés aux activités d'exploitation.

Les dividendes reçus sur les placements à long terme et les produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour comptes sont classés parmi les flux d'investissement. Les dividendes versés sont classés en flux liés aux activités de financement.

Les entrées et sorties de trésorerie liés aux activités de financement et concernant des éléments ayant un rythme de rotation rapide, des montants élevés et des échéances courtes sont présentées pour leur montant net.

Lorsqu'un contrat est comptabilisé en tant que couverture d'une position identifiable, les flux de trésorerie relatifs à ce contrat sont classés de la même façon que les flux de trésorerie de la position ainsi couverte.

*(c-14)- Etat des engagements hors bilan :*

Les engagements hors bilan incluent les droits et obligations susceptibles de modifier le montant ou la consistance de la situation financière de la société. Les effets des droits et obligations sur le montant ou la consistance de la situation financière sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures.

Le tableau des engagements hors bilan distingue :

- (a) Les engagements qui résultent de l'existence d'une obligation (légale, contractuelle ou implicite), et
- (b) Les passifs éventuels qui résultent :
  - Soit de l'existence d'une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources,
  - Soit d'une obligation potentielle, dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un événement futur incertain.

Les engagements hors bilan comprennent :

- (a) Les engagements de financement donnés ou reçus,
- (b) Les engagements de garantie donnés ou reçus, et
- (c) Les engagements réciproques.

Les engagements de financement et de garantie sont enregistrés en hors bilan dès la naissance d'une obligation contractuelle irrévocable. Ils cessent d'y figurer dès leur extinction, soit par l'arrivée du terme de l'engagement soit par sa mise en jeu.

En dehors des garanties reçues de la clientèle, la valeur pour laquelle un engagement de financement ou de garantie est comptabilisé en hors bilan résulte généralement des termes contractuels et correspond à la valeur des fonds à accorder ou à recevoir pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée ou reçue pour les engagements de garantie.

Les garanties reçues de la clientèle sont comptabilisées en hors bilan, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la société, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

#### **Note 4. Faits marquants de la période :**

L'exercice clos le 31 Décembre 2018, a été marqué par les faits suivants :

**4-1.** La diminution des mises en force de 12,47% et ce en passant de 350 021 KDT au 31/12/2017 à 306 358 KDT au 31/12/2018.

**4-2.** La diminution du produit net de leasing de 3,44% en passant de 28 021 KDT au 31/12/2017 à 27 058 KDT au 31/12/2018.

**4-3.** La diminution du résultat net de la période de 15,17% en passant de 10 655 KDT, au 31 Décembre 2017, à 9 038 KDT au 31 Décembre 2018.

**Note 5. Liquidités et équivalents de liquidités :**

Le solde de cette rubrique s'élève à 18.567.460 DT au 31 Décembre 2018 contre 8.882.257 DT, au 31 Décembre 2017, se détaillant ainsi :

	Au 31 décembre	
	2 018	2 017
+ Avoirs en Banques	18 548 778	8 860 421
+ Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	79	79
+ Avoirs en Caisses	18 282	16 516
+ Placements en OPCVM de distribution obligataire	321	5 241
<b>Total</b>	<b>18 567 460</b>	<b>8 882 257</b>

**Note 6. Placements à court terme**

Au 31/12/2018, Le solde de cette rubrique est nul contre 14.489.311 DT, au 31 Décembre 2017, se détaillant ainsi :

	Au 31 décembre	
	2 018	2 017
+ Certificats de dépôt au nominal	0	14 500 000
- Intérêts précomptés non courus sur certificats de dépôt	0	(10 689)
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>14 489 311</b>

**Note 7. Créances issues d'opérations de leasing :**

Au 31 Décembre 2018, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 626.330.480 DT

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

		Au 31 décembre	
		2 018	2 017
<b>Créances sur contrats mis en force</b>		<b>653 348 448</b>	<b>628 258 401</b>
+ Encours financiers	7.1	610 274 523	590 786 883
+ Impayés		45 218 803	39 226 500
+ Créances- assurance matériel en leasing		(351)	107 481
+ Créances- factures à établir		887 417	1 072 281
+ Valeurs à l'encaissement		1 877	139 083
- Intérêts échus différés		(3 033 820)	(3 073 828)

		Au 31 décembre	
		2 018	2 017
<b>Créances sur contrats en instance de mise en force</b>		<b>6 437 658</b>	<b>8 939 096</b>
<b>Total brut des créances leasing</b>	<b>7.2</b>	<b>659 893 586</b>	<b>637 197 496</b>
<b>A déduire couverture</b>			
Provisions à base individuelle et additionnelles	7.2	(25 800 096)	(27 311 277)
Provisions collectives	7.2	(3 960 316)	(3 191 367)
Produits réservés	7.2	(3 802 695)	(4 215 596)
<b>Total net des créances leasing</b>		<b>626 330 480</b>	<b>602 479 257</b>

### 7.1. Encours financiers :

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 31 Décembre 2018 la somme de 610.274.523 DT contre 590.786.883 DT au 31 Décembre 2017.

Par rapport au 31 décembre 2017, les encours financiers ont enregistré un accroissement net de 19.487.640 DT expliqué comme suit :

	Financement	Capital amorti	Encours financier
<b>Soldes au 31 décembre 2017</b>	<b>1 448 667 556</b>	<b>857 880 673</b>	<b>590 786 883</b>
<b>Capital amorti des anciens contrats</b>	<b>0</b>	<b>186 364 202</b>	<b>(186 364 202)</b>
<b>Ajouts de la période</b>	<b>307 658 882</b>	<b>68 473 978</b>	<b>239 184 904</b>
Investissements (Nouveaux contrats)	290 906 948	65 982 417	224 924 532
Relocations	16 751 933	2 491 561	14 260 372
<b>Retraits de la période</b>	<b>(206 058 525)</b>	<b>(172 725 463)</b>	<b>(33 333 062)</b>
Cessions à la valeur résiduelle	(124 639 773)	(124 600 042)	(39 732)
Cessions anticipées	(29 979 767)	(20 891 994)	(9 087 773)
Transferts (cessions)	(25 757 003)	(16 134 148)	(9 622 855)
Radiations	(1 403 040)	(1 384 529)	(18 511)
Relocations	(24 278 942)	(9 714 751)	(14 564 191)
<b>Soldes au 31 décembre 2018</b>	<b>1 550 267 912</b>	<b>939 993 389</b>	<b>610 274 523</b>

L'analyse des encours financiers par maturité se présente comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 018	2 017
<b>+ Paiements minimaux sur contrats actifs</b>	<b>704 481 312</b>	<b>690 271 500</b>
à recevoir dans moins d'1 an	262 942 315	242 400 825
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	435 680 368	430 781 320
à recevoir dans plus de 5 ans	5 858 628	17 089 355
<b>- Produits financiers non acquis</b>	<b>(106 225 369)</b>	<b>(107 312 143)</b>
<b>= Investissement net dans les contrats actifs (1)</b>	<b>598 255 943</b>	<b>582 959 357</b>
à recevoir dans moins d'1 an	212 121 042	193 869 547
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	380 740 568	373 988 811
à recevoir dans plus de 5 ans	5 394 333	15 100 999
<b>Valeurs résiduelles (2)</b>	<b>1 329 081</b>	<b>1 527 737</b>
<b>Contrats suspendus ordinaires (3)</b>		
<b>Contrats suspendus en contentieux (4)</b>	<b>10 689 499</b>	<b>6 299 789</b>
<b>Total général (1) +(2)+(3)+(4)</b>	<b>610 274 523</b>	<b>590 786 883</b>
	<b>610 274 523</b>	<b>590 786 883</b>

L'analyse des encours financiers par secteur d'activité se présente comme suit :

	Au 31 décembre	
	2018	2017
Bâtiment et travaux publics	104 309 920	100 104 750
Industrie	88 397 413	89 390 798
Tourisme	11 226 086	9 431 106
Commerces et services	347 776 791	335 373 108
Agriculture	58 564 312	56 487 121
<b>Total</b>	<b>610 274 523</b>	<b>590 786 883</b>

L'analyse des encours financiers par type de matériel se présente comme suit :

	Au 31 décembre	
	2018	2017
Equipements	9 061 979	59 640 402
Matériel roulant	448 984 756	452 073 877
Matériel spécifique	121 856 766	45 482 356
<i>Sous Total</i>	<i>579 903 502</i>	<i>557 196 635</i>
Immobilier	30 371 021	33 590 248
<b>Total</b>	<b>610 274 523</b>	<b>590 786 883</b>

7.2. Analyse et classification des créances sur la clientèle :

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL	Dont leasing immobilier
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis		
Encours financiers	485 767 857	109 790 092	4 388 313	1 216 599	9 111 661	610 274 523	30 371 021
Impayés	3 626 266	11 546 325	1 505 569	928 735	27 611 907	45 218 803	2 080 517
Créances- assurance matériel en leasing	65 198	40 104	779		1 050	107 130	
Créances- factures à établir	720 546	166 871				887 417	3 023
Valeurs à l'encaissement	1 877					1 877	
Intérêts échus différés	(2 389 432)	(593 021)	(22 772)	(4 496)	(24 100)	(3 033 820)	(145 119)
Contrats en instance de mise en force	6 437 658					6 437 658	6 134 624
<b>CREANCES LEASING</b>	<b>494 229 971</b>	<b>120 950 371</b>	<b>5 871 889</b>	<b>2 140 838</b>	<b>36 700 518</b>	<b>659 893 587</b>	<b>38 444 066</b>
Avances reçues (*)	(3 724 683)				(6 144)	(3 730 827)	(227 579)
<b>ENCOURS GLOBAL (**)</b>	<b>490 505 288</b>	<b>120 950 371</b>	<b>5 871 889</b>	<b>2 140 838</b>	<b>36 694 374</b>	<b>656 162 760</b>	<b>38 216 487</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	19 620 931	2 076 650				21 697 581	471 385
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>510 126 219</b>	<b>123 027 021</b>	<b>5 871 889</b>	<b>2 140 838</b>	<b>36 694 374</b>	<b>677 860 341</b>	<b>38 687 872</b>
Produits réservés			(164 996)	(111 188)	(3 526 510)	(3 802 695)	(1 103 162)
Provisions à base individuelle			(255 953)	(322 170)	(25 185 908)	(25 764 032)	(1 283 049)
Provisions additionnelles (circulaire BCT n° 2013-21)					(36 064)	(36 064)	
<b>COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 ET B4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(420 949)</b>	<b>(433 359)</b>	<b>(28 748 483)</b>	<b>(29 602 791)</b>	<b>(2 386 210)</b>
Provisions à base collective	(3 151 469)	(808 847)				(3 960 316)	
<b>COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A ET B1</b>	<b>(3 151 469)</b>	<b>(808 847)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(3 960 316)</b>	
<b>ENGAGEMENTS NETS</b>	<b>506 974 750</b>	<b>122 218 174</b>	<b>5 450 940</b>	<b>1 707 480</b>	<b>7 945 891</b>	<b>644 297 234</b>	
<b>Ratio des actifs bilanciaux non performants (B2, B3 et B4)</b>			<b>0,89%</b>	<b>0,33%</b>	<b>5,59%</b>		
			<b>6,81%</b>				
<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)</b>			<b>0,87%</b>	<b>0,32%</b>	<b>5,41%</b>		
			<b>6,60%</b>				
<b>Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés</b>			<b>7,17%</b>	<b>20,24%</b>	<b>78,35%</b>		
			<b>66,21%</b>				

\*Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

\*\*Base de calcul du ratio des actifs bilanciaux non performants

Le ratio des actifs bilanciaux non performants s'établit au 31 Décembre 2018 à 6,81% contre 7,41% au 31 Décembre 2017.

Le ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés s'établit au 31 Décembre 2018 à 66,21% contre 67,17% au 31 Décembre 2017.

**Note 8. Placements à long terme :**

Le portefeuille d'investissement et des créances rattachées de la société s'élève, au 31 Décembre 2018, à 22.648.601 DT contre 17.627.709 DT au 31 Décembre 2017. Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

		Au 31 décembre	
		2 018	2 017
<b>Portefeuille investissement (1)</b>	<b>8.1</b>	<b>27 664 441</b>	<b>21 983 811</b>
Participations directes		17 292 862	11 272 862
Participations en portage		217 244	217 244
Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte		10 094 336	10 413 706
Obligations (Emprunt National 2014)		60 000	80 000
<b>Créances rattachées (2)</b>		<b>189 618</b>	<b>216 708</b>
Intérêts courus sur portage financement		91 344	91 344
Produits à recevoir sur fonds à capital risque		95 510	122 600
Intérêts courus sur obligations		2 763	2 763
<b>Total brut (1) + (2)</b>		<b>27 854 059</b>	<b>22 200 519</b>
<b>A déduire couverture</b>			
Provisions pour dépréciation des participations directes	<b>8.1</b>	(276 577)	(259 042)
Provisions pour dépréciation des participations en portage	<b>8.1</b>	(217 244)	(217 244)
Provisions pour dépréciation des fonds à capital risque	<b>8.1</b>	(4 620 293)	(4 005 180)
Provisions pour dépréciation des intérêts courus sur portage		(91 344)	(91 344)
<b>Total net</b>		<b>22 648 601</b>	<b>17 627 709</b>

### 8.1. Portefeuille investissement :

Le portefeuille investissement net des provisions corrélatives s'élève, au 31 Décembre 2018, à 22.550.327 DT. Il se détail comme suit :

DESIGNATION	Nombre de titres	valeur nominale	Coût unitaire	% part.	Montant brut	Provisions	Montant net
<b>PARTICIPATIONS DIRECTES :</b>					<b>17 292 862</b>	<b>(276 577)</b>	<b>17 016 284</b>
- ARAB TUNISIAN INVEST - SICAF	20 000	5	8,303	1,73%	166 055	(45 613)	120 442
- SARI	9 900	100	115,531	30,00%	1 143 756	-	1 143 756
- PHENICIA SEED FUND	500	848	826,101	5,04%	413 051	(165 118)	247 933
- PHENICIA FUND	500	1 000	1 000	8,88%	500 000	(15 846)	484 154
- SENED SICAR	-	-	-	-	50 000	(50 000)	0
- UNIFACTOR	340 000	5	5	11,33%	1 700 000	-	1 700 000
- SICAR INVEST <sup>(*)</sup>	30 000	10	10	3,00%	300 000	-	300 000
- CLINIQUE INTERNATIONALE LES PINS	100 000	10	10	6,71%	1 000 000	-	1 000 000
- POLYCLINIQUE SYPHAX	10 000	100	100	9,15%	1 000 000	-	1 000 000
- BRIQUETERIE DJBEL OUEST	20 000	100	100	5,23%	2 000 000	-	2 000 000
- CARTHAGO SANITAIRE	30 000	100	100	5,00%	3 000 000	-	3 000 000
- FCP MAXULA	-	-	-	-	1 000 000	-	1 000 000
- CAPITAL LEASE FUND	-	-	-	-	1 020 000	-	1 020 000
- BRIQUETERIE BIR MCHARGUA	-	-	-	-	4 000 000	-	4 000 000
<b>PARTICIPATIONS EN PORTAGE :</b>					<b>217 244</b>	<b>(217 244)</b>	<b>-</b>
- SOCIETE NOUR EL KANTAOUI	1 518	100	100	-	151 800	(151 800)	-
- SOCIETE DINDY	16 000	10	4	-	65 444	(65 444)	-
<b>FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE :<sup>(*)</sup></b>					<b>10 094 336</b>	<b>(4 620 293)</b>	<b>5 474 043</b>
- FG 1 SICAR INVEST	-	-	-	-	-	-	-
- FG 2 SICAR INVEST	-	-	-	-	34 930	-	34 930
- FG 3 SICAR INVEST	-	-	-	-	2 000 000	(375 000)	1 625 000
- FG 1 ATD SICAR	-	-	-	-	-	-	-
- FG 2 ATD SICAR	-	-	-	-	0	-	0
- FG 3 ATD SICAR	-	-	-	-	460 000	(242 650)	217 350
- FG 4 ATD SICAR	-	-	-	-	1 500 006	(937 909)	562 097
- FG 5 ATD SICAR	-	-	-	-	3 021 900	(2 181 950)	839 950
- FG 6 ATD SICAR	-	-	-	-	3 077 500	(882 784)	2 194 716
<b>OBLIGATIONS :</b>					<b>60 000</b>	<b>-</b>	<b>60 000</b>
- EMPRUNT NATIONAL 2014 (Catégorie B)	1 000	100	-	-	60 000	-	60 000
<b>TOTAL EN DT</b>					<b>27 664 441</b>	<b>(5 114 114)</b>	<b>22 550 327</b>

<sup>(\*)</sup> Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte chez SICAR INVEST et ATD SICAR totalisent, au 31 Décembre 2018, la somme de 10.280.489 DT et se présentent comme suit :

	SICAR INVEST						Total au 31/12/2018		
	Année de libération : FG 1 2003	FG 2 2008	FG 3 2012	FG 2 2007	FG 3 2008	FG 4 2009		FG 5 2010	FG 6 2011
<b>Emplois sur fonds à capital risque</b>									
Participations en rétrocession			1 450 000		460 000	500 000	3 021 900	3 077 500	8 509 400
Autres participations ciblées						1 000 006			1 000 006
Placements		36 753	544 786	8 000					589 539
Débiteurs divers	1 858								1 858
Impôts, retenus à la source									0
Disponibilités en Banques		36 753	143 322	110	20	(509)	(18)	8	179 686
<b>Total des emplois</b>	<b>1 858</b>	<b>73 506</b>	<b>2 138 108</b>	<b>8 110</b>	<b>460 020</b>	<b>1 499 497</b>	<b>3 021 882</b>	<b>3 077 508</b>	<b>10 280 489</b>
<b>Ressources des fonds à capital risque</b>									
Dotations remboursables		34 930	2 000 000		460 000	1 500 006	3 021 900	3 077 500	10 094 336 (a)
Excédents antérieurs en instance de virement		19 743	67 058			(331)	15		86 485 (b)
Excédent de l'exercice	1 858	16 975	71 050	8 110	20	(178)	(33)	8	97 810 (c)
Créditeurs divers		1 858							1 858
Découverts bancaires									0
<b>Total des ressources</b>	<b>1 858</b>	<b>73 506</b>	<b>2 138 108</b>	<b>8 110</b>	<b>460 020</b>	<b>1 499 497</b>	<b>3 021 882</b>	<b>3 077 508</b>	<b>10 280 489</b>

(a) = Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte / (b) + (c) = Produits à recevoir sur fonds à capital risque

L'origine de l'excédent des produits sur les charges, réalisé par fonds, au titre de la période close le 31 Décembre 2018 se détaille comme suit :

+ Plus-values de rétrocession		14 990	43 429						58 419
+ Produits nets des placements		1 986	27 694	14 077	38	0	0	79	43 874
+ Dividendes		1 495	21 843	14 009	37			76	37 460
+ Intérêts								1	1
+ Plus-values de cession				68	1			2	71
- Moins-values de cession									0
+ Plus-values latentes									0
- Moins-values latentes		491	5 851						6 342
- Services bancaires & assimilés		(1)	(73)	(5 968)	(18)	(178)	(33)	(71)	(6 342)
- Honoraires sur affaires en contentieux									0
<b>Excédent de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>16 975</b>	<b>71 050</b>	<b>8 109</b>	<b>20</b>	<b>(178)</b>	<b>(33)</b>	<b>8</b>	<b>96 195</b>

**Note 9. Immobilisations incorporelles :**

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Elles totalisent, au 31 Décembre 2018, une valeur nette comptable de 96.977 DT contre 32.749 DT au 31 Décembre 2017. Le tableau de variation des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions/Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/Retraits	Fin de l'exercice	
Logiciel	33%	260 268	81 077		341 345	227 519	16 850		244 369	96 977
<b>TOTAUX</b>		<b>260 268</b>	<b>81 077</b>	<b>0</b>	<b>341 345</b>	<b>227 519</b>	<b>16 850</b>	<b>0</b>	<b>244 369</b>	<b>96 977</b>

**Note 10. Immobilisations corporelles :**

Cette rubrique totalise, au 31 Décembre 2018, une valeur nette comptable de 4.825.851 DT contre 5.208.307 DT au 31 Décembre 2017. Le tableau de variation des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions/Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/Retraits	Fin de l'exercice	
Terrains		14 250			14 250					14 250
Constructions	2% & 5%	4 315 806			4 315 806	1 325 745	94 529		1 420 275	2 895 532
Matériel de transport *	20%	1 920 789	72 199	251 198	1 741 789	590 522	351 509	167 604	774 427	967 362
Equipements de bureau	10%	548 766	27 406		576 172	399 608	26 253		425 861	150 311
Matériel informatique	33%	728 538	172 272		900 810	605 410	89 510		694 920	205 890
Installations générales	10%	1 248 736	74 836	5 894	1 317 677	657 190	91 980		749 171	568 506
Immobilisations en cours		9 900	14 100		24 000				0	24 000
<b>TOTAUX</b>		<b>8 786 784</b>	<b>360 812</b>	<b>257 093</b>	<b>8 890 503</b>	<b>3 578 476</b>	<b>653 781</b>	<b>167 604</b>	<b>4 064 653</b>	<b>4 825 851</b>

\*Parmi les éléments de la rubrique « Matériel de transport » figurent des véhicules exploités dans le cadre de contrats de location financement. La valeur brute, les amortissements cumulés et la valeur nette comptable de ces actifs se détaille, comparativement, comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 018	2 017
Valeur brute	556 655	556 655
Amortissements antérieurs	(206 865)	(95 534)
Amortissements de l'exercice	(111 331)	(111 331)
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>238 459</b>	<b>349 790</b>

**Note 11. Autres actifs :**

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2018 la somme de 29.175.402 DT contre 19.307.056 DT au 31 Décembre 2017 et se détaille comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 018	2 017
<b>Instrument de couverture</b>	<b>23 389 244</b>	<b>9 675 206</b>
<b>Prêts et avances au personnel</b>	<b>991 850</b>	<b>895 354</b>
- Échéances à plus d'un an sur prêts	755 670	689 539
- Échéances à moins d'un an sur prêts	236 181	205 815
- Avances et acomptes	4 426	4 426
- Moins : provisions	(4 426)	(4 426)
<b>Dépôts et cautionnements</b>	<b>60 834</b>	<b>37 898</b>
- Créances immobilisées	100 356	45 522
- Moins : provisions	(39 522)	(7 624)
<b>Charges reportées</b>	<b>1 775 309</b>	<b>2 132 679</b>
- Frais d'émission des emprunts	11.1 1 775 309	2 132 679
<b>Etat, impôts et taxes (actif) :</b>	<b>7 622</b>	<b>6 148 926</b>
- Report de TVA	0	6 140 273
- Retenues à la source	71 429	72 460
- Moins : provisions	(63 807)	(63 807)
<b>Autres débiteurs :</b>	<b>642 817</b>	<b>256 304</b>
- Avance aux fournisseurs	413 008	256 304
- Fonds de péréquation des changes	229 809	0
- Autres débiteurs divers	188 775	191 227
- Moins : provisions	(188 775)	(191 227)
<b>Comptes de régularisation actif :</b>	<b>2 307 726</b>	<b>160 688</b>
- Produits à recevoir	100 253	25 695
- Charges constatées d'avance	62 170	106 615
- Compte d'attente à régulariser	2 145 304	28 378
<b>Total</b>	<b>29 175 402</b>	<b>19 307 056</b>

### 11.1. Frais d'émission des emprunts :

Le tableau des mouvements des frais d'émission des emprunts se présente, au 31 décembre 2018 comme suit :

Désignation	Valeurs brutes				Résorptions				Valeurs comptables nettes
	Début de l'exercice	Additions	Régl.	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Régl.	Fin de l'exercice	
Frais d'émission des obligations ATL 2008/2	121 625			121 625	119 682	1 943		121 625	(0)
Frais d'émission des obligations ATL 2011/1	185 457			185 457	176 291	8 292		184 583	874
Frais d'émission des obligations ATL 2013/1	175 390			175 390	147 882	16 185		164 067	11 323
Frais d'émission des obligations ATL 2013/2	226 037			226 037	174 941	26 010		200 951	25 086
Frais d'émission des obligations ATL 2014/1	221 975			221 975	201 014	17 880		218 894	3 081
Frais d'émission des obligations ATL 2014/2	222 583			222 583	171 442	26 377		197 819	24 764
Frais d'émission des obligations ATL 2014/3	442 791			442 791	288 477	68 928		357 405	85 386
Frais d'émission des obligations ATL 2015/1	433 378			433 378	224 759	77 931		302 690	130 688
Frais d'émission des obligations ATL 2015/2	439 665			439 665	181 909	89 041		270 950	168 715
Frais d'émission des obligations ATL 2016/1	324 801			324 801	109 496	67 145		176 641	148 160
Frais d'émission des obligations ATL 2017/1	544 175			544 175	98 721	117 523		216 244	327 931
Frais d'émission des obligations ATL 2017/2	229 368			229 368	9 552	45 874		55 426	173 942
Frais d'émission des obligations ATL 2017/3	129 923	75 000		204 923		43 112		43 112	161 811
Frais d'émission des obligations ATL 2018/1		290 994		290 994		40 014		40 014	250 980
Frais d'émission de l'emprunt SANAD	56 004			56 004	36 713	6 491		43 204	12 800
Frais d'émission de l'emprunt SANAD 2	144 138			144 138	24 287	36 907		61 194	82 944
Frais d'émission de l'emprunt GGF	201 738			201 738	23 011	43 031		66 042	135 696
Frais d'émission du CMT BNA	15 000			15 000	4 716	5 895		10 611	4 389
Frais d'émission du CMT ATB 2017	15 000			15 000	3 477	5 659		9 136	5 864
Frais d'émission du CMT ATB 2018		25 000		25 000		4 126		4 126	20 874
<b>TOTAUX</b>	<b>4 129 049</b>	<b>390 994</b>	<b>0</b>	<b>4 520 043</b>	<b>1 996 369</b>	<b>748 364</b>	<b>0</b>	<b>2 744 733</b>	<b>1 775 309</b>

**Note 12. Concours bancaires et dettes rattachées :**

Ce poste totalise au 31 Décembre 2018 la somme de 3.756 DT contre 77.211 DT au 31 Décembre 2017 et se détaille comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 018	2 017
Banques, découverts	3 756	77 211
<b>Total</b>	<b>3 756</b>	<b>77 211</b>

**Note 13. Emprunts et dettes rattachées :**

Les emprunts et dettes rattachées ont atteint 542.892.943 DT au 31 Décembre 2018 contre 512.129.402 DT au 31 Décembre 2017 et se détaillent comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 018	2 017
<b>+ Valeur de remboursement des emprunts (1)</b>	<b>525 804 741</b>	<b>496 328 628</b>
Emprunts obligataires	267 583 700	288 884 000
Emprunts auprès des banques & E.F	133 755 670	95 811 897
Emprunts extérieurs	124 465 371	111 632 731
<b>+ Intérêts post comptés courus (2)</b>	<b>16 185 564</b>	<b>14 919 316</b>
Intérêts courus sur emprunts obligataires	13 218 219	13 250 338
Intérêts courus sur emprunts auprès des banques & E.F	1 859 110	776 696
Intérêts courus sur emprunts extérieurs	1 108 235	892 282
<b>+ Contributions à payer au F.P.C (3)</b>	<b>902 638</b>	<b>881 458</b>
<b>Total général (1) + (2) + (3)</b>	<b>542 892 943</b>	<b>512 129 402</b>

**B & E.F :** Banques et Etablissements Financiers

**F.P.C :** Fonds de Péréquation des Changes

**13.1. Valeur de remboursement des emprunts :**

La valeur de remboursement des emprunts s'établit à 525.804.741 DT au 31 Décembre 2018 contre 496.328.628 DT au 31 Décembre 2017 et 400.331.612 DT au 31 décembre 2016.

Par rapport au 31 décembre 2017, la valeur de remboursement des emprunts a enregistré, au 31 Décembre 2018, un accroissement net de 29.476.113 DT expliqué comme suit :

DESIGNATION	Soldes en début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Soldes en fin d'exercice		
		+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<b>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</b>							
ATL subordonné 2008/2	3 000 000		(3 000 000)		0		0
ATL 2011/1	12 000 000		(6 000 000)		6 000 000		6 000 000
ATL 2013/1	18 000 000		(6 000 000)		12 000 000	6 000 000	6 000 000
ATL 2013/2	21 600 000		(7 200 000)		14 400 000	7 200 000	7 200 000
ATL 2014/1	8 000 000		(4 000 000)		4 000 000		4 000 000
ATL 2014/2	11 772 000		(4 000 000)		7 772 000	3 772 000	4 000 000
ATL 2014/3	32 032 000		(8 000 000)		24 032 000	16 032 000	8 000 000
ATL 2015/1	36 600 000		(8 000 000)		28 600 000	20 600 000	8 000 000
ATL 2015/2	37 190 000		(2 810 000)		34 380 000	26 380 000	8 000 000
ATL 2016/1	28 140 000		(1 860 000)		26 280 000	20 280 000	6 000 000
ATL 2017/1	50 000 000		(3 090 800)		46 909 200	43 818 400	3 090 800
ATL 2017/2	20 000 000				20 000 000	20 000 000	0
ATL 2017/3	10 550 000	7 250 000			17 800 000	16 020 000	1 780 000
ATL 2018/1		25 410 500			25 410 500	21 178 600	4 231 900
<b>Total des emprunts obligataires</b>	<b>288 884 000</b>	<b>32 660 500</b>	<b>(53 960 800)</b>	<b>0</b>	<b>267 583 700</b>	<b>201 281 000</b>	<b>166 302 700</b>
<b>EMPRUNTS IMPUTES SUR DES LIGNES EXTERIEURES</b>							

DESIGNATION	Soldes en début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Soldes en fin d'exercice		
		+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
BIRD	11 714 286	6 300 000	(1 142 857)		16 871 429	15 172 683	1 698 746
BAD	3 753 003		(682 364)		3 070 639	2 388 275	682 364
BEI	37 089 966		(4 076 681)	10 108 613	43 121 898	38 809 709	4 312 190
SANAD Fund	38 440 876		(8 646 569)	8 465 861	38 260 167	26 321 507	11 938 660
GREEN FOR GROWTH Fund	20 634 600		(2 163 763)	4 670 400	23 141 237	19 628 513	3 512 724
<b><u>Total des emprunts imputés sur des lignes extérieures</u></b>	<b>111 632 731</b>	<b>6 300 000</b>	<b>(16 712 234)</b>	<b>23 244 874</b>	<b>124 465 371</b>	<b>102 320 687</b>	<b>22 144 683</b>
<b><u>AUTRES EMPRUNTS ET CONCOURS BANCAIRES</u></b>							
ATB (CMT)	5 400 000	10 000 000	(1 200 000)		14 200 000	10 473 339	3 726 661
BNA (CMT)	12 750 000		(3 000 000)		9 750 000	6 750 000	3 000 000
AL BARAKA BANK (CMT)	3 435 580		(1 664 532)		1 771 048		1 771 048
CITI BANK (CCT)	37 000 000		(16 000 000)		21 000 000	21 000 000	0
ABC BANK (CCT)	9 000 000	14 000 000	(9 000 000)		14 000 000	14 000 000	0
ATTIJARI LEASING (Crédit-Bail)	1 550		(1 550)		(0)	0	(0)
TUNISIE LEASING (Crédit-Bail)	224 768		(190 146)		34 622	0	34 622
<b><u>Total des autres emprunts et concours bancaires</u></b>	<b>67 811 897</b>	<b>24 000 000</b>	<b>(31 056 227)</b>	<b>0</b>	<b>60 755 670</b>	<b>52 223 339</b>	<b>8 532 331</b>
<b><u>CERTIFICATS DE LEASING</u></b>							

DESIGNATION	Soldes en début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Soldes en fin d'exercice		
		+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
AL BARAKA BANK	18 000 000	60 000 000	(18 000 000)		60 000 000	60 000 000	0
ZITOUNA BANK	10 000 000	13 000 000	(10 000 000)		13 000 000	13 000 000	0
<b><u>Total des certificats de leasing</u></b>	<b>28 000 000</b>	<b>73 000 000</b>	<b>(28 000 000)</b>	<b>0</b>	<b>73 000 000</b>	<b>73 000 000</b>	<b>0</b>
<b><u>TOTAL GENERAL</u></b>	<b>496 328 628</b>	<b>135 960 500</b>	<b>(129 729 261)</b>	<b>23 244 874</b>	<b>525 804 741</b>	<b>428 825 026</b>	<b>96 979 714</b>

### 13.2. Analyse des emprunts par maturité :

	Au 31 décembre 2018					Intérêts courus (2)	Contributions à payer au F.P.C (3)	Au 31	Total Général (1)+(2)+(3)	Au 31
	≤ 3 mois	> 3 mois 1 an	≤ > 1 an ans	≤ 5 > 5 ans	Total en principal (1)			Décembre 2017		Total Général
<i>Dettes représentées par un titre</i>										
<i>- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission</i>										
Emprunts obligataires à taux fixe	27 520 800	28 253 600	176 747 800	0	232 522 200	13 218 219		280 801 919	259 438 854	
Emprunts obligataires à taux variable	3 350 000	7 178 300	24 533 200	0	35 061 500				19 290 751	
<i>Dettes subordonnées</i>										
<i>- Dettes subordonnées remboursables</i>										
Emprunts obligataires à taux fixe									23 199 869	
Emprunts obligataires à taux variable									204 865	
<i>Autres fonds empruntés</i>										
<i>- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers étrangers</i>										
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIR)	222 555	1 476 190	15 172 683		16 871 429	416 125		17 287 554	11 914 563	
Banque Africaine de Développement (BAD)		682 364	2 388 275		3 070 639	18 519		3 089 158	3 777 696	
Banque Européenne d'Investissement (BEI)		4 312 190	38 809 709		43 121 898	38 491			37 345 150	
SANAD Fund (SANAD)	1 111 111	10 827 549	26 321 507		38 260 167	635 100	902 638	106 099 532	39 668 261	
Green for Growth Fund (GGF)		3 512 724	19 628 513		23 141 237				20 700 801	
<i>- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers tunisiens</i>										
<i>Certificats de leasing</i>										
AL BARAKA BANK			60 000 000		60 000 000	395 815		73 395 815	18 121 473	
ZITOUNA BANK			13 000 000		13 000 000				10 087 500	
<i>Crédits directs</i>										
ATB	1 405 354	2 321 306	10 473 339		14 200 000	586 883		14 786 883	5 435 015	
BNA	750 000	2 250 000	6 750 000		9 750 000			9 750 000	12 834 869	
CITI BANK			21 000 000		21 000 000	601 796		21 601 796	37 306 270	
ABC BANK			14 000 000		14 000 000	241 763		14 241 763	9 077 238	
<i>Autres concours</i>										
ATTIJARI LEASING								0	1 550	
TUNISIE LEASING	34 622				34 622			34 622	224 768	
AL BARAKA BANK	1 771 048				1 771 048	32 853		1 803 901	3 499 911	
<b>Total</b>	<b>36 165 490</b>	<b>60 814 224</b>	<b>428 825 026</b>	<b>0</b>	<b>525 804 741</b>	<b>16 185 564</b>	<b>902 638</b>	<b>542 892 942</b>	<b>512 129 404</b>	

**Note 14. Dettes envers la clientèle :**

Les dettes envers la clientèle ont atteint 3.730.827 DT au 31 Décembre 2018 contre 3.986.412 DT au 31 Décembre 2017 et se détaillent comme suit :

	<b>Au 31 décembre</b>	
	<b>2 018</b>	<b>2 017</b>
Avances et acomptes reçus des clients	3 730 827	3 986 412
<b>Total</b>	<b>3 730 827</b>	<b>3 986 412</b>

**Note 15. Fournisseurs et comptes rattachés :**

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 64.370.245 DT au 31 Décembre 2018 contre 64.296.407 DT au 31 Décembre 2017 et se détaillent comme suit :

	<b>Au 31 décembre</b>	
	<b>2 018</b>	<b>2 017</b>
<b>Fournisseurs de biens</b>	<b>63 776 164</b>	<b>63 730 649</b>
Fournisseurs, factures parvenues	3 893 230	6 920 148
Fournisseurs, factures non parvenues	2 148 558	1 209 449
Effets à payer	57 734 377	55 601 052
<b>Autres fournisseurs (2)</b>	<b>594 081</b>	<b>565 759</b>
Compagnies d'assurance	926	926
Fournisseurs d'immobilisations propres	42 717	42 717
Divers fournisseurs	550 438	522 116
<b>Total général (1) + (2)</b>	<b>64 370 245</b>	<b>64 296 407</b>

**Note 16. Autres passifs :**

Les autres passifs totalisent 6.649.270 DT au 31 Décembre 2018 contre 6.435.652 DT au 31 Décembre 2017 et se détaillent comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 018	2 017
<b>Provisions pour risques et charges :</b>	<b>1 521 160</b>	<b>487 766</b>
- Provision pour risque fiscal (Contrôle fiscal) (A)	660 782	194 637
- Provision pour risque et charges social (B)	283 600	88 693
- Provision affaires en contentieux	576 778	204 166
<b>Etat impôts et taxes :</b>	<b>2 215 587</b>	<b>2 657 331</b>
- Impôt sur les sociétés à payer	68 896	1 157 410
- TVA à payer	1 227 596	0
- Autres impôts et taxes	919 094	1 499 920
<b>Personnel :</b>	<b>1 683 627</b>	<b>1 421 964</b>
- Bonus et primes de bilan à payer	1 357 960	1 186 643
- Congés à payer	325 666	235 320
<b>Créditeurs divers</b>	<b>33 452</b>	<b>734 849</b>
- Fonds de péréquation des changes	0	725 066
- Actionnaires, dividendes à payer	351	304
- Autres créditeurs divers	33 101	9 479
<b>Organismes de sécurité sociale</b>	<b>432 207</b>	<b>291 399</b>
<b>Autres charges à payer</b>	<b>671 577</b>	<b>772 964</b>
<b>Comptes de régularisation passif :</b>	<b>91 660</b>	<b>69 380</b>
- Comptes d'attente à régulariser	91 660	69 380
<b>Total</b>	<b>6 649 270</b>	<b>6 435 652</b>

**16.1. Impôt sur les sociétés à payer (ou report d'I.S) :**

Ce poste peut être détaillé comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 018	2 017
+ Impôt sur les sociétés dû	3 849 969	4 232 128
- Acomptes provisionnels	(3 767 823)	(3 005 384)
- Retenues à la source opérées par les tiers	(13 249)	(69 333)
<b>Dette (report) d'impôt exigible</b>	<b>68 896</b>	<b>1 157 410</b>

(A) La société a été soumise à un contrôle fiscal pour la période allant du 01 Janvier 2014 au 31 Décembre 2017 pour différents impôts. Le 26 décembre 2018, l'administration fiscale a notifié les résultats du contrôle fiscal. Le montant de la taxation s'élève à 660.782 DT.

La société a constitué une provision pour risques et charges pour la totalité du montant de la taxation, soit 660.782 DT.

(B) La société ATL a subi, du 13 mars au 18 juin 2017, un contrôle social approfondi mené par les services compétents de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 décembre 2016.

La notification des résultats de la vérification parvenue à la société le 19 juin et le 1<sup>er</sup> août 2017, fait état d'un redressement des cotisations dues au titre du régime légal, du régime complémentaire et du régime de réparation des préjudices résultant des accidents de travail de 552.880 DT outre les pénalités de retard.

Suivant jugement en date du 19/02/2019, la cour d'appel a annulé les certificats de contrainte émis à l'encontre de la société pour vice de procédure commis par la CNSS. Le recours de nouveau sur le fond étant à notre avis, toujours possible par la CNSS, une provision pour la somme de 283 KDT a été constituée pour couvrir ce risque.

Pour tenir compte des risques inhérents à cette situation, une provision a été constituée pour la somme de 283.600 DT.

#### Note 17. Capitaux propres :

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		Au 31 décembre	
		2 018	2 017
Capital social		25 000 000	25 000 000
Prime d'émission		17 000 000	17 000 000
Réserve légale	(A)	2 500 000	2 500 000
Réserve pour réinvestissements exonérés		22 203 813 *	18 152 283
Réserve extraordinaires		6 000 000	6 000 000
Réserves pour fonds social	(B)	1 507 474	1 507 474
Résultats reportés		640 275 **	286 662
<u>Capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		<u>74 851 561</u>	<u>70 446 418</u>
Résultat de l'exercice (1)		9 038 687	10 655 143
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>(D)</b>	<b>83 890 248</b>	<b>81 101 561</b>
Nombre d'actions (2)		25 000 000	25 000 000
Résultat par action (1) / (2)	(C)	0,362	0,426

(\*) Résultats accumulés et non distribués, faisant partie intégrante des fonds propres distribuables en franchise de retenue conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014.

(\*\*) Le montant distribuable en franchise de retenue conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014 s'élève à 235 132 DT.

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

**(B)** Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est exclusivement dédié à des utilisations remboursables sous forme de prêts au personnel.

**(C)** Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. [Cf. la note 3 (c-12)].

**(D)** Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	<b>Capital social</b>	<b>Prime d'émission</b>	<b>Réserve légale</b>	<b>Réserve pour R.E (*)</b>	<b>Réserve extraordinaires</b>	<b>Réserves pour fonds social</b>	<b>Résultats reportés</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>Total</b>
<b>Soldes au 31 Décembre 2017</b>	<b>25 000 000</b>	<b>17 000 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>15 545 183</b>	<b>5 000 000</b>	<b>1 507 474</b>	<b>1 884 533</b>	<b>8 009 229</b>	<b>76 446 418</b>
Réaffectation de réserves en résultats reportés				(1 392 900)			1 392 900		
Affectations décidées par l'AGO du 11 mai 2017				4 000 000	1 000 000		(2 990 771)	(2 009 229)	
Dividendes décidés par l'AGO du 11 mai 2017								(6 000 000)	(6 000 000)
<b>Résultat net de l'exercice 2017</b>								10 655 143	10 655 143
<b>Soldes au 31 décembre 2017</b>	<b>25 000 000</b>	<b>17 000 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>18 152 283</b>	<b>6 000 000</b>	<b>1 507 474</b>	<b>286 662</b>	<b>10 655 143</b>	<b>81 101 561</b>
Réaffectation de réserves en résultats reportés									
Affectations décidées par l'AGO du 30 Avril 2018				4 051 530			353 612	(4 405 143)	
Dividendes décidés par l'AGO du 30 Avril 2018								(6 250 000)	(6 250 000)
<b>Résultat net de l'exercice 2018</b>								9 038 687	9 038 687
<b>Soldes au 31 décembre 2018</b>	<b>25 000 000</b>	<b>17 000 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>22 203 813</b>	<b>6 000 000</b>	<b>1 507 474</b>	<b>640 274</b>	<b>9 038 687</b>	<b>83 890 248</b>

**Note 18. Produits de leasing :**

Les produits de leasing se détaillent comparativement comme suit :

	<b>Au 31 décembre</b>	
	<b>2 018</b>	<b>2 017</b>
<b>Intérêts et revenus assimilés (1)</b>	<b>64 441 764</b>	<b>56 628 070</b>
Marges financières nettes de leasing (A)	61 654 607	54 831 522
Préloyers (B)	96 325	87 553
Intérêts de retard	2 657 497	2 807 302
Variation des produits réservés	33 335	(1 098 306)
<b>Autres produits sur opérations de leasing (2)</b>	<b>2 845 186</b>	<b>2 435 030</b>
Produits sur cessions anticipées de biens donnés en leasing	1 064 259	850 114
Récupération de frais de dossiers	874 961	826 396
Récupération de frais de rejet	896 284	737 586
Récupération de frais de télégramme	8 655	20 933
Ristournes accordées par les fournisseurs de biens donnés en leasing	1 027	0
<b>Total (1)+(2)</b>	<b>67 286 950</b>	<b>59 063 099</b>
- Encours financiers des contrats actifs		
. Au début de l'exercice	593 426 190	493 277 384
. A la fin de l'exercice	590 924 752	593 426 190
. Moyenne (C)	592 175 471	543 351 787
- Produits de l'exercice (D)=(A) +(B)	61 750 932	54 919 075
- Taux moyen (D)/(C)	10,43%	10,11%

**Note 19. Charges financières nettes :**

Les charges financières nettes se détaillent comparativement comme suit :

		<b>Au 31 décembre</b>	
		<b>2 018</b>	<b>2 017</b>
<b>Charges financières des emprunts (1)</b>	<b>(A)</b>	<b>40 881 516</b>	<b>32 028 215</b>
Intérêts sur emprunts obligataires		21 344 235	21 315 193
Intérêts sur emprunts auprès de B & E.F		6 205 356	3 734 765
Intérêts sur emprunts extérieurs		3 041 600	2 025 994
Contributions au F.P.C		3 358 246	2 185 628
Intérêts sur certificats de leasing		6 040 512	2 007 752
Intérêts sur billets de trésorerie		143 202	73 823
Résorptions des frais d'émission des emprunts		748 364	685 059
<b>Autres charges financières nettes (2)</b>		<b>(123 676)</b>	<b>(155 830)</b>
Intérêts sur comptes courants		(123 676)	(133 973)
Autres produits financiers		0	(21 858)
<b>Relation de couverture (3)</b>			
Gains et pertes nets de change sur actualisation des emprunts extérieurs		13 714 037	8 637 660
Gains et pertes nets sur instruments de couverture		(13 714 037)	(8 637 660)
<b>Total (1)+(2)+(3)</b>		<b>40 757 839</b>	<b>31 872 385</b>
- Encours des emprunts			
. Au début de l'exercice		496 328 628	400 331 612
. A la fin de l'exercice		525 804 741	496 328 628
. Moyenne	<b>(B)</b>	463 068 176	448 330 120
- Taux moyen	<b>(A)/(B)</b>	8,83%	7,14%

**B & E.F** : Banques et Etablissements financiers

**F.P.C** : Fonds de Péréquation des Changes

**Note 20. Produits des placements :**

Les produits des placements se détaillent comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 018	2 017
<b>Produits des placements à court terme (1)</b>	<b>253 400</b>	<b>491 850</b>
Revenus des certificats de dépôt	253 400	491 846
Gains/Pertes latent(e)s sur titres OPCVM	0	92
Reprise de gains latents sur titres OPCVM	0	(88)
<b>Produits des placements à long terme (2)</b>	<b>275 818</b>	<b>339 348</b>
Dividendes	153 439	185 916
Revenus nets des fonds gérés <b>8.1</b>	96 195	122 754
Intérêts sur obligations	6 184	5 679
Jetons de présence	20 000	25 000
<b>Total (1)+(2)</b>	<b>529 218</b>	<b>831 198</b>

**Note 21. Autres produits d'exploitation :**

Les autres produits d'exploitation se détaillent comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 018	2 017
Produits locatifs des contrats de location simple	76 805	79 151
Commissions d'études sur participations	4 985	4 985
Intérêts sur prêts au personnel	34 846	38 454
Subventions d'exploitation (Avance TFP)	57 880	48 895
Ristournes sur contrats d'assurance	251 290	248 907
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	63 997	57 892
<b>Total</b>	<b>489 803</b>	<b>478 284</b>

## Note 22. Charges de personnel :

Figurent sous cet intitulé les avantages du personnel, c'est-à-dire toutes formes de contrepartie donnée par la société au titre des services rendus par ses salariés et dirigeants.

Les avantages du personnel de la société comprennent :

- Les avantages à court terme comme les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés payés et les congés maladie, l'intéressement et les primes ainsi que les avantages non monétaires dont bénéficient les salariés en activité et les dirigeants ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi comme les pensions et autres prestations de retraite ainsi que l'indemnité de départ à la retraite.

Cette rubrique, totalise au 31 Décembre 2018 la somme de 7.220.176 DT, contre 6.310.241 DT au 31 Décembre 2017.

	Au 31 décembre	
	2 018	2 017
<b>Avantages à court terme (1)</b>	<b>6 461 822</b>	<b>5 641 494</b>
Salaires et compléments de salaires	4 324 463	3 935 452
Bonus et prime de bilan	1 169 713	880 095
Autres charges de personnel	493 953	407 018
Cotisations aux régimes de base de sécurité sociale <sup>(1)</sup>	449 226	397 290
Cotisations au régime de réparation des accidents de travail <sup>(1)</sup>	24 468	21 639
<b>Avantages postérieurs à l'emploi (2)</b>	<b>758 354</b>	<b>668 747</b>
Cotisations patronales au régime de retraite de base <sup>(2)</sup>	361 632	319 823
Cotisations patronales au régime de retraite complémentaire <sup>(2)</sup>	139 656	116 629
Primes d'assurance-Complément retraite	197 000	172 417
Primes d'assurance-Indemnité de départ à la retraite	60 066	59 878
<b>Total (1) + (2)</b>	<b>7 220 176</b>	<b>6 310 241</b>

<sup>(1)</sup> L'ATL cotise aux régimes obligatoires de sécurité sociale tels que prévus par la législation en vigueur. Il s'agit, en l'occurrence, des régimes suivants :

- Régime des prestations familiales et des assurances sociales institué par la loi n° 60-30 du 14 décembre 1960 relative à l'organisation des régimes de sécurité sociale telle que modifiée et complétée par les textes subséquents ;
- Régime de base de l'assurance maladie institué par la loi n° 2004-71 du 2 août 2004 portant institution d'un régime d'assurance maladie.
- Régime de réparation des préjudices des accidents de travail et des maladies professionnelles institué par la loi n° 94-28 du 21 février 1994 relative à la réparation des préjudices résultant des accidents du travail et des maladies professionnelles, telle que modifiée ou complétée par la loi n° 95-103 du 27 novembre 1995 ;

Les taux et l'assiette des cotisations dues à la C.N.S.S, pour la couverture des régimes obligatoires précités sont fixés comme suit :

✓ *Taux applicables à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2009 :*

Régime de sécurité sociale	Employeur	Employé	Total
Prestations familiales/assurances sociales <sup>(*)</sup>	5,18%	1,87%	<b>7,04%</b>
Assurance maladie	4,00%	2,75%	<b>6,75%</b>
Accidents de travail	0,50%	-	<b>0,50%</b>
<b>Total</b>	<b>9,68%</b>	<b>4,62%</b>	<b>14,29%</b>

<sup>(\*)</sup> Nette de la contribution au régime de retraite de base décomptée sur la base d'une quote-part égale 7,25/20<sup>ème</sup> [article 5 (b) du décret n° n°74-499 du 27 avril 1974]

✓ *Assiette :*

Les cotisations susvisées sont assises sur l'ensemble des éléments des salaires, émoluments, indemnités et tous autres avantages, en espèces ou en nature liés à la qualité de salarié, accordés directement ou indirectement, y compris les avantages accordés par l'intermédiaire de structures issues de l'entreprise et ce, quelles que soient les modalités de leur octroi. Sont entièrement ou partiellement exclus de l'assiette de cotisations les avantages, revêtant un caractère de remboursement de frais, d'indemnisation ou d'action sociale, culturelle et sportive au profit du salarié. La liste des avantages exclus de l'assiette des cotisations, ainsi que les taux et les plafonds d'exemption sont fixés par le décret n° 2003-1098 du 19 mai 2003.

<sup>(2)</sup> L'ATL cotise à la C.N.S.S au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. Le personnel de la société bénéficie, en outre, d'un régime d'assurance groupe de retraite.

✓ *Cotisations au régime obligatoire de retraite de base :*

L'ATL cotise au régime obligatoire de retraite de base tel que prévu par la loi n° 60-33 du 14 décembre 1960, instituant un régime d'invalidité, de vieillesse et de survie et un régime d'allocation de vieillesse et de survie, dans le secteur non agricole.

Les taux de cotisations dues à la C.N.S.S et qui sont applicable à la même assiette que celle prévue pour les régimes obligatoires de sécurité sociale (Cf. supra) sont fixés par le décret n° n°74-499 du 27 avril 1974 :

Cotisations	Employeur	Employé	Total
Cotisations directes (article 9)	2,50%	2,75%	<b>5,25%</b>
Contributions indirectes (article 5)	4,89%	1,81%	<b>6,71%</b>
<b>Total</b>	<b>7,39%</b>	<b>4,56%</b>	<b>11,96%</b>

✓ *Cotisations au régime de retraite complémentaire :*

L'ATL cotise au régime facultatif de retraite complémentaire au profit des salariés dont la rémunération brute annuelle cotisable au régime obligatoire dépasse le plafond de 6 fois le SMIG, et ce conformément au règlement instituant ledit régime tel qu'approuvé par arrêtés du Ministre des affaires sociales du 18 novembre 1978 et du 27 janvier 1997.

L'assiette et le taux des cotisations sont définis comme suit :

- L'assiette de cotisation est constituée par le différentiel entre la rémunération brute annuelle cotisable au régime obligatoire et le plafond de 6 fois le SMIG.
- Le taux de cotisation, fixé à 9%, est réparti à raison de 2/3 à la charge de l'adhérent et de 1/3 à la charge du participant.

✓ *Contributions au régime d'assurance groupe de retraite :*

L'ATL a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance vie, une retraite par capitalisation moyennant le versement d'une prime annuelle. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un capital ou d'une rente viagère venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

**Note 23. Autres charges d'exploitation :**

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comparativement comme suit :

	<b>Au 31 décembre</b>	
	<b>2 018</b>	<b>2 017</b>
Honoraires et autres rémunérations	848 489	749 393
Achats d'exploitation (carburants, traites, etc.)	217 950	281 085
Autres impôts et taxes	396 687	355 008
Publicité, publications et relations publiques	157 456	348 957
Frais postaux et de télécommunication	168 344	247 276
Services bancaires et assimilés	663 600	496 563
Frais d'entretien, nettoyage et gardiennage	147 196	170 337
Cotisations APB	21 076	21 475
Loyers et charges locatives	97 660	79 451
Frais de gestion des valeurs mobilières	118 022	106 495
Autres charges d'exploitation	399 656	342 224
<b>Total</b>	<b>3 236 136</b>	<b>3 198 262</b>

**Note 24. Dotations aux amortissements et aux résorptions :**

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et aux comptes de résorptions de frais préliminaires se détaillent comparativement comme suit :

	<b>Au 31 décembre</b>	
	<b>2 018</b>	<b>2 017</b>
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	16 849	6 311
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	653 781	610 510
<b>Total</b>	<b>670 630</b>	<b>616 821</b>

**Note 25. Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :**

Le coût du risque de contrepartie encouru sur la clientèle ainsi que les dotations nettes des reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs et pour risques et charges se présentent comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 018	2 017
<b>Coût du risque (1)</b>	<b>1 872 271</b>	<b>2 021 406</b>
+ Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	7 683 407	7 193 567
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(5 811 135)	(5 111 082)
+ Pertes sur créances radiées	2 994 069	0
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(2 614 503)	0
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	(379 566)	0
- Récupération de créances passées en pertes	0	(61 079)
<b>Variation des provisions pour dépréciation des autres actifs (2)</b>	<b>29 446</b>	<b>136 166</b>
+ Dotations	31 898	138 811
- Reprises	(2 452)	(2 645)
<b>Variation des provisions pour risques et charges (3)</b>	<b>1 033 394</b>	<b>398 803</b>
+ Dotations	1 033 394	398 803
- Reprises	0	0
<b>Total (1) + (2) + (3)</b>	<b>2 935 111</b>	<b>2 556 375</b>

**Note 26. Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres :**

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres se détaillent comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 018	2 017
+ Dotations	632 647	1 366 755
- Reprises	0	(866 628)
<b>Total</b>	<b>632 647</b>	<b>500 127</b>

**Note 27. Impôt sur les bénéfices :**

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

		Au 31 décembre	
		2018	2017
Charge courante d'impôt sur les bénéfices	<b>27.1</b>	3 368 723	4 232 128
<b>Total</b>		<b>3 368 723</b>	<b>4 232 128</b>

**27.1. Charge courante d'impôt sur les bénéfices :**

Pour les exercices clos le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2017, l'impôt sur les sociétés a été décompté, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	Au 31 Décembre	
	2 018	2 017
<b>Résultat Net de l'Exercice</b>	<b>9 038 687</b>	<b>10 655 143</b>
<i>A réintégrer</i>		
- Impôt sur les sociétés	3 368 723	4 232 128
- Dotations aux provisions pour risques et charges	1 065 292	398 803
- Dotations aux provisions pour dépréciation d'autres actifs	0	138 811
- Dotations aux provisions sur titres	585 691	1 315 276
- Dotations aux provisions sur concours à la clientèle	6 953 246	7 193 567
- Cadeaux et frais de réception excédentaires	19 191	124 613
- Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle	481 246	604 590
- Intérêts de retard sur contrats IJARA	20 042	7 636
- Autres charges non déductibles	346 925	222 572
<i>A déduire</i>		
- Reprises sur provisions pour dépréciation d'autres actifs	(2 452)	(2 645)
- Reprises sur provisions pour titres		(866 628)
- Dividendes & plus-values de rétrocession	(153 439)	(272 278)
- Autres déductions	(1 144 983)	0
<i>Bénéfice fiscal avant provisions</i>	<u>20 578 168</u>	<u>23 751 587</u>
Provisions pour créances douteuses déductibles à hauteur de 100%	(6 953 246)	(6 659 793)
<i>Bénéfice imposable avant réinvestissements exonérés</i>	<u>13 624 922</u>	<u>17 091 794</u>
Déduction pour réinvestissements exonérés	(4 000 000)	(5 000 000)
<b>Résultat fiscal</b>	<b>9 624 922</b>	<b>12 091 794</b>
<b>Impôt sur les sociétés (35% du résultat fiscal)</b>	<b>3 368 723</b>	<b>4 232 128</b>

## 27.1 Contribution conjoncturelle exceptionnelle

La Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle (CCE) instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017.

Par ailleurs, l'article 52 de la loi n° 2017-66 du 18 décembre 2017, portant loi de finances pour l'année 2018 a institué une taxe conjoncturelle au profit du budget de l'Etat pour les années 2018 et 2019. Ladite taxe est due par les banques et les établissements financiers régis par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016. Le montant de la susdite taxe est fixé à :

- 5% des bénéfices servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés dont le délai de déclaration intervient au cours de l'année 2018 avec un minimum de 5.000 DT ;
- 4% des bénéfices servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés dont le délai de déclaration intervient au cours de l'année 2019 avec un minimum de 5.000 DT.

### Note 28. Encaissements autres que leasing :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2018	2017
+ Encaissements sur créances des contrats de location simple	253 304	80 026
+ Commissions d'études perçues sur participations	5 548	4 985
+ Jetons de présence perçus	5 000	25 000
+ Ristournes encaissées sur contrats d'assurance	251 290	348 907
+ Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	63 997	57 892
<b>Total</b>	<b>579 139</b>	<b>516 809</b>

### Note 29. Intérêts perçus :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2018	2017
+ Intérêts perçus sur placements à long terme	0	6 150
+ Intérêts perçus sur placements à court terme	242 711	502 535
± Variation des différences d'estimation sur titres OPCVM	0	4
+ Intérêts perçus sur comptes courants bancaires débiteurs	149 044	200 263
+ Intérêts perçus sur prêts au personnel	745	38 454
<b>Total</b>	<b>392 500</b>	<b>747 406</b>

**Note 30. Intérêts payés :**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	<b>Au 31 décembre</b>	
	<b>2018</b>	<b>2017</b>
+ Intérêts payés sur emprunts obligataires	21 376 355	19 805 663
+ Intérêts payés sur emprunts auprès de B & E.F	5 309 302	3 559 335
+ Intérêts payés sur emprunts extérieurs	3 296 931	1 781 210
+ Contributions payées au F.P.C	4 728 170	0
+ Intérêts payés sur certificats de leasing	5 853 671	2 519 506
+ Intérêts payés sur billets de trésorerie	143 202	73 823
+ Intérêts payés sur comptes courants bancaires	10 851	37 980
- Couverture du risque de change avéré sur intérêts	(445 475)	(20 901)
<b>Total</b>	<b>40 273 006</b>	<b>27 756 615</b>

B & E.F : Banques et Etablissements financiers F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

**Note 31. Impôts sur le résultat payés :**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	<b>Au 31 décembre</b>	
	<b>2 018</b>	<b>2017</b>
+ Impôt sur les sociétés payé	1 831 333	0
+ Acomptes provisionnels payés	3 767 823	2 585 323
+ Retenues à la source opérées par les tiers	(69 729)	188 484
<b>Total</b>	<b>5 529 427</b>	<b>2 773 807</b>

**Note 32. Dividendes reçus sur placements à long terme :**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	<b>Au 31 décembre</b>	
	<b>2018</b>	<b>2017</b>
+ Dividendes perçus sur titres UNIFACTOR	439	102 000
+ Dividendes perçus sur titres SAARI	0	79 192
+ Dividendes perçus sur autres titres	0	4 724
<b>Total</b>	<b>439</b>	<b>185 916</b>

**Note 33. Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte :**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2018	2017
+ Produits perçus sur FG 2 SICAR INVEST	0	73 245
+ Produits perçus sur FG 3 SICAR INVEST	0	110
+ Produits perçus sur FG 2 ATD SICAR	0	75 628
+ Produits perçus sur FG 3 ATD SICAR	35 261	39 393
+ Produits perçus sur FG 5 ATD SICAR	0	7 114
+ Produits perçus sur FG 6 ATD SICAR	0	10 544
<b>Total</b>	<b>35 261</b>	<b>206 033</b>

**Note 34. Décaissements sur acquisition de placements à long terme :**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2018	2017
+ Participation Capital leaseeed FUND 2	1 020 000	0
+ Participation BRIQUETERIE DJBEL OUEST	2 000 000	2 000 000
+ Participation CARTHAGO SANITAIRE	3 000 000	3 000 000
<b>Total</b>	<b>6 020 000</b>	<b>5 000 000</b>

**Note 35. Encaissements provenant de la cession de placements à long terme :**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2018	2017
+ Remboursements sur fonds à capital risque	319 370	937 470
+ Remboursements sur emprunt national	0	20 000
+ Produits de cession de participations directes	0	11 000
<b>Total</b>	<b>319 370</b>	<b>968 470</b>

**Note 36. Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres :**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2018	2017
+ Coût d'entrée des immobilisations incorporelles acquises	81 077	30 000
+ Coût d'entrée des immobilisations corporelles acquises	416 804	1 038 837
- Transfert des immobilisations en cours en immobilisations achevées	0	(42 042)
+ TVA récupérable et autres droits sur acquisition d'immobilisations	115 201	25 340
+ Dettes envers les fournisseurs d'immobilisations en début de période	42 717	56 094
- Dettes envers les fournisseurs d'immobilisations en fin de période	(10 841)	(42 717)
<b>Total</b>	<b>644 958</b>	<b>1 065 512</b>

**Note 37. Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres :**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2018	2017
+ Valeur brute des immobilisations cédées	260 940	337 120
- Amortissements cumulés des immobilisations cédées	(199 189)	(297 974)
± Résultat de cession des immobilisations	175 914	160 642
+ TVA à reverser sur immobilisations cédées	0	0
+ Créances sur cession d'immobilisations en début de période	(9 742)	12 571
- Créances sur cession d'immobilisations en fin de période	0	(9 742)
<b>Total</b>	<b>227 923</b>	<b>202 617</b>

**Note 38. Dividendes versés :**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2018	2017
+ Détachement de dividendes	6 250 000	6 000 000
- Dividendes non versés	(47)	(53)
<b>Total</b>	<b>6 249 953</b>	<b>5 999 947</b>

**Note 39. Encaissements provenant des emprunts :**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 018	2017
+ Encaissements sur émission d'emprunts obligataires	32 660 500	64 660 000
+ Encaissements sur emprunts extérieurs	6 300 000	79 933 285
+ Encaissements sur emprunts bancaires à moyen terme	10 000 000	21 000 000

	Au 31 décembre	
	2018	2017
+ Encaissements sur emprunts bancaires à court terme	(16 000 000)	0
+ Encaissements sur certificats de leasing	45 000 000	0
+ Flux net sur crédits bancaires à court terme	0	7 000 000
<b>Total</b>	<b>77 960 500</b>	<b>172 593 285</b>

#### Note 40. Remboursement des emprunts :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2018	2017
+ Remboursements sur emprunts obligataires	53 960 800	53 554 000
+ Remboursements sur emprunts auprès de B & E.F	0	4 597 481
+ Remboursements sur emprunts extérieurs	8 646 679	4 605 279
+ Remboursements sur crédits bancaires à moyen terme	1 056 227	0
+ Flux net sur crédits bancaires à court terme	0	23 000 000
+ Flux net sur certificats de leasing	0	0
- Couverture du risque de change avéré sur principal	(1 944 916)	0
<b>Total</b>	<b>61 718 790</b>	<b>85 756 760</b>

#### Note 41. Trésorerie :

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2018	2017
+ Avoirs en banques	18 548 778	8 860 421
- Découverts bancaires	(3 756)	(77 211)
+ Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	79	79
+ Avoirs en caisse	18 282	16 516
+ Placements en OPCVM de distribution obligatoire	321	5 241
<b>Total</b>	<b>18 563 704</b>	<b>8 805 046</b>

#### Note 42. Transactions avec les parties liées :

##### 42.1. Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux :

Le tableau ci-dessous présente la rémunération brute inscrite en charges de l'exercice 2018 ainsi que les avantages en nature et les jetons de présence de 2018. Il présente, en outre, les autres éléments constitutifs d'avantages à court terme sous forme de droits aux congés payés, et de cotisations au régime d'assurance groupe ainsi que des cotisations de sécurité sociale liées aux régimes obligatoires de prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles.

Nature de la rémunération	Président du conseil d'administration		DG		DGA		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018
Avantages à court terme	0	0	477 200	247 217	333 866	189 652	0	0
Salaires mensuels			199 280		155 653			
Prime de bilan			237 217		148 167			
Avantages en nature			8 257	237 217	5 411	148 167		
Droits aux congés acquis et non consommés			12 575		7 188			
Cotisations au régime d'assurance groupe			10 000	10 000	1 220	11 485		
Cotisations aux régimes de sécurité sociale			9 870		16 228			
Jetons de présence	45 000	45 000			7 670		175 000	175 000
<b>Total</b>	<b>45 000</b>	<b>45 000</b>	<b>477 200</b>	<b>247 217</b>	<b>341 836</b>	<b>189 652</b>	<b>175 000</b>	<b>175 000</b>

Les avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant aux mandataires sociaux peuvent être récapitulés comme suit :

	DG	DGA
<b>Avantages postérieurs à l'emploi</b>		
<b>Régimes de retraite à cotisations définies</b>		
<i>Cotisations dues par la société dans l'année</i>		
Régime national de base		22 881
Régime national complémentaire		16 651
Régime d'assurance complément retraite		11 489
Régime d'assurance indemnité de départ à la retraite		11 297
<b>Total</b>		<b>62 318</b>

#### 42.2. Nature des relations avec les parties liées :

Les principales parties liées à la société ATL sont les actionnaires de référence exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires et ayant des dirigeants communs avec l'ATL. La liste des parties liées à l'ATL se présente comme suit :

<b>A.T.B</b>	Actionnaire détenant 32,62% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
<b>ENNAKL</b>	Actionnaire détenant 10,67% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
<b>B.N.A</b>	Actionnaire détenant 10% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
<b>ATD SICAR</b>	Filiale de l'A.T.B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T.B au 31 décembre 2017 : 44,07%) (**)
<b>A.F.C</b>	Entreprise associée de l'A.T.B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T.B au 31 décembre 2017 : 34,28%) (**)
<b>FCP SALAMETTE CAP (*)</b>	Entreprise associée de l'A.T.B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T.B au 31 décembre 2017 : 0,47%) (**)
<b>PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV(****)</b>	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T.B au 31 décembre 2017 : 0,05%) (**)
<b>S.I.C.A.R INVEST</b>	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2017 : 74,60%) (***)
<b>B.N.A CAPITAUX</b>	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2017 : 99,07%) (***)

(\*) OPCVM dont le gestionnaire est l'A.F.C et le dépositaire est l'A.T.B.

(\*\*) Selon les derniers états financiers consolidés publiés du groupe A.T.B.

(\*\*\*) Selon les derniers états financiers consolidés publiés du groupe B.N.A.

(\*\*\*\*) SICAV obligataire

##### 42.2.1. Flux de transactions avec les parties liées

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, certaines transactions ont été conclues par l'A.T.L avec les parties liées sus-indiquées. Le détail de ces opérations est récapitulé dans le tableau suivant :

Opérations de l'exercice	ATB	BNA	ATD SICAR	SICAR INVEST	AFC	BNA CAPITAUX	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	FCP SALAMITTE CAP	ENNAKL
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2018/1					127 053	127 053			
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2017/3					48 500	26 500			
Honoraires sur note d'opérations de l'emprunt ATL 2018/1					2 500	2 500			
Commissions de montage et de mise en place de crédits bancaires à moyen terme	25 000								
Commissions sur tenue des registres des valeurs mobilières						(6 000)			
Commissions de gestion des fonds à capital risque			103 500	16 600					
Commissions sur opérations bancaires	(7 176)	(9 034)							
Intérêts sur découverts bancaires	(2 286)	(11 615)							
Intérêts perçus sur placements à court terme en certificats de dépôts	208 202	8 013							
Intérêts sur emprunts obligataires	(1 045 619)	(1 216 614)							
Intérêts sur crédits bancaires à moyen terme	900 468	1 050 109							
Intérêts sur billets de trésorerie							106 313	38 128	
Acquisition d'immobilisations corporelles (Hors taxes)									
Acquisition de biens donnés en leasing/contrats mis en force									29 939 258

#### 42.2.2. Encours des opérations réalisées avec les parties liées

L'encours des opérations réalisées avec les parties liées se présente au 31 décembre 2018 comme suit :

Soldes à la fin de l'exercice							PLACEMENT	FCP		
	ATB	BNA	ATD SICAR	SICAR INVEST	AFC	BNA CAPITAUX	OBLIGATAIRE SICAV	SANADETTE SICAV	SALAMTTE CAP	ENNAKL
Échéances, en principal, à plus d'un an sur emprunts bancaires	(10 473 339)	(6 750 000)								
Échéances, en principal, à moins d'un an sur emprunts bancaires	(3 726 661)	(3 000 000)								
Intérêts courus et non échus sur emprunts bancaires	(524 096)	(62 787)								
Échéances à plus d'un an sur emprunts obligataires	(11 075 815)	(10 133 712)						(7 317 042)		
Échéances à moins d'un an sur emprunts obligataires	(4 479 080)	(3 823 256)						(3 305 838)		
Intérêts courus et non échus sur emprunts obligataires	(576 805)	(619 884)								
Placements à court terme en certificats de dépôts au nominal										
Intérêts précomptés non courus sur certificats de dépôt										
Commissions de gestion de fonds à capital risque à payer			(103 500)	(16 600)			§			
Fournisseurs de biens donnés en leasing										(986)
Effets à payer sur biens donnés en leasing										(18 620 557)
Solde net des comptes de trésorerie	8 625 402	4 958 797								

### 42.2.3. Financements accordés à des sociétés apparentées au président du conseil d'administration

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, l'ATL a accordé des financements leasing à trois (3) sociétés apparentées à son Président du Conseil d'Administration. Il s'agit de quatre contrats de crédit-bail dont les caractéristiques essentielles se présentent comme suit :

Bénéficiaire	Date de mise en force	Financement en KDT	Maturité en mois	Taux d'intérêt	Valeur résiduelle en KDT
SOCIETE SETCAR	05/02/2018	55	36	9,50%	1
SOCIETE BITUMED	20/01/2018	50	36	9,75%	1

### Note 43. Engagements hors bilan :

#### 43.1. Autres engagements donnés :

Sous cet intitulé figurent le principal à échoir et les intérêts à courir au titre des tirages imputés sur les lignes BIRD et BAD. Leur détail se présente comme suit :

	Au 31 Décembre 2018	
	2018	2017
Principal à échoir sur emprunts extérieurs	17 560 958	15 467 289
Intérêts à courir sur emprunts extérieurs	8 652 417	3 325 664
<b>Total</b>	<b>26 213 375</b>	<b>18 792 953</b>

#### 43.2. Garanties reçues d'établissements bancaires :

Sous cet intitulé figurent les autorisations irrévocables et confirmées données en faveur de la BCT, sur ordre et pour le compte de l'ATL, par deux banques de la place en vue de débiter leurs comptes ouverts chez la Banque Centrale du montant exigible au titre des emprunts extérieurs susvisés.

### Note 44. Evénements postérieurs à la clôture :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 28 Mars 2019. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Sur la base de la revue des événements postérieurs, nous n'avons relevé aucun impact sur les comptes et la continuité d'exploitation n'est pas menacée.

### Note 45. Risques encourus, fonds propres et ratio de solvabilité :

Les tableaux suivants récapitulant, au 31 décembre 2018, le calcul des risques encourus, des fonds propres nets et du ratio de solvabilité de la société conformément aux dispositions de l'article 2 de la circulaire n°2018-06 du 05 Juin 2018 :

## Fonds propres nets de la société

Rubriques	En Kdt		
	31/12/2018 CAC [1]	31/12/2017 [2]	Variation [1]- [2]
<b>I- FONDS PROPRES NETS DE BASE</b>			
<b>A) FONDS PROPRES DE BASE</b>	<b>83 890</b>	<b>81 102</b>	<b>2 788</b>
1) Capital ou dotation	25 000	25 000	0
2) Prime d'émission	17 000	17 000	0
3) Réserves (hors réserves de réévaluations)	30 704	26 652	4 052
3) Fonds social constitué par affectation du résultat	1 507	1 507	0
4) Report à nouveau créditeur	640	287	353
5) Résultats non distribués de l'exercice	9 039	10 655	-1 616
6) Résultats arrêtés à des dates intermédiaires	0	0	0
<b>B) ELEMENTS A DEDUIRE</b>	<b>8 475</b>	<b>10 083</b>	<b>-1 608</b>
1) Part non libérée du capital ou de la dotation non versée	0	0	0
2) Actions propres détenues directement u indirectement à travers des entités contrôlées totalement, évaluées à leur valeur comptable	0	0	0
3) Non-valeurs nettes d'amortissements	1 775	2 133	-358
4) Résultats déficitaires en instance d'approbation			0
5) Report à nouveau débiteur		0	0
6) Les participations et les créances assimilables à des fonds propres détenues dans d'autres établissements de crédit	1 700	1 700	0
7/Montants de dépassement sur les normes légales de participation visées par l'article 75 de la loi n° 2016-48	0		0
7) Dividendes à prélever sur les résultats distribuables 2018 (prorata temporis)*	5 000	6 250	-1 250
<b>C) FONDS PROPRES NETS DE BASE (A-B)</b>	<b>75 415</b>	<b>71 019</b>	<b>4 396</b>
<b>II- FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES</b>			
<b>D) FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES DE PREMIER NIVEAU</b>	<b>3 960</b>	<b>3 191</b>	<b>769</b>
1) Réserves de réévaluations	0	0	0
2) Subventions non remboursables	0	0	0
3) Les provisions collectives dans la limite de 1,25% des risques encourus	3 960	3 191	769
4) Plus-values latentes sur les titres de placement avec une décote de 55%	0	0	0
5) Prêts participatifs	0	0	0
6) Obligations convertibles en actions	0	0	0
7) Comptes courants associés répondant aux conditions fixées au point 5 de l'article 5 (nouveau)	0	0	0
8) Titres et emprunts répondant aux conditions fixées au point 5 de l'article 5 (nouveau)	0	0	0
<b>E) FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES DE DEUXIEME NIVEAU</b>	<b>20 000</b>	<b>23 000</b>	<b>-3 000</b>
1) Titres et emprunts subordonnés répondant aux conditions fixés au point 6 de l'article 5 (nouveau)	20 000	23 000	-3 000
<b>F) FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES (D+E)</b>	<b>23 960</b>	<b>26 191</b>	<b>-2 231</b>
<b>FONDS PROPRES NETS</b>	<b>99 375</b>	<b>97 210</b>	<b>2 165</b>

## Risque de crédit

CATEGORIES D'ENGAGEMENTS	Concours bruts (1)	Garanties reçues (imputables sur les risques encourus) (2)	Provisions affectés et Agios réservés (3)	Risques encourus (4)=(1)-(2)-(3)	Quotité (5)	Risques encourus (6)=(5*4)
Les valeurs en caisse et valeurs assimilés	19			19	0%	0
Les créances sur la Banque Centrale de Tunisie				0	0%	0
Les concours directs à l'Etat Tunisien	63			63	0%	0
<b>A- RISQUES SUR LA CLENTELE</b>	<b>705 909</b>	<b>0</b>	<b>34 808</b>	<b>671 101</b>		<b>652 962</b>
<b>I- ENGAGEMENTS DU BILAN</b>	<b>684 212</b>	<b>0</b>	<b>34 808</b>	<b>649 403</b>		<b>631 264</b>
<b>1. Crédits à la clientèle</b>	<b>658 307</b>	<b>0</b>	<b>29 603</b>	<b>628 704</b>		<b>610 565</b>
1.1/ Crédits à l'habitat					50%	0
1.2/ Opérations de leasing	613 088	0	0	613 088		594 949
* Leasing immobilier	36 278			36 278	50%	18 139
* Leasing mobilier	576 810			576 810	100%	576 810
1.3/ Crédits impayés, y compris les impayés sur les crédits à l'habitat et leasing immobilier	45 219		29 603	15 616	100%	15 616
1.4/ Prêts participatifs et comptes courants associés				0	100%	0
1.5/ Crédits sur les administrations régionales ou locales				0	20%	0
1.6/ Autres crédits				0	100%	0
<b>2. Portefeuille titres</b>	<b>25 904</b>	<b>0</b>	<b>5 205</b>	<b>20 699</b>		<b>20 699</b>
2.1/ Portefeuille titre commercial				0	100%	0
2.2/ Portefeuille titres d'investissement	25 904		5 205	20 699	100%	20 699
<b>II- ENGAGEMENTS EN HORS BILAN</b>	<b>21 698</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>21 698</b>		<b>21 698</b>
<b>1. Cautions, avals et autres garanties données en faveur de la clientèle</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0</b>
1.1/ Aval ou ligne de substitution de billets de trésorerie				0	50%	0
1.2/ Obligations cautionnées				0	100%	0
1.3/ Cautions de marchés publics	0	0	0	0		0
Cautions de marchés publics				0	50%	0
Cautions de marchés publics				0	100%	0
1.4/ Cautions douanières				0	50%	0
1.5/ Garanties de remboursement de crédits accordés par des établissements à la clientèle				0	100%	0
1.6/ Autres garanties par signature				0	100%	0
<b>2. Crédits documentaires</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0</b>
2.1/ Acceptations de payer liées au financement du commerce extérieur				0	100%	0
2.2/ Ouverture de crédits documentaires irrévocables				0	100%	0
2.3/ Ouverture de crédits documentaires confirmés sans que les marchandises objet desdits crédits servent de garantie				0	50%	0
2.4/ Ouverture de crédits documentaires confirmés lorsque les marchandises objet desdits crédits servent de garantie				0	20%	0
<b>3. Engagements de financement donnés</b>	<b>21 698</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>21 698</b>		<b>21 698</b>
3.1/ Crédits à l'habitat notifiés non utilisés				0	50%	0
3.2/ Autres crédits à la clientèle notifiés non utilisés	21 698	0	0	21 698		21 698
Lignes de crédits confirmés				0	100%	0

CATEGORIES D'ENGAGEMENTS	Concours bruts (1)	Garanties reçues (imputables sur les risques encourus) (2)	Provisions affectés et Agios réservés (3)	Risques encourus (4)=(1)-(2)-(3)	Quotité (5)	Risques encourus (6)=(5*4)
Autres engagements de financement en faveur de la clientèle	21 698			21 698	100%	21 698
<b>4. Participations non libérées</b>				0	100%	0
<b>B- RISQUES SUR LES ETABLISSEMENTS ASSUJETTIS INSTALLES EN TUNISIE</b>	<b>18 549</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>18 549</b>		<b>3 710</b>
<b>I- ENGAGEMENTS DU BILAN</b>	<b>18 549</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>18 549</b>		<b>3 710</b>
<b>1. Créances sur les établissements assujettis</b>	<b>18 549</b>			<b>18 549</b>	<b>20%</b>	<b>3 710</b>
2. Obligations autres que les obligations subordonnées sur les établissements assujettis				0	20%	0
<b>II- ENGAGEMENTS EN HORS BILAN</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0</b>
1. Cautions, avals et autres garanties données en faveur des établissements assujettis				0	20%	0
2. Engagement de financements donnés				0	20%	0
3. Contre garanties reçues des établissements assujettis				0	20%	0
<b>C- RISQUES SUR LES BANQUES ET LES ETABLISSEMENTS FINANCIERS ASSIMILES ASSUJETTIS INSTALLES A L'ETRANGER</b>						
<b>I- ENGAGEMENTS DU BILAN</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0</b>
<b>1. Créances sur les banques et établissements financiers assimilés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0</b>
1.1/ Créances sur les banques et établissements dont la durée résiduelle est supérieure à une année				0	100%	0
1.2/ Créances sur les banques et établissements dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à une année				0	20%	0
<b>2. Portefeuille titres</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0</b>
2.1/ Obligations dont la durée résiduelle est supérieure à une année autres que les obligations subordonnées émises par les banques ou les établissements financiers assimilés				0	100%	0
2.2/ Obligations dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à une année autres que les obligations subordonnées émises par les banques ou les établissements financiers assimilés				0	20%	0
<b>II- ENGAGEMENTS EN HORS BILAN</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0</b>
<b>1. Engagements par signature en faveur des banques et établissements financiers assimilés venant à échéance au cours des 12 prochains mois</b>				0	<b>20%</b>	<b>0</b>
<b>2. Crédits documentaires</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0</b>
2.1/ Acceptation à payer				0	20%	0
2.2/ Confirmation des crédits documentaires				0	20%	0
<b>3. Contre garanties reçues des banques ou des établissements financiers assimilés</b>				0	<b>20%</b>	<b>0</b>
<b>4. Autres engagements par signature en faveur des banques et établissements financiers assimilés</b>				0	<b>100%</b>	<b>0</b>
<b>D- AUTRES ENGAGEMENTS DU BILAN ET DE L'HORS BILAN</b>	<b>7 419</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>7 414</b>		<b>6 918</b>
1. Prêts syndiqués accordés à des gouvernements étrangers				0	20%	0

CATEGORIES D'ENGAGEMENTS	Concours bruts (1)	Garanties reçues (imputables sur les risques encourus) (2)	Provisions affectés et Agios réservés (3)	Risques encourus (4)=(1)-(2)-(3)	Quotité (5)	Risques encourus (6)=(5*4)
2. Crédits aux personnels	4		4	0	100%	0
3. Crédits habitats aux personnels	992			992	50%	496
4. Immobilisations nettes d'amortissements	4 923			4 923	100%	4 923
5. Autres postes d'actifs	1 499		0	1 499	100%	1 499
6. Crédits habitat aux personnels notifiés non utilisés				0	50%	0
<b>Total</b>	<b>731 877</b>	<b>0</b>	<b>34 813</b>	<b>697 064</b>		<b>663 590</b>

Total risques encourus (opérationnel)	49 637
---------------------------------------	--------

Total risques encourues	713 227
-------------------------	---------

### *Risque opérationnel*

Rubriques	
PNB année N	27 058
PNB année N-1	28 021
PNB année N-2	24 340
<b>Moyenne des produits nets bancaires strictement positifs</b>	<b>26 473</b>
<b>Exigence en fonds propres au titre du risque opérationnel <math>b=a*15\%</math></b>	<b>3 971</b>
<b>Total risques encourus (opérationnel) <math>E2 =b*12,5</math></b>	<b>49 637</b>

### *Détermination du ratio de couverture des risques pondérés par les fonds propres nets de base*

Le ratio de couverture des risques tel qu'il résulte du rapport entre les fonds propres nets de base et le total des risques encourus, s'élève au 31 Décembre 2018, à 10,57 % se situant ainsi au-dessus du seuil minimum fixé par la Banque centrale de Tunisie, à savoir 7%, contre 10,37% au 31-12-2017.

<b>RATIO DE COUVERTURE DES RISQUES</b>	<b>10,57%</b>
<b>FONDS PROPRES NETS DE BASE</b>	<b>75 415</b>
<b>TOTAL RISQUES ENCOURUS</b>	<b>713 227</b>

### *Détermination du ratio de couverture des risques*

Le ratio de couverture des risques résultant du rapport entre les fonds propres nets et le total des actifs pondérés, s'élève au 31 Décembre 2018, à 13,93 % se situant, ainsi au-dessus du seuil minimum fixé par la Banque Centrale de Tunisie, soit 10%, contre 14,19% au 31/12/2017.

<b>RATIO DE COUVERTURE DES RISQUES</b>	<b>13,93%</b>
<b>FONDS PROPRES NETS</b>	<b>99 375</b>
<b>TOTAL RISQUES ENCOURUS</b>	<b>713 227</b>

## IV.3.6 Rapport général et spécial des commissaires aux comptes

### ▪ Rapport général



F.M.B.Z KPMG Tunisie Immeuble KPMG  
Les jardins du Lac - Lac II  
Tel : +216 71 194 344  
Fax : +216 71 194 320  
Email : [mtsamimou@kpmg.com](mailto:mtsamimou@kpmg.com)



02, Rue 7299 - ElMenzeh 9A - ElManar II  
- 1013 Tunis  
Tel. +216 71 880 933  
Fax. +216 71 872 115  
Email : [cmo@cmcabaris.tn](mailto:cmo@cmcabaris.tn)

## ARAB TUNISIAN LEASE RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2018

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Lease,

### I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

#### 1. Opinion sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Arab Tunisian Lease, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 83 890 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 9 038 KDT.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Arab Tunisian Lease, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### 2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Arab Tusian Lease conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon le Code de déontologie.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### 3. Question clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions sont traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion pour ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

Risques identifiés	Notre réponse face à ces risques
<p>En tant qu'établissement financier, la Société est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une ou plusieurs contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur.</p> <p>Il en résulte que la Société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédits avérés inhérents à ses activités.</p> <p>Ces dépréciations peuvent prendre la forme de dépréciations individuelles des engagements du bilan et de l'hors bilan concernés (y compris celles additionnelles) ou de dépréciations collectives au titre d'un portefeuille de crédits appartenant à un même secteur d'activité économique ou à une même zone géographique, affecté par des événements économiques exceptionnels, et non déprécié individuellement.</p> <p>La Société comptabilise les dépréciations au titre de ses créances issues de contrats de leasing, aussi bien à base individuelle qu'à base collective, dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, et comme décrits dans la note 3 (c-2) des états financiers, sont remplis.</p> <p>Au 31 décembre 2018, les créances envers la clientèle s'élèvent à 659 893 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 29 760 KDT et les produits réservés ont atteint 3 803 KDT.</p> <p>Compte tenu de l'exposition de la Société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré l'évaluation des provisions sur créances douteuses et le calcul des produits réservés comme des points clé dans notre audit.</p>	<p>Nous avons apprécié la pertinence du dispositif de contrôle du risque de crédit au sein de la Société.</p> <p>Nous avons, également, testé les contrôles informatisés concernant l'identification et l'évaluation des dépréciations des concours à la clientèle, compte tenu des garanties en possession.</p> <p>Nos travaux ont porté plus particulièrement sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le rapprochement de la situation des engagements aux données comptables ;</li> <li>• L'appréciation de la pertinence de la méthodologie retenue par la Société par rapport aux règles édictées par la B.C.T ;</li> <li>• L'appréciation de la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;</li> <li>• L'appréciation, sur base d'échantillons, des hypothèses et des données retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations ;</li> <li>• La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;</li> <li>• L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;</li> <li>• La vérification de l'homogénéité de la segmentation retenue pour les groupes de contreparties relevant des classes A et B1, ainsi que de l'estimation des pertes de valeurs collectives au titre de chaque segment ;</li> <li>• La vérification de la matérialisation et de la traduction des ajustements proposés dans les comptes de la société.</li> </ul>

#### **4. Paragraphe d'observation**

Comme il est expliqué au niveau de la note 16 « Autres passifs », nous attirons votre attention sur l'élément suivant :

##### **Contrôle social**

La société ATL a subi, du 13 mars au 18 juin 2017, un contrôle social approfondi mené par les services compétents de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 décembre 2016.

La notification des résultats de la vérification, parvenue à la société le 19 juin et le 1<sup>er</sup> août 2017, fait état d'un redressement des cotisations dues au titre du régime légal, du régime complémentaire et du régime de réparation des préjudices résultant des accidents de travail de 552 KDT outre les pénalités de retard.

La société ATL s'est opposée aux principaux chefs de redressement évoqués par les services de contrôle de la CNSS.

Pour tenir compte des risques inhérents à cette situation, une provision a été constituée pour la somme de 283 KDT.

Suivant jugement en date du 19/02/2019, la cour d'appel a annulé les certificats de contrainte émis à l'encontre de la société pour vice de procédure commis par la CNSS. Le recours de nouveau sur le fond étant à notre avis, toujours possible par la CNSS, une provision pour la somme de 283 KDT a été constituée pour couvrir ce risque.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

#### **5. Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2018 incombe à cet organe de direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste, en application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1<sup>er</sup>) du code des sociétés commerciales, à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si ledit rapport semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

## **7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous avons sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et, leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit.

Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

### Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

### Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 02 Avril 2019

Les commissaires aux comptes

FMBZ KPMG  
Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Cabinet CMC  
Mr Chérif BEN ZINA

  
FMBZ KPMG TUNISIE  
MEMBRE KPMG  
10 Rue de Byssus La Borne de Lac II-1063-Tunis  
Tél: 71 880 933 / Fax: 71 194 320  
E-mail: m.moncef@kpmg.com



▪ Rapport spécial



F.M.B.Z KPMG Tunisie Immeuble KPMG  
Les jardins du Lac - Lac II  
Tel : +216 71 194 344  
Fax : +216 71 194 320  
Email : [mtammouni@kpmg.com](mailto:mtammouni@kpmg.com)



02, Rue 7299 - ElMenzeh 9A - ElManar II  
- 1013 Tunis  
Tel. +216 71 880 933  
Fax. +216 71 872 115  
Email : [cmo@hexabate.tn](mailto:cmo@hexabate.tn)

---

**ARAB TUNISIAN LEASE**  
**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
Etats financiers- Exercice clos le 31 décembre 2018

**Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Lease**

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**I. Conventions conclues en 2018**

Votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle visée par les textes sus-indiqués.

**II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

- La convention de collaboration commerciale conclue avec l'ATB, administrateur, portant sur la commercialisation des produits leasing. En contrepartie, l'ATB et ses agents perçoivent une commission au taux de 0,3% de la base locative par dossier mis en force. En 2018, l'ATL n'a supportée aucune charge au titre de cette convention.
- Les conventions conclues avec la société ATD SICAR, dont l'ATB est administrateur, et relatives à la gestion de cinq fonds à capital risque, selon les modalités suivantes :
  - ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 2) de 1 420 KDT, objet de la convention du 23 mars 2007, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de gestion de 1,25% (hors TVA) assise sur le montant initial du fonds. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR d'une commission égale à 10% (hors TVA) des produits des participations et autres placements.

- ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 3) de 1 400 KDT, objet de la convention du 25 mars 2008, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de gestion de 1,25% (hors TVA) assise sur le montant initial du fonds. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR d'une commission égale à 10% (hors TVA) des produits des participations et autres placements.
- ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 4) de 2 500 KDT, objet de la convention du 25 mars 2009, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :
  - Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
  - Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.
- ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 5) de 4 100 KDT, objet de la convention du 25 mars 2010, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :
  - Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
  - Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.
- ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 6) de 3 450 KDT, objet de la convention du 20 avril 2011, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :
  - Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
  - Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.

Les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de ces conventions se sont élevées, en 2018, à 104 KDT hors TVA.

- Les conventions conclues avec la société SICAR INVEST, dont la BNA est administrateur, et relatives à la gestion de deux fonds à capital risque, selon les modalités suivantes :

- ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 2) de 500 KDT, objet de la convention du 24 novembre 2008, la société SICAR INVEST perçoit une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) prélevée sur les actifs du fonds valorisés à la fin de chaque exercice. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société SICAR INVEST d'une commission égale à 10% des plus-values de rétrocession réalisées ou toute autre forme de produits de placements.
- ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 3) de 2 000 KDT, objet de la convention du 8 juin 2012, la société SICAR INVEST perçoit une commission annuelle de gestion de 0,5% (hors TVA) de l'encours des fonds confiés avec un plafond de 200 KDT. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société SICAR INVEST d'une commission égale à 5% (hors TVA) sur les produits perçus et d'une commission de recouvrement assise sur le montant encaissé des titres cédés en capital selon le barème suivant :
  - 1% si l'ancienneté de l'échéance est inférieure à 3 mois ;
  - 2% si l'ancienneté de l'échéance est comprise entre 3 mois et un an ;
  - 3% si l'ancienneté de l'échéance est supérieure à un an.

Les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de ces conventions se sont élevées, en 2018, à 17 KDT hors TVA.

- Le montage de tout emprunt obligataire émis par l'ATL par l'intermédiaire de la société AFC (dont l'ATB est administrateur) et de la société BNA Capitaux (dont la BNA est administrateur). En contrepartie de leurs prestations, lesdits intermédiaires en bourse se partagent, à l'occasion de chaque nouvelle émission, une commission d'établissement du document de référence fixée à 10 KDT (hors TVA) et une commission d'élaboration de la note d'opération fixée à 5 KDT (hors TVA).

L'émission par l'ATL, en 2018, des emprunts obligataires 2018/1 a rendu exigible, au profit desdits intermédiaires en bourse, les rémunérations suivantes exprimées en hors TVA :

Nature des rémunérations	AFC	BNA CAPITAUX
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2018/1 <sup>9</sup>	3 DT	3 KDT

- Le placement de tout emprunt obligataire émis par l'ATL par l'intermédiaire de la société AFC (dont l'ATB est administrateur) et de la société BNA Capitaux (dont la BNA est administrateur). En contrepartie de leurs prestations, lesdits intermédiaires en bourse se partagent une commission de placement flat calculée sur la base de 1% du montant placé.

L'émission par l'ATL, en 2018, de l'emprunt obligataire 2018/1 ainsi que la clôture de l'emprunt 2017/2 ont rendu exigible, au profit desdits intermédiaires en bourse, les rémunérations suivantes exprimées en hors TVA :

Nature des rémunérations	AFC	BNA CAPITAUX
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2018/1 ("9	127 KDT	127 KDT
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2017/2 ("9	49 KDT	27 KDT

- La convention de tenue des registres des titres de capital et des obligations émis par l'ATL ainsi que des droits qui leurs sont attachés conclue avec la société BNA capitaux, dont la BNA est administrateur. En contrepartie, la société BNA Capitaux perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de 6 KDT. L'ATL a, ainsi, supporté, en 2018, une charge d'égal montant.
- La convention de crédit à moyen terme de 6 000 KDT contractée par la société auprès de l'ATB, administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré 2,3 points de pourcentage. Cette convention a donné lieu au prélèvement, par l'ATB, d'une commission de montage et de mis en place fixée à 0,25% flat du montant du crédit, soit 15 KDT. Les intérêts conventionnels supportés au titre de cet emprunt ont totalisé, en 2018, la somme de 445 KDT.
- La convention de crédit à moyen terme de 15 000 KDT contractée par la société auprès de la BNA, administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré 2,5 points de pourcentage. Cette convention a donné lieu au prélèvement, par la BNA, d'une commission de montage et de mis en place fixée à 0,1% flat du montant du crédit, soit 15 KDT. Les intérêts conventionnels supportés au titre de cet emprunt ont totalisé, en 2017, la somme de 1 050 KDT.

### III. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération de Monsieur Slimane BETTAIEB (Directeur Général) été fixée par décisions du Conseil d'Administration du 28 avril 2006 et du 20 avril 2010. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1<sup>er</sup> mai de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM) et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 20 avril 2010. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1<sup>er</sup> Mai de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM) et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.
- L'ATL a souscrit au profit de ses employés une assurance groupe. Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient des avantages découlant de ce régime.
- L'ATL a, en outre, souscrit au profit de ses employés une assurance complément de retraite et une assurance couvrant l'indemnité de départ à la retraite fixée par l'article 53 de la convention collective des banques et des établissements financiers à six mois du dernier

salaires bruts. Le Directeur Général Adjoint bénéficie des avantages découlant de ces régimes d'assurance.

- Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, se présentent comme suit (en KDT) :

Nature de la rémunération	Président du conseil d'administration		DG		DGA		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018
Avantages à court terme	45	45	477	247	342	160	175	175
Avantages postérieurs à l'emploi					62			
Total	45	45	477	247	404	160	175	175

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales, nous vous signalons que certaines conventions conclues, en 2018, avec l'ATB, et la BNA, administrateurs, ainsi qu'avec la société PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV et FCP SALAMETTE CAP ayant des administrateurs communs avec l'ATL n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration. Il en est de même pour des conventions de financement par crédit-bail conclues, en 2018, entre l'ATL et des sociétés apparentées à son Président du Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions, ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie, sans avoir à nous prononcer sur son utilité et son bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations que nous avons relevées ou qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

La nature des conventions précitées, les modalités y afférentes et leur incidence sur les comptes de de l'exercice clos le 31 décembre 2018 peuvent être récapitulées comme suit :

- La convention de crédit à moyen terme de 10 000 KDT contractée par la société auprès de l'ATB, administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré 2,2 points de pourcentage. Cette convention a donné lieu au prélèvement, par l'ATB, d'une commission de montage et de mis en place fixée à 0,25% flat du montant du crédit, soit 25 KDT. Les intérêts conventionnels supportés au titre de cet emprunt ont totalisé, en 2018, la somme de 455 KDT.
- Le placement des excédents de liquidité auprès de l'ATB sous forme de certificats de dépôt à intérêts précomptés. Les intérêts courus, en 2018, et constatés parmi les revenus de placement se sont élevés à 208 KDT, détaillés comme suit :

Nature de la convention	Période	Montant	Taux facial	Revenus de placement 2018
Placement en certificats de dépôt	du 15/12/2017 au 04/01/2018	7 000 KDT	7,33	3 KDT
Placement en certificats de dépôt	du 30/08/2018 au 10/09/2018	8 000 KDT	9,75	22 KDT

Placement en certificats de dépôt	du 10/09/2018 au 01/10/2018	7 000 KDT	9,75	37 KDT
Placement en certificats de dépôt	du 27/09/2018 au 08/10/2018	7 000 KDT	9,75	19 KDT
Placement en certificats de dépôt	du 08/10/2018 au 26/10/2018	4 000 KDT	9,75	22 KDT
Placement en certificats de dépôt	du 01/10/2018 au 26/10/2018	8 000 KDT	9,75	65 KDT
Placement en certificats de dépôt	du 01/11/2018 au 12/11/2018	9 000 KDT	9,75	24 KDT
Placement en certificats de dépôt	du 28/11/2018 au 08/12/2018	6 000 KDT	9,75	16 KDT
<b>Total</b>				<b>208 KDT</b>

- Le placement des excédents de liquidité auprès de la BNA sous forme de certificats de dépôt à intérêts précomptés. Les intérêts courus, en 2018, et constatés parmi les revenus de placement se sont élevés à 8 KDT, détaillés comme suit :

Nature de la convention	Période	Montant	Taux facial	Revenus de placement 2018
Placement en certificats de dépôt	du 25/12/2017 au 03/01/2018	3 000 KDT	7,33	2 KDT
Placement en certificats de dépôt	du 05/01/2018 au 15/01/2018	3 000 KDT	7,33	6 KDT
<b>Total</b>				<b>8 KDT</b>

- En 2018, PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV, dont le BNA est administrateur, a souscrit un billet de trésorerie suivant les modalités suivantes :

Nature de la convention	Période	Montant	Taux facial	Charge d'intérêts 2018
Emission de billet de trésorerie	du 06/04/2018 au 04/07/2018	5 000 KDT	8,60%	107 KDT
<b>Total</b>				<b>107 KDT</b>

- En 2018, FCP SALAMETTE CAP, dont l'ATB est administrateur, a souscrit deux billets de trésorerie suivant les modalités suivantes :

Nature de la convention	Période	Montant	Taux facial	Charge d'intérêts 2018
Emission de billet de trésorerie	du 18/07/2018 au 07/08/2018	5 000 KDT	9,15%	25 KDT
Emission de billet de trésorerie	du 07/08/2018 au 17/08/2018	5 000 KDT	9,15%	13 KDT
<b>Total</b>				<b>38 KDT</b>

- La mise en force de deux (2) conventions de crédit-bail conclues avec des sociétés apparentées au Président du Conseil d'Administration de l'ATL selon les modalités suivantes :

Bénéficiaire	Date de mise en force	Financement en KDT	Maturité en mois	Taux d'intérêt	Valeur résiduelle en KDT
SOCIETE SETCAR	05/02/2018	55	36	9,50%	1
SOCIETE BITUMED	20/01/2018	50	36	9,75%	1

Ces conventions, dont votre Conseil d'Administration en a été informé dans sa réunion du 28 Mars 2019, ont été considérées comme relevant des opérations courantes conclues à des conditions normales et qu'en conséquence, la procédure d'autorisation préalable prévue par l'article 200 (nouveau) du code des sociétés commerciales ne leur était pas applicable.

Tunis, le 02 Avril 2019

**Les commissaires aux comptes**

**FMBZ KPMG**  
Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

**Cabinet CMC**  
Mr Chérif BEN ZINA

FMBZ KPMG TUNISIE  
IMMEUBLE KPMG  
6, Rue de Fayel - Les Berges du Lac II - 1063 Tunis  
NF: 8108827/A/201038 - RC: 814889/2012  
Tél: 71 194 344 / Fax: 71 194 320  
E-mail: m.boussanouga@kpmg.com



#### IV.3.7 Notes complémentaires aux états financiers arrêtés au 31 Décembre 2018

##### 1) Note complémentaire explicative de la note 4 « Faits marquants de la période » :

Bien que les mises en forces de 2018 ont régressé de 12,47% par rapport à 2017, l'encours moyen de leasing productif d'intérêts pour l'exercice 2018 s'est accru de 9% passant de 543 Million DT pour 2017 à 592 Million DT pour 2018.

Combiné à l'effet d'augmentation du taux moyen de sortie entre 2017 et 2018, les produits de leasing ont enregistré une augmentation de 14% en 2018 par rapport à 2017.

##### 2) Note complémentaire à la note 8.1 « Portefeuille d'investissement » :

DESIGNATION	Nombre de titres	valeur nominale	Coût unitaire	% part.	Montant brut	Provisions	Montant net
<b>PARTICIPATIONS DIRECTES :</b>					<b>17292862</b>	<b>(276 577)</b>	<b>17016284</b>
- ARAB TUNISIAN INVEST- SICAF	20 000	5	8,303	1,73%	166 055	(45 613)	120 442
- SARI	9900	100	115,531	30,00%	1143 756	-	1143 756
- PHENICIA SEED FUND	500	848	826,101	5,04%	413 051	(165 118)	247 933
- PHENICIA FUND	500	1000	1000	8,88%	500 000	(15 846)	484 154
- SENED SICAR	500	100	100	10,00%	50 000	(50 000)	0
- UNFACTOR	340 000	5	5	11,33%	1700 000	-	1700 000
- SICAR INVEST <sup>(*)</sup>	30 000	10	10	3,00%	300 000	-	300 000
- CLINIQUE INTERNATIONALE LES PINS	100 000	10	10	6,71%	1000 000	-	1000 000
- POLYCLINIQUE SYPHAX	10 000	100	100	9,15%	1000 000	-	1000 000
- BRIQUETERIE DJBEL OUEST	20 000	100	100	5,23%	2000 000	-	2000 000
- CARTHAGO SANITAIRE	30 000	100	100	5,00%	3000 000	-	3000 000
- FCP MAXULA	10 000	100	100	4,90%	1000 000	-	1000 000
- CAPITAL LEASE FUND	10 000	102	102	6,80%	1020 000	-	1020 000
- BRIQUETTERIE BIR MCHARGUA	40 000	100	100	2,81%	4000 000	-	4000 000
<b>PARTICIPATIONS EN PORTAGE :</b>					<b>217 244</b>	<b>(217 244)</b>	<b>-</b>
- SOCIETE NOUR EL KANTAOUI	1518	100	100	-	151 800	(151 800)	-
- SOCIETE DINDY	16 000	10	4	-	65 444	(65 444)	-
<b>FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE :<sup>(*)</sup></b>					<b>10094336</b>	<b>(4620293)</b>	<b>5474043</b>
- FG 1 SICAR INVEST	-	-	-	-	-	-	-
-FG2 SICAR INVEST	-	-	-	-	34 930	-	34 930
-FG3 SICAR INVEST	-	-	-	-	2000 000	(375 000)	1625 000
- FG 1 ATDSICAR	-	-	-	-	-	-	-
- FG 2 ATDSICAR	-	-	-	-	0	-	0
-FG3 ATDSICAR	-	-	-	-	460 000	(242 650)	217 350
-FG4 ATDSICAR	-	-	-	-	1500 006	(937 909)	562 097
-FG5 ATDSICAR	-	-	-	-	3021 900	(2181 950)	839 950
-FG6 ATDSICAR	-	-	-	-	3077 500	(882 784)	2194 716
<b>OBLIGATIONS :</b>					<b>60 000</b>	<b>-</b>	<b>60 000</b>
- EMPRUNT NATIONAL 2014 (Catégorie B)	1000	100	-	-	60 000	-	60 000
<b>TOTAL EN DT</b>					<b>27 664 441</b>	<b>(5 114 114)</b>	<b>22 550 327</b>

3) Note complémentaire à la note 9 « Immobilisations corporelles-Matériel de transport exploité dans le cadre de contrat de location financement » :

	Au 31 décembre	
	2018	2017
<b>+Paielements minimaux au titre de la location</b>	<b>34 622</b>	<b>237 182</b>
à payer dans moins d'1 an	34 622	202 420
à payer dans plus d'1 an et moins de 5 ans	0	34 762
à payer dans plus de 5 ans	0	0
-Intérêts à courir		-10 864
<b>= Valeur actualisée des paiements minimaux</b>	<b>34 622</b>	<b>226 318</b>
à payer dans moins d'1 an	34 622	191 695
à payer dans plus d'1 an et moins de 5 ans		34 622
à payer dans plus de 5 ans		

Les caractéristiques essentielles des contrats de crédit-bail conclues par l'ATL se présentent comme suit :

	Attijari Leasing	Tunisie Leasing 1	Tunisie Leasing 2	Tunisie Leasing 3	Tunisie Leasing 4
<b>Financement (DT)</b>	24 630	161 279	216 649	113 306	40 790
<b>Maturité</b>	36 mois	36 mois	36 mois	36 mois	36 mois
<b>Valeur résiduelle (DT)</b>	1	1	1	1	1

Pour lesdits contrats, il y a lieu de noter, également, que :

- Les charges de loyers de la période n'incluent pas de loyers conditionnels ;
- L'ATL n'a pas conclu de contrats de sous-location.

4) Note complémentaire explicative de la note 19 : « Charges financière nettes » :

L'accroissement des charges financières de 28% en 2018 par rapport à 2017 est bien plus important que l'augmentation des produits de leasing, soit seulement 14% entre les deux années. Ceci s'explique par l'accroissement des coûts des ressources d'emprunts qui est dû aux augmentations du taux directeur décidées par la BCT au cours de 2018.

5) Note complémentaire à la rubrique « Autres gains ordinaires » :

Au 31/12/2018, les autres gains ordinaires totalisent 418 618 dinars contre 179 481 dinars au 31/12/2017. Le détail se présente comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 018	2 017
Profits exceptionnels	418 618	179 481
<b>Total</b>	<b>418 618</b>	<b>179 481</b>

Ces produits proviennent essentiellement des opérations exceptionnelles réalisées sur les contrats de location : tel que les cessions des biens récupérés, les montants payés par les sociétés d'assurances....

**6) Note complémentaire à la rubrique « Autres pertes ordinaires » :**

Au 31/12/2018, les autres gains ordinaires totalisent 383 392 dinars contre 5 993 dinars au 31/12/2017. Le détail se présente comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 018	2 017
Pertes exceptionnelles	382 450*	5 750
Pénalité et amende fiscal et social	942	243
<b>Total</b>	<b>383 392</b>	<b>5 973</b>

\*Affaire d'arbitrage au profit de l'ADR

**7) Note complémentaire explicative de la note 38 « Dividendes versés » :**

La note 38 « Dividendes versées » représente le montant des dividendes non versés au titre de l'exercice 2018 par contre la note 16 « Autres passifs » représente le stock des dividendes non versés jusqu'au 31/12/2018 (y compris le solde provenant de l'exercice 2017).

**Actionnaires, dividendes à payer**

Solde au 31/12/2017	304
Flux de la période 2018 : Dividendes non versés	47
Solde au 31/12/2018	351

**IV.3.8 Notes rectificatives aux états financiers arrêtés au 31 Décembre 2018**

**1) Note rectificative à la note 8.1 « Portefeuille investissement » :**

+Plus-values de rétrocession	14 990	43 429		0	0	0	0	0	58 419
+Produits nets des placements	<u>2 230</u>	27 694	0	14 077	38	0	0	79	<u>44 118</u>
+Dividendes	1 495	21 843		14 009	37			76	37 460
+Intérêts								1	1
+Plus-values de cession				68	1			2	71
-Moins-values de cession									
+Plus-values latentes									
-Moins-values latentes	<u>735</u>	5 851							<u>6 586</u>
-Services bancaires & assimilés	(1)	(73)		(5 968)	(18)	(178)	(33)	(71)	(6 342)
-Honoraires sur affaires en contentieux									0
<b>Excédent de l'exercice</b>	<u>17 219</u>	<b>71 050</b>	<b>0</b>	<b>8 109</b>	<b>20</b>	<b>(178)</b>	<b>(33)</b>	<b>8</b>	<b>96 195</b>

2) Note rectificative à la note 10 « Immobilisations corporelles : Matériel de transport » :

	Au 31 décembre	
	2 018	2 017
Valeur brute	556 655	556 655
Amortissements antérieurs	(206 865)	<u>(95 934)</u>
Amortissements de l'exercice	(111 331)	(111 331)
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>238 459</b>	<b>349 390</b>

3) Note rectificative à la note 15 « Fournisseurs et comptes rattachés » :

	Au 31 décembre	
	2 018	2 017
<b>Fournisseurs de biens</b>	<b>63 883 646</b>	<b>63 730 649</b>
Fournisseurs, factures parvenues	3 893 230	6 920 148
Fournisseurs, factures non parvenues	<u>2 256 039</u>	1 209 449
Effets à payer	57 734 377	55 601 052
<b>Autres fournisseurs (2)</b>	<b>594 081</b>	<b>565 759</b>
Compagnies d'assurance	926	926
Fournisseurs d'immobilisations propres	42 717	56 094
Divers fournisseurs	550 438	508 738
<b>Total général (1) + (2)</b>	<b>64 477 727</b>	<b>64 296 407</b>

4) Note rectificative à la note 19 « Charges financières nettes » :

		Au 31 décembre	
		2 018	2 017
<b>Charges financières des emprunts (1)</b>	<b>(A)</b>	<b>40 881 516</b>	<b>32 028 215</b>
Intérêts sur emprunts obligataires		21 344 235	21 315 193
Intérêts sur emprunts auprès de B & E.F		6 205 356	3 734 765
Intérêts sur emprunts extérieurs		3 041 600	2 025 994
Contributions au F.P.C		3 358 246	2 185 628
Intérêts sur certificats de leasing		6 040 512	2 007 752
Intérêts sur billets de trésorerie		143 202	73 823
Résorptions des frais d'émission des emprunts		748 364	685 059
<b>Autres charges financières nettes (2)</b>		<b>(123 676)</b>	<b>(155 830)</b>
Intérêts sur comptes courants		(123 676)	(133 973)
Autres produits financiers		0	(21 858)
<b>Relation de couverture (3)</b>			
Gains et pertes nets de change sur actualisation des emprunts extérieurs		13 714 037	8 637 660
Gains et pertes nets sur instruments de couverture		(13 714 037)	(8 637 660)
<b>Total (1)+(2)+(3)</b>		<b>40 757 839</b>	<b>31 872 385</b>
- Encours des emprunts			
. Au début de l'exercice		496 328 628	400 331 612
. A la fin de l'exercice		525 804 741	496 328 628
. Moyenne	<b>(B)</b>	<b><u>511 066 685</u></b>	448 330 120
- Taux moyen	<b>(A)/(B)</b>	<b><u>8,00%</u></b>	7,14%

5) Note rectificative à la note 30 « Intérêts payés » :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2018	2017
+Intérêts payés sur emprunts obligataires	21 376 355	19 805 663
+Intérêts payés sur emprunts auprès de B & E.F	5 309 302	3 559 335
+Intérêts payés sur emprunts extérieurs	3 296 931	1 781 210
+ Contributions payées au F.P.C	<b><u>2 783 254</u></b>	0
+Intérêts payés sur certificats de leasing	5 853 671	2 519 506
+Intérêts payés sur billets de trésorerie	143 202	73 823
+Intérêts payés sur comptes courants bancaires	10 851	37 980
- Couverture du risque de change avéré sur intérêts	(445 476)	(20 901)
<b>Total</b>	<b>38 328 090</b>	<b>27 756 615</b>

**B&E.F** : Banques et Etablissements financiers **F.P.C** : Fonds de Péréquation des Changes

6) Note rectificative à la note 13.1 » Valeur de remboursement des emprunts » :

DESIGNATION	Soldes en début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Soldes en fin d'exercice		
		+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Echéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>							
ATL subordonné 2008/2	3 000 000		-3 000 000		0		0
ATL 2011/1	12 000 000		-6 000 000		6 000 000		6 000 000
ATL 2013/1	18 000 000		-6 000 000		12 000 000	6 000 000	6 000 000
ATL 2013/2	21 600 000		-7 200 000		14 400 000	7 200 000	7 200 000
ATL 2014/1	8 000 000		-4 000 000		4 000 000		4 000 000
ATL 2014/2	11 772 000		-4 000 000		7 772 000	3 772 000	4 000 000
ATL 2014/3	32 032 000		-8 000 000		24 032 000	16 032 000	8 000 000
ATL 2015/1	36 600 000		-8 000 000		28 600 000	20 600 000	8 000 000
ATL 2015/2	37 190 000		-2 810 000		34 380 000	26 380 000	8 000 000
ATL 2016/1	28 140 000		-1 860 000		26 280 000	20 280 000	6 000 000
ATL 2017/1	50 000 000		-3 090 800		46 909 200	43 818 400	3 090 800
ATL 2017/2	20 000 000				20 000 000	20 000 000	0
ATL 2017/3	10 550 000	7 250 000			17 800 000	16 020 000	1 780 000
ATL 2018/1		25 410 500			25 410 500	21 178 600	4 231 900
<b>Total des emprunts obligataires</b>	<b>288 884 000</b>	<b>32 660 500</b>	<b>-53 960 800</b>	<b>0</b>	<b>267 583 700</b>	<b>201 281 000</b>	<b><u>66 302 700</u></b>
<u>EMPRUNTS IMPUTES SUR DES LIGNES EXTERIEURES</u>							
BIRD	11 714 286	6 300 000	-1 142 857		16 871 429	15 172 683	1 698 746
BAD	3 753 003		-682 364		3 070 639	2 388 275	682 364
BEI	37 089 966			6 031 932	43 121 898	38 809 709	4 312 189

SANAD Fund	38 440 876		<u>-6 821 458</u>	5 791 588	37 411 006	26 321 507	11 089 498
GREEN FOR GROWTH Fund	20 634 600			3 355 800	23 990 400	19 628 513	4 361 887
<b><u>Total des emprunts imputés sur des lignes extérieures</u></b>	<b>111 632 731</b>	<b>6 300 000</b>	<b><u>-8 646 679</u></b>	<b>15 179 320</b>	<b>124 465 371</b>	<b>102 320 688</b>	<b>22 144 684</b>
<b><u>AUTRES EMPRUNTS ET CONCOURS BANCAIRES</u></b>							
ATB (CMT)	5 400 000	10 000 000	-1 200 000		14 200 000	10 473 339	3 726 661
BNA (CMT)	12 750 000		-3 000 000		9 750 000	6 750 000	3 000 000
AL BARAKA BANK (CMT)	3 435 580		-1 664 532		1 771 048		1 771 048
CITI BANK (CCT)	37 000 000		-16 000 000		21 000 000	21 000 000	0
ABC BANK (CCT)	9 000 000	14 000 000	-9 000 000		14 000 000	14 000 000	0
ATTIJARI LEASING (Crédit Bail) (*)	1 550		-1 550		-0	0	-0
TUNISIE LEASING (Crédit Bail) (*)	224 768		-190 146		34 622	0	34 622
<b><u>Total des autres emprunts et concours bancaires</u></b>	<b>67 811 897</b>	<b>24 000 000</b>	<b>-31 056 227</b>	<b>0</b>	<b>60 755 670</b>	<b>52 223 339</b>	<b>8 532 331</b>
<b><u>CERTIFICATS DE LEASING</u></b>							
AL BARAKA BANK	18 000 000	60 000 000	(18 000 000)		60 000 000	60 000 000	0
ZITOUNA BANK	10 000 000	13 000 000	(10 000 000)		13 000 000	13 000 000	0
<b><u>Total des certificats de leasing</u></b>	<b>28 000 000</b>	<b>73 000 000</b>	<b>(28 000 000)</b>	<b>0</b>	<b>73 000 000</b>	<b>73 000 000</b>	<b>0</b>
<b><u>TOTAL GENERAL</u></b>	<b>496 328 628</b>	<b>135 960 500</b>	<b><u>(121 663 706)</u></b>	<b>15 179 320</b>	<b>525 804 741</b>	<b>428 825 027</b>	<b>96 979 715</b>

7) Note rectificative à la note 39 « Encaissement provenant des emprunts » :

	Au 31 décembre	
	2 018	2017
+ Encaissements sur émission d'emprunts obligataires	32 660 500	64 660 000
+ Encaissements sur emprunts extérieurs	6 300 000	79 933 285
+ Encaissements sur emprunts bancaires à moyen terme	10 000 000	21 000 000
+ Flux net sur crédits bancaires à court terme	<u>5 000 000</u>	7 000 000
+ Encaissements sur certificats de leasing	45 000 000	0
<b>Total</b>	<b><u>98 960 500</u></b>	<b><u>172 593 285</u></b>
Montant figurant dans la note 13.1	[1]	135 960 500
Montant figurant dans l'EFT et détaillé dans la présente note	[2]	98 960 500
Ecart [1]-[2]		37 000 000

Renouvellement de crédits à court terme suivants :

* CITI BANK	[a]	0
* ABC BANK	[b]	9 000 000
Utilisations au titre de certificats de leasing (à court terme) compensées avec les remboursements y afférents :		
* AL BARAKA BANK	[C]	18 000 000
* ZITOUNA BANK	[d]	10 000 000
<b>Total Justification (a)+(b)+(c)+(d)</b>		<b><u>37 000 000</u></b>

8) Note rectificative à la note 40 « Remboursement des emprunts » :

	Au 31 décembre	
	2018	2017
+ Remboursements sur emprunts obligataires	53 960 880	53 554 000
+ Remboursements sur emprunts auprès de B & E.F	<u>6 056 228</u>	4 597 481
+ Remboursements sur emprunts extérieurs	8 646 679	4 605 279
+ Flux net sur crédits bancaires à court terme	<u>16 000 000</u>	23 000 000
+ Flux net sur certificats de leasing		0
<b>Total</b>	<b><u>84 663 787</u></b>	<b><u>85 756 760</u></b>
Montant figurant dans la note 13.1	[1]	<u>121 663 706</u>
Montant figurant dans l'EFT et détaillé dans la présente note	[2]	84 663 787
Ecart [1]-[2]		36 999 920

Renouvellement de crédits à court terme suivants :

* CITI BANK	[a]	0
* ABC BANK	[b]	9 000 000
Utilisations au titre de certificats de leasing (à court terme) compensées avec les remboursements y afférents :		
* AL BARAKA BANK	[C]	18 000 000
* ZITOUNA BANK	[d]	10 000 000
<b>Total Justification (a)+(b)+(c)+(d)</b>		<b><u>37 000 000</u></b>

## 9) Etat des flux de trésorerie rectificatif :

	Notes	Au 31 décembre	
		2018	2 017
Encaissements provenant des clients de leasing		387 907 415	344 689 536
Décaissements aux fournisseurs de biens donnés en leasing		(334 275 471)	(362 801 115)
Encaissements autres que leasing	28	579 139	516 809
Décaissements autres que leasing		(6 711 675)	(5 065 310)
Décaissements au personnel		(3 550 722)	(4 249 010)
Impôts et taxes payés (autres que l'I.S)		(7 189 887)	(7 828 309)
Acquisition/Cession de placements à court terme		14 500 000	(14 500 000)
Intérêts perçus	29	392 500	747 406
Intérêts payés	30	<u>(38 328 090)</u>	(27 756 615)
Impôts sur le résultat payés	31	(5 529 427)	(2 773 807)
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</i>		<u><b>7 793 782</b></u>	<u><b>(79 020 414)</b></u>
Dividendes reçus sur placements à long terme	32	439	185 916
Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	33	35 261	206 033
Décaissements sur acquisition de placements à long terme	34	(6 020 000)	(5 000 000)
Encaissements provenant de la cession de placements à long terme	35	319 370	968 470
Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres	36	(644 958)	(1 065 512)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres	37	227 923	202 617
<i>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</i>		<u><b>(6 081 965)</b></u>	<u><b>(4 502 475)</b></u>
Dividendes versés	38	(6 249 953)	(5 999 947)
Encaissements provenant des emprunts	39	<u><b>98 960 500</b></u>	172 593 285
Remboursement des emprunts	40	<u><b>(84 663 706)</b></u>	(85 756 760)
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>		<u><b>8 046 841</b></u>	<u><b>80 836 578</b></u>
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		9 758 658	(2 686 311)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		8 805 046	11 491 357
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice</b>	<b>41</b>	<b>18 563 704</b>	<b>8 805 046</b>

#### IV.4 Les engagements financiers au 31/12/2018

En DT

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
<b>1- Engagements donnés</b>						
a) garanties personnelles						
* Cautionnement						
* Aval	26 213 375	Banques				
* Autres garanties						
b) Garanties réelles						
* Hypothèques						
* Nantissements (effets)	21 000 000	Banques				
c) Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exportation mobilisés						
e) Abandon de créances						
f) Engagements sur titre non libéré						
g) Engagement par signature	10 521 076	Clients				
<b>Total</b>	<b>57 734 451</b>					
<b>2- Engagements reçus</b>						
a) garanties personnelles						
* Cautionnement						
* Aval	26 213 375	Banques				
* Autres garanties (dépôts affectés)						
b) Garanties réelles						
* Hypothèques	18 274 463	Clients				
* Nantissements						
c) Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exportation mobilisées						
e) Engagements sur intérêts à échoir sur contrats actifs	106 225 369	Clients				
<b>Total</b>	<b>150 713 208</b>					
<b>3- Engagements réciproques</b>						
* Emprunts obtenus non encore encaissés						
* Crédit consenti non encore versé	11 176 504	Clients				
* Opération de portage	217 244	Investisseurs				
* Crédit documentaire						
* Commande d'immobilisation						
* Commande de longue durée						
* Contrats avec le personnel prévoyant des supérieurs à ceux prévus par la convention collective						
<b>Total</b>	<b>11 393 748</b>					

## IV.5 Encours des emprunts émis par l'ATL au 31/12/2018

### ➤ Emprunts obligataires au 31/12/2018

Emprunt	Encours (en DT)	Taux d'intérêt (annuel constant, in fine)	Type d'amortissement	Date première échéance	Date dernière échéance
EO ATL 2011-1	6 000 000	6,25%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	13/02/2015	13/02/2019
EO ATL 2013-1-1	11 920 000	6,80%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	22/04/2016	22/04/2020
EO ATL 2013-1-2	80 000	TMM +1,9%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	22/04/2016	22/04/2020
EO ATL 2013-2-1	10 400 000	7,20%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	15/11/2016	15/11/2020
EO ATL 2013-2-2	4 000 000	TMM +1,9%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	15/11/2016	15/11/2020
EO ATL 2014-1-1	4 000 000	7,30%	annuel constant, 5 ans	17/03/2015	17/03/2019
EO ATL 2014-2-1	1 314 000	7,20%	annuel constant, 5 ans	19/05/2015	19/05/2019
EO ATL 2014-2-2	800 000	TMM+1,9%	annuel constant, 5 ans	19/05/2015	19/05/2019
EO ATL 2014-2-3	5 658 000	7,35%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	19/05/2017	19/05/2021
EO ATL 2014-3-1	7 968 000	7,60%	annuel constant, 5 ans	09/02/2016	09/02/2020
EO ATL 2014-3-3	16 064 000	7,80%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	09/02/2018	09/02/2022
EO ATL 2015-1-1	1 000 000	7,65%	annuel constant, 5 ans	13/07/2016	13/07/2020
EO ATL 2015-1-2	2 400 000	TMM+2,3%	annuel constant, 5 ans	13/07/2016	13/07/2020
EO ATL 2015-1-3	25 200 000	7,85%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	13/07/2018	13/07/2022
EO ATL 2015-2-1	6 720 000	7,50%	annuel constant, 5 ans	25/02/2017	25/02/2021
EO ATL 2015-2-2	1 710 000	TMM+2,35%	annuel constant, 5 ans	25/02/2017	25/02/2021
EO ATL 2015-2-3	25 950 000	7,75%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	25/02/2019	25/02/2023
EO ATL 2016-1-1	5 580 000	7,50%	annuel constant, 5 ans	27/06/2017	27/06/2021
EO ATL 2016-1-2	20 700 000	7,75%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	27/06/2019	27/06/2023
EO ATL 2017-1-1	8 363 200	7,55%	annuel constant, 5 ans	15/03/2018	15/03/2022
EO ATL 2017-1-2	4 000 000	TMM+2,35%	annuel constant, 5 ans	15/03/2018	15/03/2022
EO ATL 2017-1-3	34 546 000	7,80%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	15/03/2020	15/03/2024
EO ATL Subordonné 2017	20 000 000	7,90%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	16/10/2021	16/10/2025
EO ATL 2017-2-1	3 150 000	7,65%	annuel constant, 5 ans	02/03/2019	02/03/2023
EO ATL 2017-2-2	3 750 000	TMM+2,35%	annuel constant, 5 ans	02/03/2019	02/03/2023
EO ATL 2017-2-3	10 900 000	7,95%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	02/03/2021	02/03/2025
EO ATL 2018-1-1	5 781 000	8,30%	annuel constant, 5 ans	17/07/2019	17/07/2023
EO ATL 2018-1-2	15 378 500	TMM+2,20%	annuel constant, 5 ans	17/07/2019	17/07/2023
EO ATL 2018-1-3	4 251 000	8,50%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	17/07/2021	17/07/2025
<b>Total</b>	<b>267 583 700</b>				

➤ Emprunts bancaires au 31/12/2018

Libellé	Taux	Amortissement	Date première échéance	Date dernière échéance	Encours au 31/12/2018 (En mDT)
BNA	TMM + 2,5%	trimestriel, amortissement constant, 5 ans	31/05/2017	28/02/2022	9 750
ATB 2017	TMM +2,3%	semestriel, amortissement constant, 5 ans	30/11/2017	31/05/2022	4 200
ATB 2018	TMM +2,2%	semestriel, amortissement constant, 5 ans	31/12/2018	30/06/2023	10 000
Tunisie Leasing 2016	9%	mensuel annuité constante, 3 ans	25/03/2016	25/03/2019	35
BARAKA BANK ISLQ	6,30%	semestriel, Amort constant 3 ans	15/03/2017	15/09/2019	1 771
BARAKA BANK	10,50%	Crédit Court Terme	08/12/2018	08/01/2019	20 000
BARAKA BANK	10,50%	Crédit Court Terme	08/12/2018	21/03/2019	40 000
CITI BANK	TMM + 1,5%	Crédit Court Terme	17/08/2018	22/01/2019	8 000
CITI BANK	TMM + 1,5%	Crédit Court Terme	02/08/2018	22/03/2019	13 000
ZITOUNA	10,00%	Crédit Court Terme	09/12/2018	17/01/2019	13 000
ABC	TMM+ 2,25%	Crédit Court Terme	17/07/2018	17/01/2019	5 000
ABC	TMM+ 2,25%	Crédit Court Terme	21/11/2018	14/06/2019	9 000
<b>Total</b>					<b>133 756</b>

➤ Emprunts extérieurs au 31/12/2018

Libellé	Taux	Amortissement	Date première échéance	Date dernière échéance	Encours au 31/12/2018 (En mDT)
SANAD FUND	3,800%	semestriel, amortissement constant, 5 ans dont 6 mois de grâce	05/04/2016	05/10/2020	6 947
SANAD FUND	3,500%	semestriel, amortissement constant, 5 ans dont 6 mois de grâce	05/07/2018	05/07/2022	30 464
GGF	3,450%	semestriel, amortissement constant, 7 ans dont 18 mois de grâce	15/06/2019	15/06/2024	23 990
BEI	0,290%	semestriel, amortissement constant, 7 ans dont 2 ans de grâce	02/08/2019	02/02/2024	17 136
BEI	0,255%	semestriel, amortissement constant, 7 ans dont 2 ans de grâce	16/12/2019	16/06/2024	25 986
BAD 2013	4,700%	semestriel constant, 10 ans, 3 ans grâce	15/11/2013	15/05/2023	3 071
BIRD 2013	4,100%	semestriel constant, 10 ans, 3 ans grâce	15/05/2013	15/11/2022	4 571
BIRD 2015	TMM +1,75%	semestriel constant, 10 ans, 3 ans grâce	15/01/2016	15/07/2027	6 000
BIRD 2015	TMM +1,75%	semestriel constant, 10 ans, 3 ans grâce	11/01/2018	15/07/2029	6 300
<b>Total</b>					<b>124 465</b>

#### IV.6 Soldes intermédiaires de gestion comparés au 31 Décembre

En DT

Produits	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016	Charges	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016	Solde	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Revenus de Leasing	61 750 932	54 919 075	47 057 129	Charges financières nettes	(40 757 839)	(31 872 385)	(26 896 562)				
Intérêts de retard	2 657 497	2 807 302	2 301 932		(40 757 839)	(31 872 385)	(26 896 562)				
Variation des produits réservés	33 335	(1 098 306)	(269 324)								
Autres produits sur opérations de leasing	2 845 186	2 435 030	1 664 558								
Autres produits d'exploitation	489 803	478 284	300 406								
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>67 776 753</b>	<b>59 541 385</b>	<b>51 054 700</b>	<b>Total des charges nettes financières</b>	<b>(40 757 839)</b>	<b>(31 872 385)</b>	<b>(26 896 562)</b>	<b>Marge commerciale</b>	<b>27 018 914</b>	<b>27 669 000</b>	<b>24 158 138</b>
Marges commerciale (PNB)	27 018 914	27 669 000	24 158 138	Charges de personnel	(7 220 176)	(6 310 241)	(5 295 612)				
Produits des placements	529 218	831 198	482 381	Autres charges d'exploitation	(3 236 136)	(3 198 262)	(2 995 155)				
<b>Sous Total</b>	<b>27 548 132</b>	<b>28 500 198</b>	<b>24 640 519</b>	<b>Sous Total</b>	<b>(10 456 312)</b>	<b>(9 508 503)</b>	<b>(8 290 767)</b>	<b>Excédent Brut d'Exploitation</b>	<b>17 091 820</b>	<b>18 991 695</b>	<b>16 349 752</b>
Excédent Brut d'Exploitation	17 091 820	18 991 695	16 349 752	Dotations aux amortissements	(670 630)	(616 821)	(470 544)				
Reprise sur provisions sur créances	5 811 135	5 111 082	4 311 892	Dotations aux provisions sur créances	(7 683 407)	(7 193 567)	(6 963 479)				
Reprise sur provisions sur titres	0	866 628	55 840	Dotations aux provisions sur titres	(632 647)	(1 366 755)	(1 274 048)				
Reprise sur provisions sur risques	2 452	2 645	3 514	Dotations aux provisions sur risques divers	(1 065 292)	(537 614)	(12 215)				
Récupération de créances passées en pertes	0	61 079	75 000								
Reprise de provisions suite à la radiation de créances	2 614 503			Pertes sur créances radiées	(2 994 069)						
Annulation de produits réservés sur créances radiées	379 566			Autres pertes ordinaires	(383 392)	(5 993)	(22 995)				
Autres produits ordinaires	418 618	179 481	349 369	Impôt sur les sociétés	(3 368 723)	(4 232 128)	(3 370 588)				
<b>Sous total</b>	<b>26 318 094</b>	<b>25 212 610</b>	<b>21 145 367</b>	<b>Sous Total</b>	<b>(16 798 160)</b>	<b>(13 952 878)</b>	<b>(12 113 869)</b>	<b>Résultat des activités ordinaires</b>	<b>9 519 934</b>	<b>11 259 732</b>	<b>9 031 498</b>
Résultat des activités ordinaires après impôt	9 519 934	11 259 732	9 031 498	Résultat négatif des activités ordinaires							
Gains extraordinaires				Pertes extraordinaires	(481 246)	(604 590)	(1 022 269)				
Effet positifs de modification comptable				Effet négatif de modification							
<b>Total</b>	<b>9 519 934</b>	<b>11 259 732</b>	<b>9 031 498</b>	<b>Total</b>	<b>(481 246)</b>	<b>(604 590)</b>	<b>(1 022 269)</b>	<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>9 038 688</b>	<b>10 655 142</b>	<b>8 009 229</b>

#### IV.7 Tableau de mouvement des capitaux propres au 31/12/2018

En DT

	Capital social	Prime d'émission	Réserves légales	Réserves pour réinvestissements exonérés	Réserves pour fonds social	Réserves spéciales	Résultats Reportés	Résultat de l'exercice	Total
<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>25 000 000</b>	<b>17 000 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>17 048 127</b>	<b>1 507 474</b>	<b>0</b>	<b>4 363 551</b>	<b>6 518 038</b>	<b>73 937 189</b>
Réaffectation de réserves en résultats reportés				(1 502 944)			1 502 944		0
Affectations décidées par l'AGO du 02/06/2016						5 000 000	(3 981 962)	(1 018 038)	0
Dividendes décidés par l'AGO du 02/06/2016								(5 500 000)	(5 500 000)
Résultat net de l'exercice 2016								8 009 229	8 009 229
<b>Solde au 31/12/2016</b>	<b>25 000 000</b>	<b>17 000 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>15 545 183</b>	<b>1 507 474</b>	<b>5 000 000</b>	<b>1 884 533</b>	<b>8 009 229</b>	<b>76 446 418</b>
Réaffectation de réserves en résultats reportés				(1 392 900)			1 392 900		0
Affectations décidées par l'AGO du 11/05/2017				4 000 000		1 000 000	(2 990 771)	(2 009 229)	0
Dividendes décidés par l'AGO du 11/05/2017								(6 000 000)	(6 000 000)
Résultat net de l'exercice 2017								10 655 143	10 655 143
<b>Solde au 31/12/2017</b>	<b>25 000 000</b>	<b>17 000 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>18 152 283</b>	<b>1 507 474</b>	<b>6 000 000</b>	<b>286 662</b>	<b>10 655 143</b>	<b>81 101 561</b>
Réaffectation de réserves en résultats reportés				(948 470)			948 470		0
Affectations décidées par l'AGO du 30/04/2018				5 000 000			(594 857)	(4 405 143)	0
Dividendes décidés par l'AGO du 30/04/2018								(6 250 000)	(6 250 000)
Résultat net de l'exercice 2018								9 038 687	9 038 687
<b>Solde au 31/12/2018</b>	<b>25 000 000</b>	<b>17 000 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>22 203 813</b>	<b>1 507 474</b>	<b>6 000 000</b>	<b>640 275</b>	<b>9 038 687</b>	<b>83 890 248</b>
Réaffectation de réserves en résultats reportés				(319 370)			319 370		0
Affectations décidées par l'AGO du 23/04/2019				4 000 000			38 687	(4 038 687)	0
Dividendes décidés par l'AGO du 23/04/2019								(5 000 000)	(5 000 000)
<b>Solde au 31/12/2018 après affectation</b>	<b>25 000 000</b>	<b>17 000 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>25 884 443</b>	<b>1 507 474</b>	<b>6 000 000</b>	<b>998 332</b>	<b>0</b>	<b>78 890 248</b>

#### IV.8 Affectation des résultats des trois derniers exercices

En DT	2018	2017	2016
Bénéfice disponible	9 038 687	10 655 143	8 009 229
Report à nouveau	959 645 <sup>***</sup>	1 235 132 <sup>**</sup>	3 277 433 <sup>*</sup>
<b>Bénéfice à répartir</b>	<b>9 998 332</b>	<b>11 890 275</b>	<b>11 286 662</b>
Réserve légale (5%)			
<b>Bénéfice net à répartir</b>	<b>9 998 332</b>	<b>11 890 275</b>	<b>11 286 662</b>
Dotations pour fonds social			
Réserves ordinaires			
Réserves pour réinvestissements exonérés	4 000 000	5 000 000	4 000 000
Réserves extraordinaires			1 000 000
<b>Bénéfice net distribuable</b>	<b>5 998 332</b>	<b>6 890 275</b>	<b>6 286 662</b>
Dividendes	5 000 000 <sup>*****</sup>	6 250 000 <sup>****</sup>	6 000 000 <sup>****</sup>
<b>Report à nouveau</b>	<b>998 332</b>	<b>640 275</b>	<b>286 662</b>

\*L'AGO du 11/05/2017 a décidé de réaffecter un montant de 1 392 900 DT du poste "réserves pour réinvestissements exonérés devenus disponibles" au poste "résultats reportés".

\*\*L'AGO du 30/04/2018 a décidé de réaffecter un montant de 948 470 DT du poste "réserves pour réinvestissements exonérés devenus disponibles" au poste "résultats reportés".

\*\*\*L'AGO du 23/04/2019 a décidé de réaffecter un montant de 319 370 DT du poste "réserves pour réinvestissements exonérés devenus disponibles" au poste "résultats reportés".

\*\*\*\*Dont 1 000 000 DT prélevés sur les résultats reportés distribuables en franchise de retenue à la source, soit 0,040 DT par action.

\*\*\*\*\*Dont 500 000 DT prélevés sur les résultats reportés distribuables en franchise de retenue à la source, soit 0,020 DT par action.

#### IV.9 Evolution des produits nets et du résultat d'exploitation

En DT	2018	2017	2016
Revenus de Leasing	64 441 764	56 628 070	49 089 737
Produits nets de leasing	27 058 328	28 021 913	24 340 113
Résultat d'exploitation	12 853 430	15 318 372	12 075 712
Capital social	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Nombre d'actions	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Résultat d'exploitation par action	0,514	0,613	0,483
Produits nets par action	1,082	1,121	0,974

#### IV.10 Evolution du bénéfice net

	2018	2017	2016
Bénéfice avant impôt (en DT)	12 888 656	15 491 860	12 402 086
Bénéfice net d'impôt (en DT)	9 038 687	10 655 143	8 009 229
Capital social (en DT)	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Nombre d'actions	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Bénéfice par action avant impôt (en DT)	0,516	0,620	0,496
Bénéfice par action net d'impôt (en DT)	0,362	0,426	0,320
Bénéfice avant impôt / Capital social	51,6%	62,0%	49,6%
Bénéfice net d'impôt / Capital social	36,2%	42,6%	32,0%

#### IV.11 Evolution des dividendes

Désignation	2018	2017	2016
Dividendes (en DT)	5 000 000	6 250 000	6 000 000
Dividende par action (en DT)	0,200	0,250	0,240
% du nominal	20,0%	25,0%	24,0%
Date de paiement	01/07/2019	25/05/2018	05/06/2017

#### IV.12 Evolution de la marge brute d'autofinancement

En DT	2018	2017	2016
Bénéfice net	9 038 687	10 655 143	8 009 229
Dotations aux amortissements et aux résorptions	670 630	616 821	470 544
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	2 935 111	2 556 375	2 585 288
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	632 647	500 127	1 218 208
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>13 277 075</b>	<b>14 328 466</b>	<b>12 283 269</b>

#### IV.13 Indicateurs de gestion et ratios

##### Indicateurs de gestion

En DT	2018	2017	2016
Résultat net de la période (1)	9 038 687	10 655 143	8 009 229
Créances issues d'opérations de leasing + Placement à long terme	648 979 081	620 106 966	510 878 380
Fonds propres (avant résultat net) (3)	74 851 561	70 446 418	68 437 189
Capitaux propres avant affectation	83 890 248	81 101 561	76 446 418
Créances issues d'opérations de leasing	626 330 480	602 479 257	496 698 324
Engagements (2) (Bilan et Hors Bilan)	677 860 341	658 932 545	558 987 752
Créances classées (4)	44 707 101	46 934 312	38 747 932
Produits réservés (5)	3 802 695	4 215 596	3 117 290
Total provisions clients (y compris provisions collectives) (6)	29 760 412	30 502 644	28 420 158
Emprunts et ressources spéciales (7)	542 892 943	512 129 402	413 755 762
Charges financières	40 757 839	31 872 385	26 896 562
Charges de personnel	7 220 176	6 310 241	5 295 612
Autres charges d'exploitation	3 236 136	3 198 262	2 995 155
Dotations aux amortissements des valeurs mobilisées	670 630	616 821	470 544
Total charges d'exploitation*(8)	11 126 942	10 125 324	8 761 311
Produits nets(9)	27 058 328	28 021 913	24 340 113
Total brut des créances (10) (Encours global)	656 162 760	633 211 084	525 021 794
Total bilan (11)	701 644 771	668 026 646	532 509 448
Total des produits de leasing	67 286 950	59 063 099	50 754 294
Dettes envers la clientèle	3 730 827	3 986 412	3 213 978
Placements à long terme	22 648 601	17 627 709	14 180 056

\*Charges de personnel + autres charges d'exploitation + dotations aux amortissements des valeurs mobilisées

##### Ratios propres aux sociétés de leasing

	2018	2017	2016
Fonds propres/Engagements	11,0%	10,7%	12,2%
Taux de créances classées	6,8%	7,4%	7,4%
Ratio de couverture des créances classées	66,2%	65,8%	73,4%
Créances classées / (Créances issues d'opérations de leasing + Portefeuille titre)	6,9%	7,6%	7,6%
Ratio des fonds propres selon circulaire de la BCT n°91-24	13,9%	14,2%	13,3%

### **Ratios de structure**

	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Total des capitaux propres après résultat/Total bilan	12,0%	12,1%	14,4%
Emprunts et ressources spéciales/Total bilan	77,4%	76,7%	77,7%
Créances issues d'opérations de leasing/Total bilan	89,3%	90,2%	93,3%
Emprunts et ressources spéciales + dettes envers la clientèle / Créances issues d'opérations de leasing	87,3%	85,7%	83,9%

### **Ratios de gestion**

	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Charges de personnel/Produits nets	26,7%	22,5%	21,8%
Produits nets/Fonds propres avant résultat net	36,1%	39,8%	35,6%
Coefficient d'exploitation (Total charges d'exploitation/Produits nets)	41,1%	36,1%	36,0%

### **Ratios de rentabilité**

	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
ROE (Résultat net/Fonds propres avant résultat net)	12,1%	15,1%	11,7%
ROA(Résultat net/Total bilan)	1,3%	1,6%	1,5%
Résultat net/Produits nets	33,4%	38,0%	32,9%
Total produits de leasing/Créances issues d'opérations de leasing	10,7%	9,8%	10,2%
Produits net/Total bilan	3,9%	4,2%	4,6%

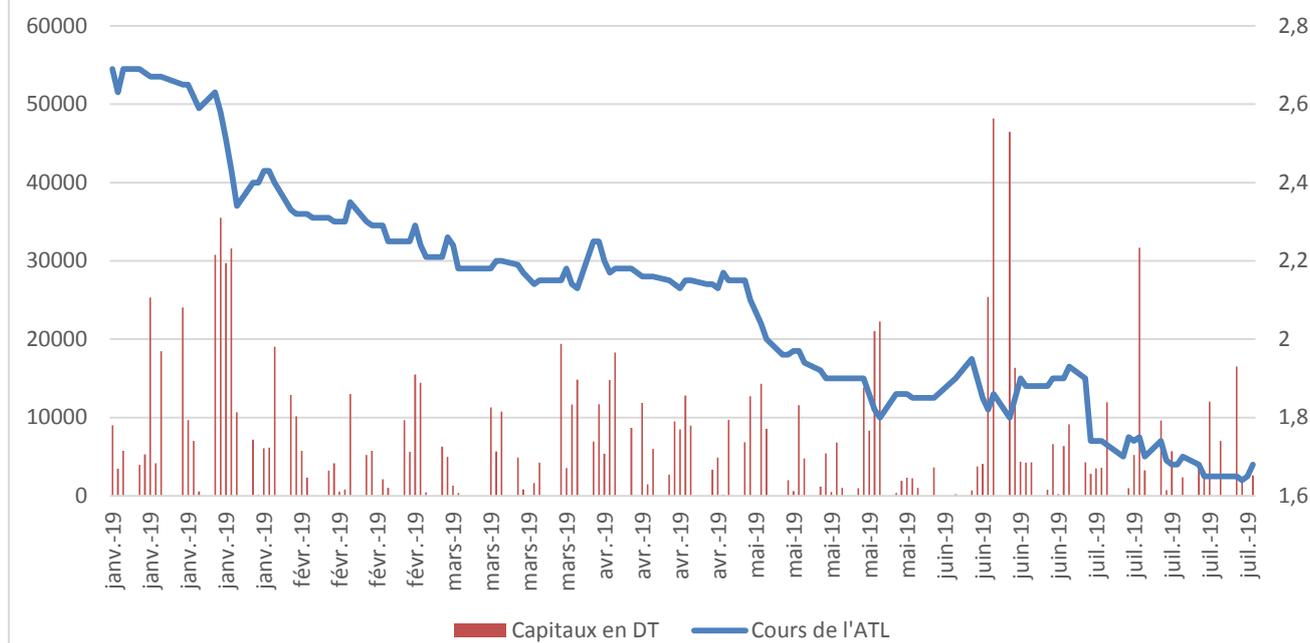
#### IV.14 Comportement boursier de l'action ATL

En 2018, le titre ATL a affiché une contre-performance de -4,85%.

En 2018, le titre ATL a oscillé entre 2,600 DT et 3,440 DT avec des quantités traitées de 1 786 902 titres, soit un taux de rotation de 7,1%.

	2016	2017	2018	20/08/2019
Nombre de titres admis	25 000 000	25 000 000	25 000 000	32 500 000
Cours fin de période	3,01	3,09	2,69	1,63
Capitalisation boursière	75 250 000	77 250 000	67 250 000	52 975 000
Nombre de titres traités	1 300 000	908 058	1 786 902	554 694
Rendement de la période	10,5%	10,6%	-4,85%	-31,60%
Valeur comptable nette	3,058	3,244	3,356	3,066
Cours plus haut	3,230	3,360	3,440	2,700
Cours plus bas	2,800	2,840	2,600	1,620
Bénéfice par action	0,320	0,426	0,362	-
Dividende par action	0,24	0,25	0,2	-
Date de distribution	05/06/2017	25/05/2018	01/07/2019	-
PER	9,4	7,3	7,4	-
Dividend Yield	8,0%	8,1%	7,4%	-
Taux de rotation	5,2%	3,6%	7,1%	1,7%

Evolution du cours de l'ATL depuis début 2019



## CHAPITRE V : ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES

### V.1 Conseil d'administration

#### V.1.1 Membres des organes d'Administration

Membres <sup>(1)</sup>	Qualité	Représenté par	Mandat	Adresse
M. Ferid ABBES	Président <sup>(2)</sup>	Lui même	2018 - 2020	Tunis
Arab Tunisian Bank	Membre	M. Abdelwehad GOUIDER	2018 - 2020	Tunis
Mme.Maha Najjar TAJINA	Membre mandaté par l'ATB	Lui même	2018 - 2020	Tunis
M. Riadh HAJJEJ	Membre mandaté par l'ATB	Lui même	2018 - 2020	Tunis
M. Lassad JAZIRI	Membre mandaté par l'ATB	Lui même	2018 - 2020	Tunis
ATI SICAF	Membre	M. Sayah DHAOU	2018 - 2020	Tunis
Société ENNAKL	Membre	M. Kaies MARRAKCHI	2018 - 2020	Tunis
Banque Nationale Agricole	Membre	M. Ahmed BEN MOULEHEM	2018 - 2020	Tunis
Mme. Arbia ALAYA	Membre mandaté par la BNA	Lui même	2018 - 2020	Tunis
Mme Golsem KSONTINI JAZIRI	Membre indépendant	Lui même	2018 - 2020	Tunis
M. Mohamed Hédi DRIDI	Membre indépendant	Lui même	2018 - 2020	Tunis
M. Ammar TLILI	Représentant des actionnaires minoritaires	Lui même	2018 - 2020	Tunis

<sup>(1)</sup> Nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30/04/2018

<sup>(2)</sup> Nommés par le conseil d'administration du 07/05/2018

#### V.1.2 Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société

Membres	Qualité	Mandat	Adresse
M. Slimene BETTAIEB	Directeur Général*	Depuis 2017	Tunis
M. Zouheir TANBOURA	Directeur Général Adjoint	Depuis 2000	Tunis

\*Nommé par le Conseil d'administration du 10/04/2017 en qualité de Directeur Général

Les autres membres des organes d'administration et de direction n'ont pas de fonction dans la société.

#### V.1.3 Principales activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années par les membres des organes d'administration et de direction

Membres	Fonction exercée en dehors de la société au cours des 3 dernières années
M. Ferid ABBES	Président Directeur Général de la SETCAR
M. Slimene BETTAIEB	Néant
M. Abdelwehad GOUIDER	Directeur Général Adjoint de l'ATB
Mme. Maha Najjar TAJINA	Directrice à l'ATB
M. Riadh HAJJEJ	Directeur chargé du département « Audit interne et inspection » à l'ATB
M. Lassad JAZIRI	Responsable du pôle financier de l'ATB
M. Sayah DHAOU	Directeur Central des Affaires Juridiques et du Recouvrement à l'ATI SICAF
M. Kaies MARRAKCHI	Directeur à la société ENNAKL
M. Ahmed BEN MOULEHOM	Directeur chargé du pôle Finances, Comptabilité et Pilotage de la performance à la BNA
Mme. Arbia ALAYA	Directeur chargé de la direction centrale des projets de transformation du système d'information à la BNA
Mme Golsem KSONTINI JAZIRI	Directrice générale de la BTE
M. Mohamed Hédi DRIDI	Consultant indépendant dans le développement, la restructuration et la mise à niveau d'unités dans divers secteurs
M. Ammar TLILI	Directeur Général Adjoint à la BNA jusqu'au 30/06/2017
M. Zouheir TANBOURA	Néant

#### V.1.4 Mandats des membres des organes d'administrateurs et de direction les plus significatifs dans d'autres sociétés

Membres	Mandats d'administrateurs dans d'autres sociétés
M. Ferid ABBES	SETCAR - ATB
M. Slimene BETTAIEB*	SICAR Invest
M. Abdelwehad GOUIDER	Président du CA de la SARI - Président du CA de la CODIS
Mme. Maha Najjar TAJINA	ATD SICAR
M. Riadh HAJJEJ	Néant
M. Lassad JAZIRI	Néant
M. Sayah DHAOU	Union de factoring
M. Kaies Marrakchi	Néant
M. Ahmed BEN MOULEHOM	AMI – SICAF Participations BNA – Agro services - IBS
Mme. Arbia ALAYA	CRAMA – TUNISAVIA -
Mme Golsem KSONTINI JAZIRI	Néant
M. Mohamed Hédi DRIDI	Néant
M. Ammar TLILI	Néant
M. Zouheir TANBOURA	SARI

\*en tant que représentant permanent de l'ATL

#### V.1.5 Fonctions des représentants permanents des personnes morales administrateurs dans la société ou l'Etablissement qu'ils représentent

Membres	Représenté par	Fonction au sein de la société qu'il représente
Arab Tunisian Bank	M. Abdelwaheb GOUIDER	Directeur
Société ENNAKL	M. Kaies MARRAKCHI	Directeur
BNA	M. Ahmed BEN MOULEHOM	Directeur chargé du pôle Finances, Comptabilité et Pilotage de la performance
ATI-SICAF	M. Sayah DHAOU	Directeur Central des Affaires Juridiques et du Recouvrement

## V.2 Intérêts des dirigeants dans la société au 31/12/2018

### V.2.1 Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice 2018

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération de Monsieur Slimane BETTAIEB (Directeur Général) a été fixée par décisions du Conseil d'Administration du 28 avril 2006 et du 20 avril 2010. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1er mai de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM) et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 20 avril 2010. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1er Mai de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM) et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.
- L'ATL a souscrit au profit de ses employés une assurance groupe. Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient des avantages découlant de ce régime.

- L'ATL a, en outre, souscrit au profit de ses employés une assurance complément de retraite et une assurance couvrant l'indemnité de départ à la retraite fixée par l'article 53 de la convention collective des banques et des établissements financiers à six mois du dernier salaire brut. Le Directeur Général Adjoint bénéficie des avantages découlant de ces régimes d'assurance.
- Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, se présentent comme suit (en KDT) :

Nature de la rémunération	Président du conseil d'administration		DG		DGA		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018
Avantages à court terme	45	45	477	247	342	160	175	175
Avantages postérieurs à l'emploi					62			
<b>Total</b>	<b>45</b>	<b>45</b>	<b>477</b>	<b>247</b>	<b>404</b>	<b>160</b>	<b>175</b>	<b>175</b>

#### V.2.1 Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction au 31/12/2018

Néant.

#### V.3 Contrôle

Nom	Représenté par	Adresse	Mandat
<b>FMBZ KPMG</b> Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI	Immeuble KPMG Les jardins du lac – LAC II Tél : 71 194 344 Fax : 71 194 320	2018-2020*
<b>Cabinet CMC – DFK International</b> Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	M. Chérif BEN ZINA	2, Rue 7299 El Menzah 9A El Manar II 1013 Tunis Tél : 71 880 933 Fax : 71 872 115	2018-2020*

\* Désigné par l'AGO du 30/04/2018 pour un mandat de 3 ans expirant à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2020

#### V.4 Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'administration et de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du Conseil d'Administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital

- La mise en force de deux (2) conventions de crédit-bail conclues avec des sociétés apparentées au Président du Conseil d'Administration de l'ATL selon les modalités suivantes :

Bénéficiaire	Date de mise en force	Financement en KDT	Maturité en mois	Taux d'intérêt	Valeur résiduelle en KDT
SOCIETE SETCAR	05/02/2018	55	36	9,50%	1
SOCIETE BITUMED	20/01/2018	50	36	9,75%	1

- En 2018, PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV, dont le BNA est administrateur, a souscrit un billet de trésorerie suivant les modalités suivantes :

Nature de la convention	Période	Montant	Taux facial	Charge d'intérêts 2018
Emission de billet de trésorerie	du 06/04/2018 au 04/07/2018	5 000 KDT	8,60%	107 KDT
<b>Total</b>				<b>107 KDT</b>

## **CHAPITRE VI : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR**

### **VI.1 Evolution récente et Orientations**

#### **VI.1.1 Evolution récente**

L'ATL affiche au terme du premier semestre 2019, une baisse de 37,2% de ses approbations par rapport au premier semestre 2018 (204,9 MDT) à 128,7 MDT. Cette régression est essentiellement due à la baisse des approbations au secteur des Bâtiments & travaux publics (-64,0%), de l'agriculture (-52,8%) et des services et commerce (-36,3%). Seul le secteur de l'Industrie affiche une hausse de 1,3% à 16,4 MDT.

A fin juin 2019, les mises en force de la société ont cédé 36,4% par rapport à fin juin 2018 (189,7 MDT) en s'établissant à 120,6 MDT.

Le total des engagements a reculé de 4,2% en passant de 661 MDT au terme du premier semestre 2018 à 633,3 MDT au terme du premier semestre 2019.

#### **VI.1.2 Orientations**

L'ATL a adhéré à la politique adoptée par les instances réglementaires en matière de couverture du risque qui consiste à atteindre un taux de couverture des créances classées de 70%.

En termes de mises en force, l'objectif retenu pour 2019 est de 250 million DT, soit une baisse de 18% par rapport à 2018.

Pour la période allant de 2020 à 2023, l'objectif retenu est d'atteindre un taux de croissance moyen de 10 % sur la période.

En termes de qualité de portefeuille et de sa couverture par les provisions, il a été retenu un taux des actifs accrochés moyen de 7,90% et un taux de couverture moyen de 71,6% sur toute la période 2019-2023.

### **VI.2 Les perspectives d'avenir**

Les états financiers prévisionnels de la période 2019-2023 de l'ATL ont été élaborés sur la base des états financiers certifiés relatifs à l'exercice 2018. Les hypothèses sous-jacentes et les prévisions ont été approuvées par le conseil d'administration du 02/05/2019.

**L'Arab Tunisian Lease s'engage à actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de trois ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue à cette occasion d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions.**

**L'état des réalisations par rapport aux prévisions et l'analyse des écarts doivent être insérés au niveau du rapport annuel.**

**L'Arab Tunisian Lease s'engage à tenir une communication financière au moins une fois par an.**

## VI.2.1 Analyse des écarts enregistrés et des modifications effectuées au niveau des prévisions 2018-2022 par rapport aux informations prévisionnels 2019-2023

### Mise en force

(en MD)	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Mises en force (prévision initiale)	325 000	357 500	393 250	432 575	475 833	
Mises en force (réalisées ou mises à jour)	306 000	250 000	275 000	302 500	332 750	366 025
<b>Ecart</b>	<b>-5,85%</b>	<b>-30,07%</b>	<b>-30,07%</b>	<b>-30,07%</b>	<b>-30,07%</b>	
<b>Commentaire</b>	Les prévisions de 2018 n'ont pas été réalisées vu la conjoncture économique difficile	L'activité prévisionnelle a été revue avec des taux de croissances modérées compte tenu de la conjoncture économique actuelle.				

### Marges financières et pré loyers

(en MD)	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Marges financières & pré loyers (prévision initiale)	62 944	71 132	82 055	92 996	102 243	
Marges financières & pré loyers (réalisées ou mises à jour)	61 818	65 044	68 810	77 221	87 301	97 130
<b>Ecart</b>	<b>-1,79%</b>	<b>-8,56%</b>	<b>-16,14%</b>	<b>-16,96%</b>	<b>-14,61%</b>	
<b>Commentaire</b>	Malgré la non réalisation des prévisions de mises en force, les prévisions de 2018 en terme de marge ont été quasiment atteintes grâce à un taux moyen de sortie des emplois leasing qui dépasse les prévisions	Les revenus ont été actualisés compte tenu de la revue du niveau des encours des emplois leasing à fin 2018				

### Intérêts de retard

(en MD)	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Intérêts de retard (prévision initiale)	2 948	3 095	3 250	3 412	3 583	
Intérêts de retard (réalisés ou mis à jour)	2 657	2 790	2 930	3 076	3 230	3 392
<b>Ecart</b>	<b>-9,87%</b>	<b>-9,85%</b>	<b>-9,85%</b>	<b>-9,85%</b>	<b>-9,85%</b>	
<b>Commentaire</b>	Les prévisions de 2018 n'ont pas été réalisées vu la diminution des délais de recouvrement des loyers facturés	Les intérêts de retard prévisionnels ont été actualisés compte tenu des réalisations				

## Variation des produits réservés

(en MD)	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Variation des produits réservés (prévision initiale)	-1209	-1 324	-1 451	-1 574	-1 681	
Variation des produits réservés (réalisée ou mise à jour)	33	-32	-32	-34	-36	-38
<b>Ecart</b>	<b>-102,73%</b>	<b>-97,58%</b>	<b>-97,79%</b>	<b>-97,84%</b>	<b>-97,86%</b>	
<b>Commentaire</b>	L'écart par rapport aux prévisions est expliqué par le fait que l'évolution de l'encours des emplois leasing est inférieure aux prévisions initiales. Aussi, la qualité du portefeuille client à fin 2018 est bien meilleure que les prévisions		La variation prévisionnelle des agios réservés a été actualisée compte tenu de l'évolution prévisionnelle du portefeuille client			

## Autres produits sur opérations de leasing

(en MD)	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Autres produits sur opérations de leasing (prévision initiale)	2 557	2 685	2 819	2 960	3 108	
Autres produits sur opérations de leasing (réalisés ou mis à jour)	2 845	2 987	3 137	3 294	3 458	3 631
<b>Ecart</b>	<b>11,26%</b>	<b>11,25%</b>	<b>11,28%</b>	<b>11,28%</b>	<b>11,26%</b>	
<b>Commentaire</b>	Cette rubrique a enregistré une augmentation par rapport aux prévisions initiales suite au dépassement des prévisions initiales en termes de produits sur cession anticipées		Les prévisions pour les autres produits sur opérations de leasing ont été actualisées compte tenu des réalisations			

## Autres produits d'exploitation

(en MD)	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Autres produits d'exploitation (prévision initiale)	441	463	486	511	536	
Autres produits d'exploitation (réalisés ou mis à jour)	490	441	463	486	511	536
<b>Ecart</b>	<b>11,11%</b>	<b>-4,75%</b>	<b>-4,73%</b>	<b>-4,89%</b>	<b>-4,66%</b>	
<b>Commentaire</b>	Les autres produits d'exploitation ont dépassé les prévisions initiales suite au dépassement par rapport aux prévisions des ristournes sur contrats d'assurance		Les autres produits d'exploitation prévisionnels ont été actualisés compte tenu des réalisations, et ce abstraction faite des remboursements de sinistres sur immobilisations propres			

## Refinancement

(en MD)		2018	2019	2020	2021	2022	2023	
Refinancement net des remboursements d'emprunts (prévision initiale)		39 050	33 468	59 614	55 442	47 648		
Refinancement net des remboursements d'emprunts (réalisé ou mis à jour)		16 242	-54 194	-10 166	15 555	28 405	32 017	
<b>Ecart</b>		<b>-58,41%</b>	<b>-261,93%</b>	<b>-117,05%</b>	<b>-71,94%</b>	<b>-40,39%</b>		
<b>Commentaire</b>	Le niveau du refinancement net des remboursements de 2018 est en insuffisance de 58% par rapport aux prévisions, expliqué par la non réalisation du niveau d'activité prévisionnel.	Les besoins prévisionnels de refinancement ont été ajustés compte tenu de la revue du niveau d'activité						

## Charges financières nettes

(en MD)		2018	2019	2020	2021	2022	2023	
Charges financières (prévision initiale)		-38 912	-45 780	-53 421	-61 996	-69 448		
Charges financières (réalisés ou mis à jour)		-40 758	-41 727	-45 095	-51 533	-59 104	-66 726	
<b>Ecart</b>		<b>4,74%</b>	<b>-8,85%</b>	<b>-15,59%</b>	<b>-16,88%</b>	<b>-14,89%</b>		
<b>Commentaire</b>	En raison de la hausse du coût de refinancement, la charge d'intérêts a accusé une augmentation de 4,74% par rapport aux prévisions initiales	La charge d'intérêts prévisionnelle a été actualisée compte tenu des réalisations						

## Produits de placement

(en MD)		2018	2019	2020	2021	2022	2023	
Produits de placement (prévision initiale)		273	700	923	878	924		
Produits de placement (réalisés ou mis à jour)		529	493	696	684	803	917	
<b>Ecart</b>		<b>93,77%</b>	<b>-29,57%</b>	<b>-24,59%</b>	<b>-22,10%</b>	<b>-13,10%</b>		
<b>Commentaire</b>	Les prévisions de 2018 ont été dépassées grâce à la perception d'intérêts de placements à court terme d'excédent de trésorerie	Les prévisions ont été ajustées compte tenu des réalisations						

## Charges du personnel

(en MD)	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Charges du personnel (prévision initiale)	-7 362	-7 730	-8 271	-8 850	-9 470	
Charges du personnel (réalisées ou mis à jour)	-7 220	-7 826	-8 374	-8 960	-9 587	-10 258
<b>Ecart</b>	<b>-1,93%</b>	<b>1,24%</b>	<b>1,24%</b>	<b>1,24%</b>	<b>1,24%</b>	
<b>Commentaire</b>	Les charges du personnel sont inférieures aux prévisions initiales de 1,9% suite à des départs à la retraite		Les prévisions ont été ajustées compte tenu des réalisations			

## Autres charges d'exploitation

(en MD)	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Autres charges d'exploitation (prévision initiale)	-3 400	-3 638	-3 893	-4 165	-4 457	
Autres charges d'exploitation (réalisées ou mises à jour)	-3 236	-3 552	-3 801	-4 067	-4 351	-4 656
<b>Ecart</b>	<b>-4,82%</b>	<b>-2,36%</b>	<b>-2,36%</b>	<b>-2,35%</b>	<b>-2,38%</b>	
<b>Commentaire</b>	Les charges d'exploitation sont inférieures aux prévisions initiales de 4,8% suite à la maîtrise de certaines charges		Les prévisions ont été ajustées compte tenu des réalisations			

## Dotations aux amortissements et aux résorptions

(en MD)	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dotations aux amortissements et aux résorptions (prévision initiale)	-665	-696	-717	-738	-759	
Dotations aux amortissements et aux résorptions (réalisées ou mises à jour)	-671	-653	-685	-706	-727	-748
<b>Ecart</b>	<b>0,90%</b>	<b>-6,18%</b>	<b>-4,46%</b>	<b>-4,34%</b>	<b>-4,22%</b>	
<b>Commentaire</b>	Le niveau des dotations aux amortissements et aux résorptions de 2018 a été conforme aux prévisions		Les prévisions ont été ajustées compte tenu des investissements réalisés			

## Dotations aux provisions pour dépréciation des titres

(en MD)	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres (prévision initiale)	-600	-700	-800	-900	-1 000	
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres (réalisées ou mises à jour)	-633	-700	-800	-900	-1 000	-1 000
<b>Ecart</b>	<b>5,50%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	
<b>Commentaire</b>	Les réalisations ont connu un léger dépassement des prévisions de 5,4%		Les prévisions ont été maintenues conformément aux prévisions initiales			

## Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées

(en MD)	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées (prévision initiale)	-4 796	-2 193	-2 445	-2 550	-2 569	
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées (réalisées ou mises à jour)	-2 935	-3 219	-3 241	-3 629	-3 569	-3 803
<b>Ecart</b>	<b>-38,80%</b>	<b>46,76%</b>	<b>32,57%</b>	<b>42,33%</b>	<b>38,92%</b>	
<b>Commentaire</b>	L'écart par rapport aux prévisions constaté au niveau de cette rubrique est justifié par une amélioration de la qualité du portefeuille.		Les prévisions des dotations aux provisions ont été reprises compte tenu de l'évolution du portefeuille client et des objectifs fixés en matière de taux de couverture prévisionnel			

## Qualité du portefeuille-client

Qualité du portefeuille client (prévision initiale)	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Montant des créances classées	52 167	56 445	61 127	65 590	69 469	
Ratio des créances classées	7,50%	7,40%	7,30%	7,20%	7,10%	
Ratio de couverture des créances classées	69,00%	70,00%	71,00%	72,50%	74,50%	
Qualité du portefeuille client (réalisation ou mise à jour)	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Montant des créances classées	44 706	47 800	51 116	53 343	56 831	60 874
Ratio des créances classées	6,81%	7,50%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%
Ratio de couverture des créances classées	66,20%	68,00%	69,30%	72,30%	73,70%	74,60%

### VI.2.2 Analyse des performances réalisées au 30/06/2019 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2019

La confrontation des réalisations du premier semestre de l'exercice 2019 reflétée par les indicateurs d'activités arrêtés au 30/06/2019 avec les prévisions établies pour l'année 2019 publiées au niveau du présent document de référence fait ressortir les pourcentages de réalisations suivants :

En mDT	Indicateurs d'activité au 30/06/2019	Prévisions de l'année 2019	Pourcentage de réalisation
Mises en force	120 644	250 000	48,3%
Revenus net de leasing	33 535	70 790	47,4%
Produit Net de Leasing	13 327	29 556	45,1%
Total des charges d'exploitation	5 664	12 031	47,1%

Comme l'indique le tableau ci-dessus, l'ATL demeure en ligne par rapport à ses prévisions en termes de produits nets de leasing, bien qu'elle accuse un retard au niveau des mises en force réalisées jusqu'au 30/06/2019. En effet, la société a réalisé, au 30/06/2019, 45,1% de ses prévisions annuelles de 2019 en termes de produits nets de leasing et 48,3% en termes de mises en force.

### VI.2.3 Les hypothèses de prévisions retenues

Compte tenu des évolutions récentes et des orientations générales et commerciales de la société, les hypothèses de base retenues pour l'établissement des informations financières prévisionnelles pour la période 2019-2023 se présentent comme suit :

#### Mises en force

- Pour l'année 2019, nous estimons que les mises en force s'établiront à 250 MD, soit un taux d'évolution négatif de -18 %.  
Pour le reste de la période nous tablons sur une croissance modérée de 10%.
- Le taux moyen de sortie retenu pour 2019 est de 13,25%. Pour le reste de la période, le taux moyen s'est établi à 14,38%.

La répartition mensuelle des mises en force est faite sur une base linéaire avec une durée moyenne de 53 mois.

	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023
Mises en force	306 000	250 000	275 000	302 500	332 750	366 025
Taux d'évolution		-18%	10%	10%	10%	10%

(En mDT)

#### Produits de Leasing

La conjugaison des hypothèses précitées permet de dégager les résultats suivants au titre de la période de projection 2019-2023 :

Rubrique	2018R	2019P	2020P	2021P	2022P	2023P
<b>Intérêt et revenus assimilés (1)</b>	<b>64 442</b>	<b>67 802</b>	<b>71 707</b>	<b>80 264</b>	<b>90 495</b>	<b>100 583</b>
Marges financières et pré loyers	61 751	65 044	68 810	77 221	87 301	97 130
Intérêt de retard	2 657	2 790	2 930	3 076	3 230	3 392
Variation des produits réservés	33	-32	-32	-34	-36	-38
<b>Autres produits sur opérations de leasing (2)</b>	<b>2 845</b>	<b>2 987</b>	<b>3 137</b>	<b>3 294</b>	<b>3 458</b>	<b>3 631</b>
<b>Produits de leasing (1) + (2)</b>	<b>67 287</b>	<b>70 790</b>	<b>74 844</b>	<b>83 557</b>	<b>93 953</b>	<b>104 114</b>

(En mDT)

- Les marges financières et les pré loyers évoluent en fonction de l'encours actuel des contrats mis en force ainsi que des hypothèses retenues pour le taux moyen de sortie et le niveau prévisionnel des mises en force additionnelles.
- Les intérêts de retard évolueront au taux moyen annuel de 5%.
- La variation des agios réservés (marge financière sur les loyers impayés des clients classés et intérêts de retard impayés des mêmes clients) a été estimée sur la base de l'évolution de l'encours financiers leasing.
- Les autres produits sur opérations de leasing (produits accessoires) évolueront au taux moyen de 5%.

#### Autres produits d'exploitation

	2018R	2019P	2020P	2021P	2022P	2023P
Autres produits d'exploitation	490	441	463	486	511	536

(En mDT)

Pour cette rubrique, on estime une baisse de 10% pour l'exercice 2019, et par la suite une évolution annuelle de 5% pour la période restante.

## Refinancement et Charges financières nettes

Les besoins en refinancement de 2019 à 2023 sont répartis en 70% pour les emprunts obligataires et 30% pour les crédits bancaires.

	(En mDT)				
	2019P	2020P	2021P	2022P	2023P
Emprunts obligataires (70%)	29 400	67 200	89 600	101 500	111 300
Crédits bancaires (30%)	12 600	28 800	38 400	43 500	47 700
<b>Refinancement</b>	<b>42 000</b>	<b>96 000</b>	<b>128 000</b>	<b>145 000</b>	<b>159 000</b>

Pour les besoins des simulations, le refinancement prévisionnel est considéré être réalisé sur 5 ans.

	(En mDT)					
	2018R	2019P	2020P	2021P	2022P	2023P
Charges financières nettes (Résorption des frais d'émission des emprunts compris)	-40 758	-41 727	-45 095	-51 533	-59 104	-66 726

- Les intérêts des emprunts sont calculés sur la base de l'encours moyen de refinancement du début et de fin d'année pour les emprunts non échus au 31/12/2018.

Pour les financements à taux fixe, ils sont calculés au taux fixe contractuel.

Pour les financements à taux variable, ils sont calculés sur la base d'un TMM moyen de 8,09% pour 2019 et compte tenu d'une augmentation annuelle du TMM de 25 points de base pour la période 2020-2023.

Pour les nouveaux emprunts, la charge d'intérêts a été calculée sur la base de l'échéancier de remboursement des nouveaux emprunts au taux moyen de 10,9% pour 2019, 12,5% pour 2020 et compte tenu d'une augmentation annuelle de 25 points de base pour la période 2021-2023.

- Le coût de résorption des frais occasionnés par les émissions obligataires a été intégré dans les taux d'intérêt annuel effectif à hauteur de 0,4%.

## Produits de placement

	(En mDT)					
Rubrique	2018R	2019P	2020P	2021P	2022P	2023P
Produit des placements CT	253	0	0	0	0	0
Produits (FG)	96	100	20	20	20	20
Dividende (Participation directe)	154	150	150	150	150	150
Produits conventionnel/ encours des crédits participatifs	0	304	332	67	0	0
Produits / nouveaux crédits participatifs	0	0	325	575	792	933
Réservation/ produits des crédits participatifs (20%)	0	-61	-131	-128	-159	-186
Autres revenus	26	0	0	0	0	0
<b>Produits de placement</b>	<b>529</b>	<b>493</b>	<b>696</b>	<b>684</b>	<b>803</b>	<b>917</b>

## Charges du personnel

L'évolution des charges du personnel sera induite par les augmentations conventionnelles triennales et les avancements et passage de grade, estimés à 8,4% pour l'année 2019 et 7% à partir 2020.

	(En mDT)					
	2018R	2019P	2020P	2021P	2022P	2023P
Charges du personnel	-7 220	-7 826	-8 374	-8 960	-9 587	-10 258

### Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation évolueront annuellement au taux de 7% à partir de 2020. Pour l'année 2019, les autres charges d'exploitation correspondent à ceux budgétisées pour la même année, soit une évolution de 9,8% par rapport à 2018.

	2018R	2019P	2020P	2021P	2022P	2023P
Autres charges d'exploitation	-3 236	-3 552	-3 801	-4 067	-4 351	-4 656

### Dotations aux amortissements

Il s'agit des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles propres. La dotation annuelle est calculée en fonction de la variation des éléments corrélatifs du bilan.

	2018R	2019P	2020P	2021P	2022P	2023P
Dotations aux amortissements	-671	-653	-685	-706	-727	-748

### Dotations aux provisions et résultat des créances radiées (coût du risque)

Pour maintenir la qualité de son portefeuille l'ATL prévoit de conserver un ratio de couverture confortable tout en maîtrisant l'évolution des créances classées en B2, B3 et B4.

Le coût prévisionnel du risque de contrepartie (dotations aux provisions) a été estimé, pour chaque année, par référence aux hypothèses suivantes :

Qualité du portefeuille-client (Prévisions 2019-2023) ou réalisées	2018R	2019P	2020P	2021P	2022P	2023P
Montant des créances classées	44 706	47 800	51 116	53 343	56 831	60 874
Ratio des créances classées	6,81%	7,50%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%
Ratio de couverture des créances classées	66,22%	68,00%	69,30%	72,30%	73,70%	74,60%

L'évolution des dotations annuelles aux provisions se présente, au titre de la période 2019-2023, comme suit :

	2018R	2019P	2020P	2021P	2022P	2023P
Dotations nettes aux provisions clients	1 103	2 869	2 886	3 100	3 300	3 500
Dotation aux provisions collective	769	0	6	179	269	303
Dotations nettes aux provisions pour risque et dépréciation des autres actifs*	1 063	350	350	350	0	
<b>Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées</b>	<b>2 935</b>	<b>3 219</b>	<b>3 242</b>	<b>3 629</b>	<b>3 569</b>	<b>3 803</b>

### Dotations aux provisions pour dépréciation des titres

Une dotation annuelle de 700 milles dinars a été retenue pour l'année 2019. A partir de 2020, une évolution annuelle de 100 milles dinars a été retenue jusqu'à 2022.

	2018R	2019P	2020P	2021P	2022P	2023P
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	-633	-700	-800	-900	-1 000	-1 000

## Impôt sur les sociétés

L'impôt est décompté au taux effectif de 29% du résultat comptable avant impôt et après réintégration des dotations pour dépréciation des titres, et ce compte tenu de l'hypothèse d'un réinvestissement annuel de 5 MD sur la période 2019-2023.

## Distribution des dividendes

Le dividende prévisionnel par action serait de :

	2018R	2019P	2020P	2021P	2022P	2023P
Capital	25 000	32 500	32 500	32 500	32 500	32 500
Dividendes	5 000	4 313	4 875	5 200	5 525	5 850
Dividende par action (en Dinars)	0,200	0,150	0,150	0,160	0,170	0,180
Résultat/ action	0,362	0,301	0,299	0,318	0,361	0,393

(En mDT)

## Hypothèses du Bilan

### 1. Liquidités et équivalents de liquidités :

La liquidité est déterminée en fonction du besoin en trésorerie résultant du décalage entre les emplois et les ressources.

### 2. Créances issues d'opérations de leasing

#### *a. Investissements bruts en contrats de leasing :*

L'investissement brut en immobilisations données en leasing correspond au solde de début d'année majoré des mises en forces de l'année et diminué des sorties au titre des rachats et cessions anticipés estimé à, 30 MDT pour 2019, à 25,2 MDT pour 2020 et 2021 (un taux de croissance annuel de 2% a été retenu pour les années 2020-2023 pour l'estimation des sorties prévisionnelles).

Les remboursements en capital viennent en déduction de l'encours financier.

#### *b. Clients et comptes rattachés :*

Les impayés figurant au sous poste "clients et comptes rattachés" sont déterminés, compte tenu d'un objectif de taux de recouvrement annuel moyen variant entre 88% sur la période 2019-2023.

	2018R	2019P	2020P	2021P	2022P	2023P
<b>Créances de leasing</b>	<b>616 820</b>	<b>597 325</b>	<b>598 200</b>	<b>625 269</b>	<b>665 829</b>	<b>711 555</b>
MEF		217 500	239 250	263 175	289 493	318 442
Remboursement en capital		-206 995	-213 155	-210 886	-223 208	-246 476
Sortie anticipée		-30 000	-25 220	-25 220	-25 274	-26 239
<b>Moins : provisions</b>	<b>-28 529</b>	<b>-31 254</b>	<b>-34 001</b>	<b>-37 116</b>	<b>-40 506</b>	<b>-44 119</b>
<b>Investissements bruts en contrats de leasing</b>	<b>588 291</b>	<b>566 071</b>	<b>564 199</b>	<b>588 153</b>	<b>625 322</b>	<b>667 436</b>
<b>Clients et comptes rattachés</b>	<b>43 074</b>	<b>43 925</b>	<b>44 859</b>	<b>45 833</b>	<b>49 095</b>	<b>54 134</b>
<b>Moins : provisions et agios réservés</b>	<b>-5 034</b>	<b>-5 210</b>	<b>-5 387</b>	<b>-5 585</b>	<b>-5 799</b>	<b>-6 028</b>
<b>Clients nets de provisions</b>	<b>38 039</b>	<b>38 715</b>	<b>39 472</b>	<b>40 248</b>	<b>43 296</b>	<b>48 106</b>
<b>Total des créances sur la clientèle</b>	<b>626 330</b>	<b>604 786</b>	<b>603 671</b>	<b>628 401</b>	<b>668 618</b>	<b>715 542</b>

(En mDT)

### 3. Placements à long terme :

L'évolution des placements à long terme correspond aux prises de participations annuelles, déduction faite des cessions prévisionnelles des participations selon les échéanciers des portages.

(En mDT)

	2018R	2019P	2020P	2021P	2022P	2023P
Immobilisations financières	27 604	31 271	35 438	39 605	43 272	45 272
Participation		4 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Cession		333	833	833	1 333	3 000
<b>Moins : provisions</b>	<b>-4 956</b>	<b>-5 656</b>	<b>-6 456</b>	<b>-7 356</b>	<b>-8 356</b>	<b>-9 356</b>
Immobilisations financières nettes	22 649	25 616	28 983	32 250	34 916	35 916

#### 4. Valeurs immobilisées :

(En mDT)

	2018R	2019P	2020P	2021P	2022P	2023P
Immobilisations propres	9 232	9 335	9 785	10 085	10 385	10 685
<b>Moins : amortissements</b>	<b>-4 309</b>	<b>-4 962</b>	<b>-5 647</b>	<b>-6 353</b>	<b>-7 080</b>	<b>-7 828</b>
Immobilisations propres nettes	4 923	4 372	4 137	3 732	3 305	2 857

L'investissement annuel en immobilisations corporelles et incorporelles propres, est estimé à 103 mD pour 2019, 450 mD pour 2020 et 300 mD par an à partir de 2021.

La dotation annuelle aux amortissements est estimée à 7% de la valeur brute.

#### 5. Autres actifs :

Une augmentation annuelle forfaitaire de 50 mD a été retenue pour ce poste.

#### 6. Emprunts et dettes rattachées :

(En mDT)

	2018R	2019P	2020P	2021P	2022P	2023P
<b>Emprunts et ressources spéciales</b>	<b>542 893</b>	<b>488 699</b>	<b>478 533</b>	<b>494 088</b>	<b>522 493</b>	<b>554 510</b>
Refinancement CMT		42 000	96 000	128 000	145 000	159 000
Remboursement		-96 194	-106 166	-112 445	-116 595	-126 983

Les emprunts sont augmentés par les refinancements annuels et diminués par les tombées des échéances annuelles.

#### 7. Dettes envers la clientèle :

Le taux d'accroissement annuel retenu pour ce poste est de 5% par an.

#### 8. Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs ont été estimées à 60 MD pour 2019. Le taux d'accroissement annuel retenu pour ce poste est de 10% par an à partir de 2020.

#### 9. Autres passifs :

Le taux d'accroissement annuel retenu pour ce poste est de 5% par an. Ajouté à cet accroissement annuel, une dotation annuelle aux provisions pour risque et charge de 350 mD pour 2019, 2020 et 2021.

## 10. Réserves et résultats reportés :

(En mDT)

	2018R	2019P	2020P	2021P	2022P	2023P
Capital initial	25 000	25 000	32 500	32 500	32 500	32 500
Augmentation de capital		7 500				
Nouvelle prime d'émission/augmentation de capital		8 250				
<b>Capitaux propres</b>	<b>74 852</b>	<b>94 640</b>	<b>100 098</b>	<b>104 936</b>	<b>110 077</b>	<b>116 281</b>
Capital final	25 000	32 500	32 500	32 500	32 500	32 500
Prime d'émission	0	8 250	8 250	8 250	8 250	8 250
Réserve légale	2 500	2 500	3 038	3 250	3 250	3 250
Autres réserves	46 711	50 392	55 392	60 392	65 392	70 392
Résultat reporté	640	998	917	544	685	1 889
Résultat	9 039	9 770	9 713	10 341	11 729	12 757
<b>Capitaux propres avant affectation du résultat</b>	<b>83 890</b>	<b>104 410</b>	<b>109 811</b>	<b>115 277</b>	<b>121 806</b>	<b>129 037</b>
Dotations réserve légale		538	212	0	0	0
Dotations Réinvest exonéré	4 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Reprise Réinvest exonéré	319					
Dividende	5 000	4 313	4 875	5 200	5 525	5 850
Résultat reporté après affectation	998	917	544	685	1 889	3 795
Réserve légale après affectation	2 500	3 038	3 250	3 250	3 250	3 250
Autres réserves après affectation	50 392	55 392	60 392	65 392	70 392	75 392
Div/action	0,200	0,150	0,150	0,160	0,170	0,180
Rst/action	0,362	0,301	0,299	0,318	0,361	0,393

## VI.2.5 Les états financiers prévisionnels

### VI.2.5.1 Bilans prévisionnels

En milliers de dinars (mDT)	2018R	2019P	2020P	2021P	2022P	2023P
<b>ACTIF</b>						
Liquidités et équivalents de liquidités	18 567	359	71	623	562	902
Créances issues d'opérations de leasing	626 330	604 786	603 671	628 401	668 618	715 542
Placements à long terme	22 649	25 616	28 983	32 250	34 916	35 916
Valeurs immobilisées	4 923	4 372	4 137	3 732	3 305	2 857
Autres actifs	29 175	29 225	29 275	29 325	29 375	29 425
<b>Total des actifs</b>	<b>701 645</b>	<b>664 358</b>	<b>666 137</b>	<b>694 331</b>	<b>736 776</b>	<b>784 642</b>
<b>PASSIF</b>						
Concours bancaires et autres passifs financiers	4	0	0	0	0	0
Dettes envers la clientèle	3 731	3 917	4 113	4 319	4 535	4 762
Emprunts et ressources spéciales	542 893	488 699	478 533	494 088	522 493	554 510
Fournisseurs et comptes rattachés	64 478	60 000	66 000	72 600	79 860	87 846
Autres passifs	6 649	7 332	7 681	8 047	8 082	8 486
<b>Total des passifs</b>	<b>617 755</b>	<b>559 948</b>	<b>556 327</b>	<b>579 054</b>	<b>614 970</b>	<b>655 604</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>						
Capital social	25 000	32 500	32 500	32 500	32 500	32 500
Réserves	49 211	61 142	66 681	71 892	76 892	81 892
Résultats reportés	640	998	917	544	685	1 889
Résultat de l'exercice	9 039	9 770	9 713	10 341	11 729	12 757
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>83 890</b>	<b>104 410</b>	<b>109 811</b>	<b>115 277</b>	<b>121 806</b>	<b>129 038</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>	<b>701 645</b>	<b>664 358</b>	<b>666 138</b>	<b>694 331</b>	<b>736 776</b>	<b>784 642</b>

### VI.2.5.2 Etats des résultats prévisionnels

En milliers de dinars (mDT)	2018R	2019P	2020P	2021P	2022P	2023P
Revenus de leasing	61 751	65 044	68 810	77 221	87 301	97 130
Intérêts de retard	2 657	2 790	2 930	3 076	3 230	3 392
Variation des produits réservés	33	-32	-32	-34	-36	-38
Autres produits de leasing	2 845	2 987	3 137	3 294	3 458	3 631
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>67 287</b>	<b>70 790</b>	<b>74 844</b>	<b>83 557</b>	<b>93 953</b>	<b>104 114</b>
Charges financières nettes	-40 758	-41 727	-45 095	-51 533	-59 104	-66 726
Produits des placements	529	493	696	684	803	917
<b>Total des revenus nets de leasing</b>	<b>27 058</b>	<b>29 556</b>	<b>30 445</b>	<b>32 708</b>	<b>35 652</b>	<b>38 305</b>
Autres produits d'exploitation	490	441	463	486	511	536
Charges de personnel	-7 220	-7 826	-8 374	-8 960	-9 587	-10 258
Autres charges d'exploitation	-3 236	-3 552	-3 801	-4 067	-4 351	-4 656
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	-671	-653	-685	-706	-727	-748
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	-2 935	-3 219	-3 241	-3 629	-3 569	-3 803
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	-633	-700	-800	-900	-1 000	-1 000
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>-14 205</b>	<b>-15 509</b>	<b>-16 438</b>	<b>-17 776</b>	<b>-18 724</b>	<b>-19 929</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>12 853</b>	<b>14 047</b>	<b>14 007</b>	<b>14 932</b>	<b>16 928</b>	<b>18 375</b>
Autres gains ordinaires	419	0	0	0	0	0
Autres pertes ordinaires	-383	0	0	0	0	0
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>	<b>12 889</b>	<b>14 047</b>	<b>14 007</b>	<b>14 932</b>	<b>16 928</b>	<b>18 375</b>
<b>Impôt sur les sociétés</b>	<b>-3 850</b>	<b>-4 277</b>	<b>-4 294</b>	<b>-4 591</b>	<b>-5 199</b>	<b>-5 619</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>9 039</b>	<b>9 770</b>	<b>9 713</b>	<b>10 341</b>	<b>11 729</b>	<b>12 757</b>

### VI.2.5.3 Etats des flux de trésorerie prévisionnels

En milliers de dinars (mDT)	2018R	2019P	2020P	2021P	2022P	2023P
Encaissements clients	387 907	358 954	365 338	372 853	397 742	435 687
Décaissements leasing	-334 275	-258 953	-273 923	-301 315	-331 446	-364 591
Encaissements autres que leasing	579	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Décaissements autres que leasing	-6 712	-5 270	-5 852	-6 100	-6 366	-6 302
Décaissements personnel	-3 551	-3 913	-4 187	-4 480	-4 794	-5 129
Acquisition/Cession de placements à CT	14 500	0	0	0	0	0
Intérêts payés	-40 273	-41 727	-45 095	-51 533	-59 104	-66 726
Intérêts perçus	392	493	696	684	803	917
Impôts et taxes payés à l'Etat	-12 719	-22 575	-20 170	-17 770	-18 135	-19 708
<b>Flux de trésorerie affectés à l'exploitation</b>	<b>5 849</b>	<b>29 010</b>	<b>18 807</b>	<b>-5 661</b>	<b>-19 300</b>	<b>-23 852</b>
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations propres	-645	-103	-450	-300	-300	-300
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres	228	0	0	0	0	0
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-6 020	-4 000	-5 000	-5 000	-5 000	-5 000
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	355	333	833	833	1 333	3 000
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>	<b>-6 082</b>	<b>-3 770</b>	<b>-4 617</b>	<b>-4 467</b>	<b>-3 967</b>	<b>-2 300</b>
Encaissement suite à l'émission d'actions	0	15 750	0	0	0	0
Encaissement dividendes et autres distributions	-6 250	-5 000	-4 313	-4 875	-5 200	-5 525
Encaissements provenant des emprunts	77 961	42 000	96 000	128 000	145 000	159 000
Remboursement des emprunts	-61 719	-96 194	-106 166	-112 445	-116 595	-126 983
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>9 992</b>	<b>-43 444</b>	<b>-14 478</b>	<b>10 680</b>	<b>23 205</b>	<b>26 492</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>9 759</b>	<b>-18 205</b>	<b>-288</b>	<b>552</b>	<b>-62</b>	<b>340</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>8 805</b>	<b>18 564</b>	<b>359</b>	<b>71</b>	<b>623</b>	<b>562</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>18 564</b>	<b>359</b>	<b>71</b>	<b>623</b>	<b>562</b>	<b>902</b>

### VI.2.6 Marge brute d'autofinancement

En milliers de dinars (mDT)	2018R	2019P	2020P	2021P	2022P	2023P
Bénéfice net	9 039	9 770	9 713	10 341	11 729	12 757
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	671	653	685	706	727	748
Dotations aux provisions et résultat des créances radiées	2 935	3 219	3 241	3 629	3 569	3 803
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	633	700	800	900	1000	1000
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>13 277</b>	<b>14 342</b>	<b>14 439</b>	<b>15 576</b>	<b>17 025</b>	<b>18 308</b>

(En mDT)

## VI.2.7 Indicateurs et ratios prévisionnels

Indicateurs de gestion (en mD)	2018R	2019P	2020P	2021P	2022P	2023P
Résultat net de la période (1)	9 039	9 770	9 713	10 341	11 729	12 757
Créances issues d'opérations de leasing + Placement à long terme	648 979	630 402	632 654	660 651	703 534	751 458
Fonds propres (avant résultat net) (2)	74 851	94 640	100 098	104 936	110 077	116 281
Capitaux propres avant affectation	83 890	104 410	109 811	115 277	121 806	129 038
Créances issues d'opération de leasing	626 330	604 786	603 671	628 401	668 618	715 542
Créances classées	44 706	47 800	51 116	53 343	56 831	60 874
Emprunts et ressources spéciales	542 893	488 699	478 533	494 088	522 493	554 510
Charges financières	40 758	41 727	45 095	51 533	59 104	66 726
Charges du personnel	7 220	7 826	8 374	8 960	9 587	10 258
Autres charges d'exploitation	3 236	3 552	3 801	4 067	4 351	4 656
Dotations aux amortissements des valeurs mobilisées	671	653	685	706	727	748
Total charges d'exploitation (charges du personnel + autres charges d'exploitation + dotation aux amortissements des valeurs immobilisées) (3)	11 127	12 031	12 860	13 733	14 665	15 662
Produits nets (4)	27 058	29 556	30 445	32 708	35 652	38 305
Total bilan (5)	701 645	664 358	666 138	694 331	736 776	784 642
Total des produits de Leasing	67 287	70 790	74 844	83 557	93 953	104 114
Dettes envers la clientèle	3 731	3 917	4 113	4 319	4 535	4 762
Placements à long terme	22 649	25 616	28 983	32 250	34 916	35 916
Ratios propres aux sociétés de leasing	2018R	2019P	2020P	2021P	2022P	2023P
Taux de créances classées	6,81%	7,50%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%
Ratio de couverture des créances classées	66,22%	68,00%	69,30%	72,30%	73,70%	74,60%
Créances classées / Créances issues d'opérations de leasing + Placement à long terme	6,9%	7,6%	8,1%	8,1%	8,1%	8,1%
Ratios de structure	2018R	2019P	2020P	2021P	2022P	2023P
Total des capitaux propres après résultat/Total Bilan	12,0%	15,7%	16,5%	16,6%	16,5%	16,4%
Emprunts et ressources spéciales/Total Bilan	77,4%	73,6%	71,8%	71,2%	70,9%	70,7%
Créances issues d'opérations de leasing/Total Bilan	89,3%	91,0%	90,6%	90,5%	90,7%	91,2%
Emprunts et ressources spéciales + dettes envers la clientèle/ Créances sur la clientèle	87,3%	81,5%	80,0%	79,3%	78,8%	78,2%
Ratios de Gestion	2018R	2019P	2020P	2021P	2022P	2023P
Charges du personnel / Produits nets	26,7%	26,5%	27,5%	27,4%	26,9%	26,8%
Produits nets/Capitaux propres avant résultat	36,1%	31,2%	30,4%	31,2%	32,4%	32,9%
Coefficient d'exploitation (3)/(4)	41,1%	40,7%	42,2%	42,0%	41,1%	40,9%
Ratios de rentabilité	2018R	2019P	2020P	2021P	2022P	2023P
ROE (1)/(2)	12,1%	10,3%	9,7%	9,9%	10,7%	11,0%
ROA (1)/(5)	1,3%	1,5%	1,5%	1,5%	1,6%	1,6%
Résultat net / Produit net	33,4%	33,1%	31,9%	31,6%	32,9%	33,3%
Produits de leasing/ créances issues d'opérations de leasing	10,7%	11,7%	12,4%	13,3%	14,1%	14,6%
Produits nets / Total Bilan	3,9%	4,4%	4,6%	4,7%	4,8%	4,9%

## VI.4 Avis des commissaires aux comptes sur les informations prévisionnels



F.M.B.Z KPMG Tunisie Immeuble KPMG  
Les jardins du Lac - Lac II  
Tel : +216 71 194 344  
Fax : +216 71 194 320  
Email : [mzammouri@kpmg.com](mailto:mzammouri@kpmg.com)



Société inscrite au Tableau de l'OECT  
Member of DFK International  
02, Rue 7299 – El Menzah 9 A -1013 Tunis  
Tél. : 00 216 71 880 933 – 00 216 71 887 294  
Fax. :00 216 71 872 115  
Email : [cabinetcmc@dfk.tn](mailto:cabinetcmc@dfk.tn)

### ARAB TUNISIAN LEASE Rapport des Commissaires aux Comptes sur L'examen d'informations financières prévisionnelles pour la période 2019-2023

Messieurs les actionnaires de l'ARAB TUNISIAN LEASE :

Conformément à la mission qui nous a été confiée, nous avons examiné la projection d'informations financières et de ses annexes de l'ATL relatifs à la période 2019-2023, tels qu'elles sont jointes au présent rapport et dont les principaux paramètres prévisionnels se présentent comme suit :

Rubrique en milliers dinars	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Revenus nets de leasing	29 556	30 445	32 708	35 652	38 305
Résultat net de l'exercice	9 770	9 713	10 341	11 729	12 757
Mise en Force	250 000	275 000	302 500	332 750	366 025
Refinancement	42 000	96 000	128 000	145 000	159 000

Cette projection et les hypothèses présentées dans la Note 2.3 sur la base desquelles elle a été établie, relèvent de la responsabilité de la direction. Il nous appartient, sur la base de notre examen, d'exprimer notre conclusion sur cette projection.

La projection a été préparée sur la base d'un ensemble d'éléments comprenant des hypothèses théoriques sur des événements futurs et des actions de la direction qui ne se produiront peut-être pas. En conséquence, les lecteurs sont avertis que cette projection ne peut pas être utilisée à d'autres fins que celles indiquées ci-avant.

Nous avons effectué cet examen selon les Normes Internationales de Missions d'Assurance applicables à l'examen d'informations financières prévisionnelles. Il n'entre pas dans notre mission de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Sur la base de notre examen des éléments corroborant les hypothèses retenues, nous n'avons pas relevé de faits qui nous conduisent à penser que celles-ci ne constituent pas une base raisonnable pour la projection, étant toutefois rappelé qu'elle repose sur des hypothèses théoriques et que nous ne pouvons apporter d'assurance sur leur réalisation.

A notre avis, cette projection est correctement préparée sur la base des hypothèses décrites et est présentée conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

